

**DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 (DOCOB)**  
**De la Zone Spéciale de Conservation n° FR5400433**  
**« Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »**

---

**Volume 1**

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE**



---

**Opérateur local :** Communauté de communes de l'île d'Oléron  
**Département :** Charente-Maritime  
**Septembre 2017**

*Partenaires financiers :*



*Partenaire technique :*





# DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 FR 5400433

## « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron. »

---

### **MAITRE D'OUVRAGE :**

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes (DREAL).

### **SUIVI DE LA DEMARCHE :**

Aurore PERRAULT – Chargée de mission Natura 2000 – DREAL Poitou-Charentes.

### **STRUCTURE PORTEUSE :**

Communauté de Communes de l'île d'Oléron (CCIO)

### **OPERATEUR**

Ana Maria LE GOFF – Responsable du service Espaces naturels de la CCIO.

### **REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS :**

**Rédaction / Coordination :** Ana Maria LE GOFF.

**Réalisation du diagnostic écologique (rédaction / cartographie) :** Office National des Forêts (ONF) – Christophe ROLLIER - Sandrine JACQUELIN – Sandrine FARNY – Claude DAUGE.

**Réalisation du diagnostic socio-économique (rédaction) :** Ana Maria LE GOFF.

**Rédaction du programme d'actions :** Ana Maria LE GOFF

**Contributions :** membres des groupes de travail thématiques et membres du CSRPN.

### **Crédits photographiques :**

↳ Communauté de Communes de l'île d'Oléron (CCIO).

↳ Office National des Forêts (ONF).

# PRESENTATION DU RAPPORT

---

Le Document d'Objectifs comporte trois volumes :

↳ **Volume 1 : Document de synthèse.**

Ce volume présente le déroulement de la démarche, l'identité du site Natura 2000, les résultats des diagnostics, les enjeux et les objectifs de gestion, le programme d'actions et la charte. C'est l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site et la mise en œuvre des actions.

↳ **Volume 2 : Diagnostic écologique.**

↳ **Volume 3 : Atlas cartographique :**

- Périmètre du site Natura 2000.
- Plan d'assemblage des atlas.
- Localisation des relevés phytosociologiques.
- Localisation des habitats naturels.
- Etat de conservation des habitats naturels.
- Localisation des points et des zones d'inventaires des espèces d'intérêt communautaire.
- Localisation des observations et des habitats potentiels pour les espèces d'intérêt communautaire.

↳ **Volume 4 : Diagnostic socio-économique.**

Ces deux derniers volumes présentent de manière détaillée les protocoles, les méthodes et les résultats des phases de diagnostic, tant du point de vue écologique que socio-économique. Ils fournissent des compléments au volume de synthèse, tant en termes de connaissances (espèces, habitats, activités humaines) que d'outils (méthodologies d'étude et de suivi).

# SOMMAIRE

---

<b>A. INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>1 La biodiversité : une double originalité</b>	<b>8</b>
1.1 La biodiversité : garantir son renouvellement	8
1.2 La biodiversité : un bien commun	8
<b>2 Natura 2000 : un reseau de sites européen</b>	<b>10</b>
<b>3 D'une démarche européenne à un contexte local :</b>	<b>12</b>
3.1 La directive « Habitats », une obligation de résultat mais le libre choix des moyens	12
3.2 Natura 2000 en France, une approche concertée, contractuelle et volontaire	12
<b>4 Le document d'objectifs, « Docob » :</b>	<b>13</b>
4.1 Définition et contenu	13
4.2 Procédure d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)	14
4.3 Organisation des acteurs locaux autour du DOCOB	14
4.4 Cadre réglementaire et approbation du DOCOB	16
4.5 Cas particulier du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron	16
<b>5 Les outils Natura 2000</b>	<b>17</b>
<b>6 Fiche d'identité du site Natura 2000 FR 5400433 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »</b>	<b>18</b>
<b>B. DIAGNOSTICS BIOLOGIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>	<b>20</b>
<b>1 Présentation générale du site :</b>	<b>20</b>
1.1 Description du site	20
1.2 Contexte administratif et zonages environnementaux	21
1.3 Données abiotiques	24
<b>2 Le patrimoine naturel :</b>	<b>25</b>
2.1 Description écologique du site	25
2.2 Connexions écologiques avec les autres sites Natura 2000	29
2.3 Habitats d'intérêt communautaire	30
2.4 Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire	34
<b>3 Le contexte socio-économique :</b>	<b>37</b>
3.1 Situation foncière du site Natura 2000	37
3.2 Gestion actuelle des entités foncières du site Natura 2000	38
3.3 La sylviculture	43
3.4 Les activités aquacoles	43

---

3.5 L'activité cynégétique.....	44
3.6 Le tourisme et les loisirs.....	46
3.7 Les déplacements sur l'île d'Oléron.....	50
3.8 Les hébergements et la restauration sur l'île.....	51
3.9 Analyse des documents d'urbanisme et de planification.....	51
<b>4 Enjeux écologiques et objectifs de gestion :</b> .....	<b>55</b>
4.1 Hiérarchisation des enjeux et facteurs d'influence.....	55
4.2 Synthèse des interactions habitats/espèces et activités socio-économiques.....	58
<b>C. OBJECTIFS RETENUS</b> .....	<b>66</b>
<b>D. PROGRAMME D' ACTIONS</b> .....	<b>68</b>
<b>1 Conception des fiches actions</b> .....	<b>68</b>
<b>2 Fiches actions détaillées :</b> .....	<b>70</b>
<i>FD1- Accompagnement des projets de maîtrise foncière et d'usage pour une gestion conservatoire et la restauration des habitats d'intérêt communautaire.....</i>	<i>71</i>
<i>FD2 - Gestion conservatoire et restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire.....</i>	<i>73</i>
<i>FD3 - Gestion conservatoire et restauration des habitats dunaires d'intérêt communautaire.....</i>	<i>77</i>
<i>FD4 - Restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dégradés par les anciennes décharges et les débordements de lagunage.....</i>	<i>81</i>
<i>FD5 - Nettoyage « raisonné » des plages et des dunes pour la protection des habitats d'intérêt communautaire.....</i>	<i>86</i>
<i>H1 - Gestion des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sangliers notamment).....</i>	<i>89</i>
<i>H2 - Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (Liparis loeselii).....</i>	<i>92</i>
<i>H3 - Restauration et gestion des mares et roselières dunaires.....</i>	<i>96</i>
<i>C1 - Gestion conservatoire et restauration des habitats de pelouses calcaires.....</i>	<i>99</i>
<i>EEE1 – Contribution à la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.....</i>	<i>103</i>
<i>EIC1 - Dispositifs en faveur des chauves-souris.....</i>	<i>107</i>
<i>EIC2 - Gestion conservatoire d'une espèce clé de voute (le lapin de Garenne) pour la préservation de l'habitat de dune grise.....</i>	<i>111</i>
<i>A1 - Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces.....</i>	<i>113</i>
<i>A2 - Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».....</i>	<i>117</i>
<i>S1 - Réalisation d'études complémentaires.....</i>	<i>121</i>
<i>S2 - Animation de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000.....</i>	<i>125</i>

<b>E. CHARTE NATURA 2000 :</b>	<b>128</b>
<b>1 Cadre réglementaire :</b>	<b>128</b>
1.1 Objet de la charte	128
1.2 Contenu de la charte	128
1.3 Quels avantages ?	128
1.4 Modalités d'adhésion	129
1.5 Contrôle	130
<b>2 Présentation du site Natura 2000 FR5400433 (rappels) :</b>	<b>131</b>
2.1 Descriptif et enjeux du site (rappels)	131
<b>3 Engagements et recommandations de gestion :</b>	<b>142</b>
3.1 Engagements et recommandations de portée générale	143
3.2 Engagements et recommandation par milieu :	144
<i>M1 - DUNES</i>	145
<i>M2 - FORETS</i>	146
<i>M3 - DEPRESSIONS HUMIDES ET MARES</i>	148
<i>M4 - HABITATS COTIERS</i>	149
<i>M5 - PELOUSES CALCAIRES</i>	150
3.3 Engagements et recommandation par activité :	151
<i>A1 - ACTIVITES DE LOISIRS et MANIFESTATIONS SPORTIVES</i>	152
<i>A2 - COMMUNICATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL</i>	153
<i>A3 - NETTOYAGE DES PLAGES</i>	154
<b>LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX :</b>	<b>155</b>
<b>Figures</b>	<b>155</b>
<b>Tableaux</b>	<b>155</b>
<b>Figure de la charte</b>	<b>155</b>
<b>Tableaux de la charte</b>	<b>155</b>

# A. INTRODUCTION

## 1 LA BIODIVERSITE : UNE DOUBLE ORIGINALITE.

La **biodiversité**, synonyme de richesse biologique, constitue la diversité du monde vivant qui recouvre les espèces animales et végétales ainsi que la diversité génétique. Sa double originalité est d'être une ressource **renouvelable** si elle est bien gérée et de constituer un **bien commun** utilisable par un grand nombre d'usagers car elle peut générer des activités socio-économiques.

### 1.1 La biodiversité : garantir son renouvellement.

La littérature **distingue les ressources épuisables** (réserves d'énergies fossiles, ressources minérales ou minières, etc.) **des ressources renouvelables** (sol, eau, faune, flore, etc.) en fonction de leurs caractéristiques géologiques et biologiques. Pour les premières, le renouvellement ne se conçoit qu'au niveau d'une échelle de temps géologique alors que les dernières ont un cycle de renouvellement à l'échelle d'une vie humaine ou sur « un horizon économique pertinent ».

Les **ressources renouvelables dépendent directement ou indirectement du fonctionnement de l'écosystème**<sup>1</sup>. Le renouvellement des ressources repose sur la mise en œuvre de dynamiques biologiques variables et incertaines qui, par nature, ne sont qu'imparfaitement maîtrisées par l'homme.

Dépendante du fonctionnement de l'écosystème et se régénérant à l'échelle d'une vie humaine, la **biodiversité fait partie des ressources qui peuvent être renouvelables à condition que les usages ne compromettent pas son renouvellement**. L'utilisation de la biodiversité suppose qu'en parallèle ses conditions de renouvellement soient entretenues sous peine de la voir se raréfier ou disparaître.

### 1.2 La biodiversité : un bien commun.

La biodiversité est une ressource à partir du moment où les hommes lui reconnaissent et lui inventent des propriétés à l'état de nature et y portent un intérêt en la soumettant à des pratiques. Dès lors, nous pouvons considérer que la biodiversité est perçue comme étant apte à satisfaire des besoins et disponible à cet effet : **elle devient un bien**.

En tant que bien, la biodiversité est produite et reproductible or, tout acte de production ou de reproduction revêt une dimension collective : les connaissances, les techniques et les savoir-faire mobilisés dans les actes de production et de reproduction, qui sont le résultat d'apprentissages, par nature, collectifs. Dans cette perspective, la biodiversité peut être reconnue comme un bien collectif créé par l'homme : **un bien dont la production et l'entretien reposent sur une action collective** dans la mesure où les individus ne peuvent prétendre le produire, se l'approprier et l'entretenir pour leur propre compte.

En effet, la biodiversité ne constitue pas un bien qui peut s'exploiter de manière illimitée car ce bien s'épuise au fur et à mesure de son utilisation et une exploitation importante par un individu diminue la part qui

---

<sup>1</sup> **Ecosystème** : rapports fonctionnels liant entre eux les différents organismes vivants et leur environnement physique ; la flore, la faune et les micro-organismes qui vivent dans un site et y forment une communauté biologique (biocénose) sont liés entre eux par un enchevêtrement complexe de relations qui s'étend à leur environnement physique (biotope ou habitat) ; ils constituent eux-mêmes des systèmes « ouverts », c'est à dire qu'ils ne vivent qu'en étant alimentés par l'extérieur ; ces composantes biologiques et physiques saisies dans leur interdépendance forment ce que les biologistes appellent « un système écologique » : « *totalité vivante auto-organisée dont l'homme est dépendant, en même temps qu'il lui appartient* » (HAVET, 1991).



revient aux autres. Les hommes ne peuvent pas bénéficier de la biodiversité comme ils l'entendent. Pour qu'elle soit toujours présente, ils doivent faire en sorte que la production soit sans cesse renouvelée et entretenue. L'usage de la biodiversité est d'autant plus limité que les usagers s'inscrivent sur un espace restreint, un espace territorialisé, c'est à dire un espace circonscrit. L'utilisation de la biodiversité aujourd'hui ne doit pas compromettre son utilisation demain et doit donc se faire selon des modalités adaptées aux conditions locales. **Elle constitue donc un bien commun**, qui appartient aux générations présentes et futures et qui doit satisfaire leurs besoins de manière continue.

La conservation de la biodiversité constitue l'un des axes de la politique de **développement durable** qu'a entérinée la communauté internationale par la signature de la « convention sur la biodiversité biologique »<sup>2</sup> lors de la « Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement » de mai 1992, à Rio de Janeiro. Cette conférence a révélé une prise de conscience internationale des problématiques environnementales menaçant l'homme (pollutions des eaux et de l'air, érosion des sols et de la biodiversité, gestion des déchets, etc.) et a donné naissance au concept de « développement durable »<sup>3</sup>. « Le sommet de la Terre » de Rio de Janeiro a ainsi officialisé cette notion et celle des trois piliers (économie, écologie, social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

En parallèle, l'Union Européenne a traduit cet engagement international par la directive « habitats » qui concerne la conservation des habitats naturels<sup>4</sup> et d'espèces<sup>5</sup> d'intérêt communautaire<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> **Convention sur la biodiversité biologique** : signée par 157 pays en 1992, évoluant à 174 pays en 1998 et à 188 pays en 2006.

<sup>3</sup> **Développement durable** : c'est « la gestion et la conservation des ressources de manière à assurer l'obtention et la satisfaction continue des besoins de l'homme pour les générations présentes et futures » (FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) ; le développement durable appelle à concilier développement économique et social des populations et préservation de l'environnement à long terme.

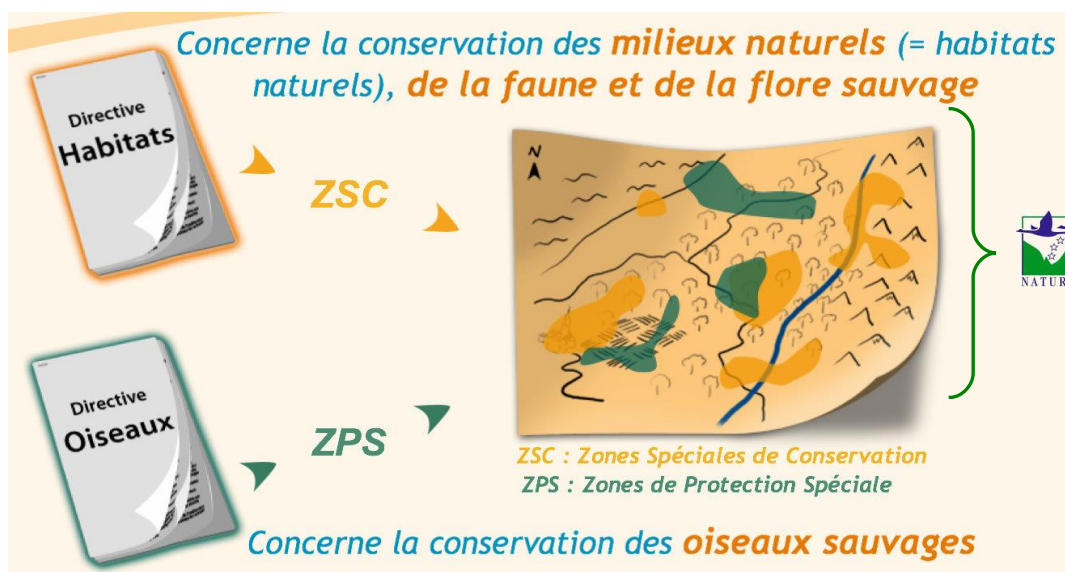
<sup>4</sup> **Habitat naturel** : végétation spécifique et/ou conditions écologiques particulières (sol, relief, climat, etc.).

<sup>5</sup> **Habitat d'espèces** : domaine vital d'une espèce (zones de reproduction, d'alimentation, de déplacement, etc.) ; il regroupe les milieux dont une espèce, végétale ou animale, a besoin pour accomplir son cycle de vie complet.

<sup>6</sup> **D'intérêt communautaire** : habitat ou espèce en danger ou vulnérable ou rare ou ayant une aire de répartition réduite à l'échelle européenne.

## 2 NATURA 2000 : UN RESEAU DE SITES EUROPEEN.

**Figure 1** : constitution du réseau de sites européens, Natura 2000

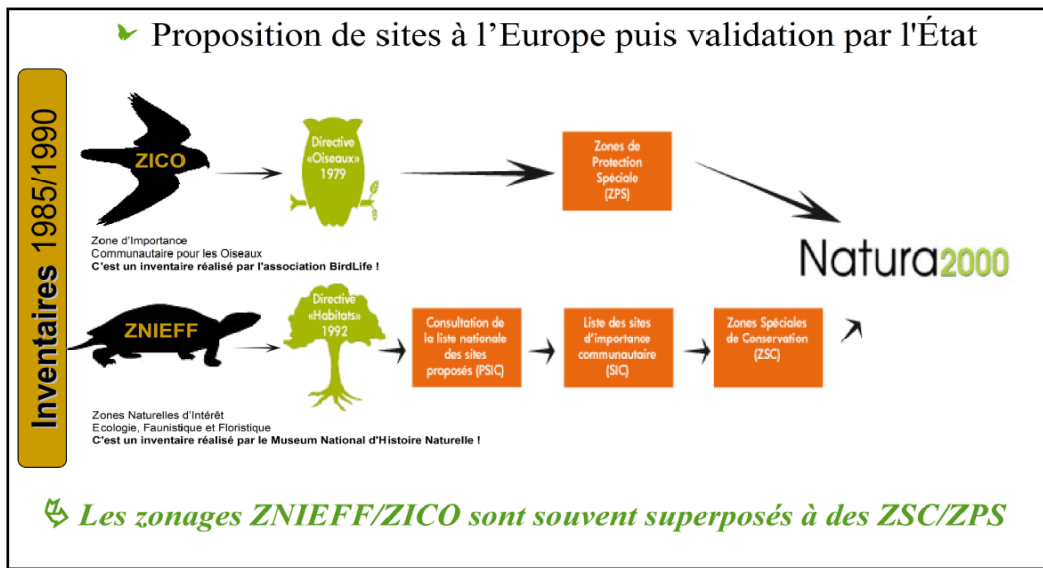


Le réseau Natura 2000 regroupe **un ensemble de sites naturels européens, terrestres ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent**. Dans chaque état membre, ces sites sont reconnus comme étant d'intérêt communautaire car contribuant à maintenir la diversité biologique européenne. La valeur patrimoniale d'une espèce animale et végétale découle de sa rareté, des risques de sa disparition ou de son intérêt culturel ou économique. Cette valeur peut être déclinée, selon ces critères, à l'échelle de la planète, du pays, de la région ou d'un territoire local. Dans le cadre de Natura 2000, elle est déclinée à l'échelle européenne. Un habitat « rare » à l'échelle européenne ne l'est pas forcément à l'échelle nationale, régionale ou locale. Il devient prioritaire dès qu'il est en danger de disparition sur le territoire des états membres de la communauté.

Le réseau européen Natura 2000 est constitué de deux types de sites :

- les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, créées au titre de la directive « Oiseaux » qui vise la conservation des espèces d'oiseaux sauvages listées en annexe I de cette directive ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais aux oiseaux migrateurs (directive européenne n°73/409/CEE du 6 avril 1979 recodifiée en directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009).
- les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, créées au titre de la directive « Habitats-faune-flore », dite directive « Habitats », qui vise à favoriser la diversité de la faune et de la flore et à harmoniser la conservation biologique de cette biodiversité à l'échelle européenne par la mise en œuvre de mesures de maintien, de restauration et de conservation des habitats naturels et d'espèces animales et végétales figurant en annexes I et II de la directive « Habitats » (directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992). Un habitat naturel ou d'espèces est dit « d'intérêt communautaire » s'il est listé dans l'une de ces deux annexes. Certains habitats ou certaines espèces sont considérés comme prioritaires en raison de leur vulnérabilité particulière.

**Figure 2 : démarche de désignation des sites Natura 2000**

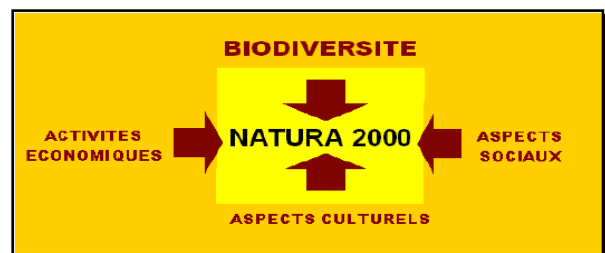


Chaque état membre de l'Union Européenne est tenu d'identifier et de proposer à l'Europe des **propositions de Sites d'Intérêt Communautaires (pSIC)** abritant des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Après examen approfondi, les SIC sont notifiés par la commission européenne afin de permettre à chaque Etat membre de désigner les sites en ZSC et/ou ZPS (par arrêté ministériel en France), en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

En France, dans un souci de cohérence et d'harmonisation, les propositions de SIC ont été faites en se basant sur les inventaires connus sous le nom de ZICO<sup>7</sup> et de ZNIEFF<sup>8</sup> et réalisés par des scientifiques entre 1985 et 1990. C'est pourquoi, **la plupart du temps, les zonages ZICO et ZNIEFF se superposent aux ZPS et ZSC.**

La directive « Habitats » stipule dans son article 2 « *les mesures [...] tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales* ». Dans une perspective de développement durable, sa nouveauté réside dans le fait de prendre en compte les activités humaines au sein des zones délimitées selon des critères scientifiques.

Natura 2000 doit donc **concilier exigences écologiques des habitats et des espèces en causes, exigences socio-économiques et culturelles locales** ; Natura 2000 doit être une gestion adaptée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en maintenant autant que possible les activités humaines.



<sup>7</sup> **ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux ou Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux, est un zonage faisant suite à un inventaire scientifique lancé en 1985 dans le cadre d'un programme international de l'association Birdlife international ; il vise à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

<sup>8</sup> **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un zonage faisant suite à un inventaire scientifique lancé en 1982 par le Muséum National d'Histoire Naturelle ; il vise à identifier et à décrire les secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Se distinguent les ZNIEFF de type I (secteurs de superficie réduite, de grand intérêt biologique ou écologique qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés à échelle locale, régionale, nationale ou communautaire) des ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes et possédant un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère).

Le réseau Natura 2000 n'est pas une mise sous cloche des milieux naturels. Ce patrimoine naturel, riche et diversifié, reste le support d'activités économiques (agriculture, pêche, conchyliculture, saliculture, etc.) et de loisirs (chasse, pêche, baignade, etc.). Ces milieux contribuent donc au cadre de vie et aux emplois engendrés par ces activités. L'état de conservation favorable de cette biodiversité peut dépendre de la présence de certaines activités humaines si elles sont menées de manière appropriée au regard des enjeux écologiques des milieux naturels concernés.

Il est donc essentiel de favoriser l'intégration de la conservation de la biodiversité dans :

- ↳ Les pratiques de gestion des milieux naturels,
- ↳ La définition des politiques sectorielles (agriculture, tourisme, transport, etc.)

### 3 D'UNE DEMARCHE EUROPEENNE A UN CONTEXTE LOCAL :

#### 3.1 La directive « Habitats », une obligation de résultat mais le libre choix des moyens :

Dans cette obligation de résultat qui est d'assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels et d'espèces, l'article 6 de la directive « habitats » précise également que **chaque état membre est libre d'établir les mesures de conservation qu'il estime nécessaires pour atteindre le résultat**. En d'autres termes, la Commission européenne a laissé aux Etats membres le choix de la procédure, que ce soit pour l'identification des sites ou les modes de gestion à adopter. Les mesures de conservation peuvent être réglementaires ou contractuelles tant qu'elles répondent aux exigences écologiques des habitats naturels et d'espèces présents sur le site.

L'intérêt de la démarche « Natura 2000 » est triple :

- ↳ La prise en compte des habitats naturels et d'espèces et non plus des espèces indépendamment de leurs habitats.
- ↳ L'intégration des savoir-faire de l'homme ainsi que ses usages et ses activités.
- ↳ L'obligation de résultat mais pas des moyens à mettre en œuvre pour obtenir ce résultat.

#### 3.2 Natura 2000 en France, une approche concertée, contractuelle et volontaire :

La France a fait le choix d'une politique concertée et contractuelle pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire français. Cette démarche est **concertée** car elle est établie en concertation avec l'ensemble des partenaires et acteurs concernés : élus, propriétaires, gestionnaires, usagers, citoyens, associations, professionnels (agriculteurs, conchyliculteurs, forestiers, ...) et experts scientifiques sont associés à la gestion de chaque site Natura 2000 grâce aux groupes de travail et au comité de pilotage. Aussi, basée sur le volontariat, cette démarche est **contractuelle**, et non réglementaire, car elle offre la possibilité à chacun qui le souhaite de s'investir dans la gestion du site Natura 2000 par la signature de contrats Natura 2000 (contrats de gestion) et de chartes Natura 2000.

Cette approche contractuelle et concertée choisie par la France se matérialise par l'élaboration des DOCUMENTS d'OBJECTIFS, dits « DOCOB », des contrats Natura 2000 et des chartes Natura 2000.

Fin 2015, avec 1.754 sites (1.362 ZSC et 392 ZPS), le réseau national couvre 12.6% du territoire métropolitain terrestre en sites Natura 2000, soit environ 70.000 km<sup>2</sup>. Ce réseau étant considéré comme stabilisé, les efforts se concentrent aujourd'hui vers la gestion de ces sites pour maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces.

## 4 LE DOCUMENT D'OBJECTIFS, « DOCOB » :

### 4.1 Définition et contenu :

Le document d'objectifs, nommé « DOCOB », est un **plan de gestion approprié et spécifique à chaque site Natura 2000**. Il recueille les objectifs et les actions que les acteurs locaux (élus, professionnels, usagers, associations, etc.) proposent sur la base de diagnostics écologiques et socio-économiques afin de préserver le patrimoine naturel d'intérêt communautaire dont ils sont gestionnaires et/ou usagers.

Il est aussi un outil de planification de gestion en matière d'environnement au sein duquel d'autres outils de planification peuvent y coexister (SAGE<sup>9</sup>, SCoT<sup>10</sup>, SRCE<sup>11</sup>, etc.). Afin d'assurer une cohérence entre les diverses politiques publiques, ces derniers doivent prendre en compte les objectifs de conservation du DOCOB.

Le DOCOB doit comporter les points suivants (art. R 414-11 CE) :

- Un **état des lieux** du site avec :
  - => un diagnostic écologique décrivant les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site Natura 2000 et analysant leur état de conservation (accompagné d'un atlas cartographique),
  - => un diagnostic socio-économique présentant les activités humaines qui s'y exercent au regard de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces,
  - => une description des actions de gestion déjà existantes.
- Une **hiérarchisation des enjeux de conservation écologique du site** réalisée en confrontant les diagnostics écologique et socio-économique qui permet d'attribuer un niveau de priorité.
- Une **définition des Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)** qui sont à **décliner en Objectifs de Développement Durable** (ODD = déclinaison concrète de l'objectif de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et concrets). Ces objectifs à atteindre par type d'habitats naturels et d'espèces doivent tenir compte des activités socio-économiques et culturelles s'exerçant sur le site.
- Une **proposition de mesures de gestion** par type d'habitats naturels et d'espèces, accompagnées des cahiers des charges lorsqu'il s'agit de mesures contractuelles, qui permettront d'atteindre les objectifs.
- Les engagements faisant l'objet de la **charte Natura 2000**.
- Des **dispositifs d'accompagnement, de suivi et d'évaluation** des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Le DOCOB sert de **référence aux acteurs locaux**, notamment en cas de mise en œuvre de contrats « Natura 2000 », contrat de service entre l'Etat et le propriétaire et/ou gestionnaire de la parcelle abritant un habitat naturel ou d'espèces d'intérêt communautaire. **L'adhésion au DOCOB se fait sur une base volontaire de terrain et est encouragée financièrement dans le cadre d'un contrat.**

---

<sup>9</sup> SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

<sup>10</sup> SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

<sup>11</sup> SRCE: Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

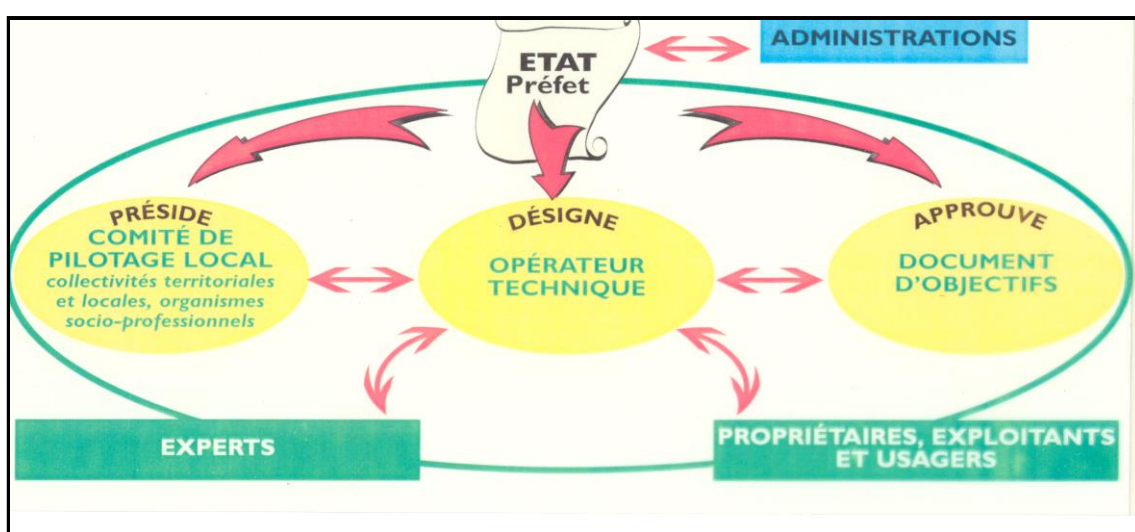
## 4.2 Procédure d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) :

Le DOCOB est un document établi à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat qui est chargé de l'application des directives européennes. Le DOCOB a pour but de proposer des mesures de gestion adaptées au maintien et à la restauration des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné.

Ce document est réalisé en concertation avec les acteurs locaux concernés par le site Natura 2000 par le biais des groupes de travail et du comité de pilotage. L'intérêt de cette concertation est, sur la base d'un inventaire biologique et d'un inventaire socio-économique spécifiques, de se mettre d'accord sur les objectifs, les actions, le rôle de chacun des partenaires et les moyens financiers à mobiliser. L'opérateur/animateur Natura 2000 fait appel aux compétences et avis des experts, propriétaires, exploitants, usagers et administrations pour l'élaboration du DOCOB.

## 4.3 Organisation des acteurs locaux autour du DOCOB :

Figure 3 : organisation des acteurs autour du DOCOB



### 4.3.1 Le comité de pilotage, l'instance de décision :

Le **préfet constitue le comité de pilotage** qui regroupe les membres de droit (élus de collectivités locales, propriétaires et exploitants ruraux) et d'autres membres possibles (socio-professionnels, usagers, associations sportives ou de loisirs et associations protectrices de l'environnement).

Présidé par le Préfet ou par une collectivité territoriale, il participe à la rédaction des divers éléments du DOCOB et constitue l'instance de validation du document.

### 4.3.2 Les groupes de travail thématiques :

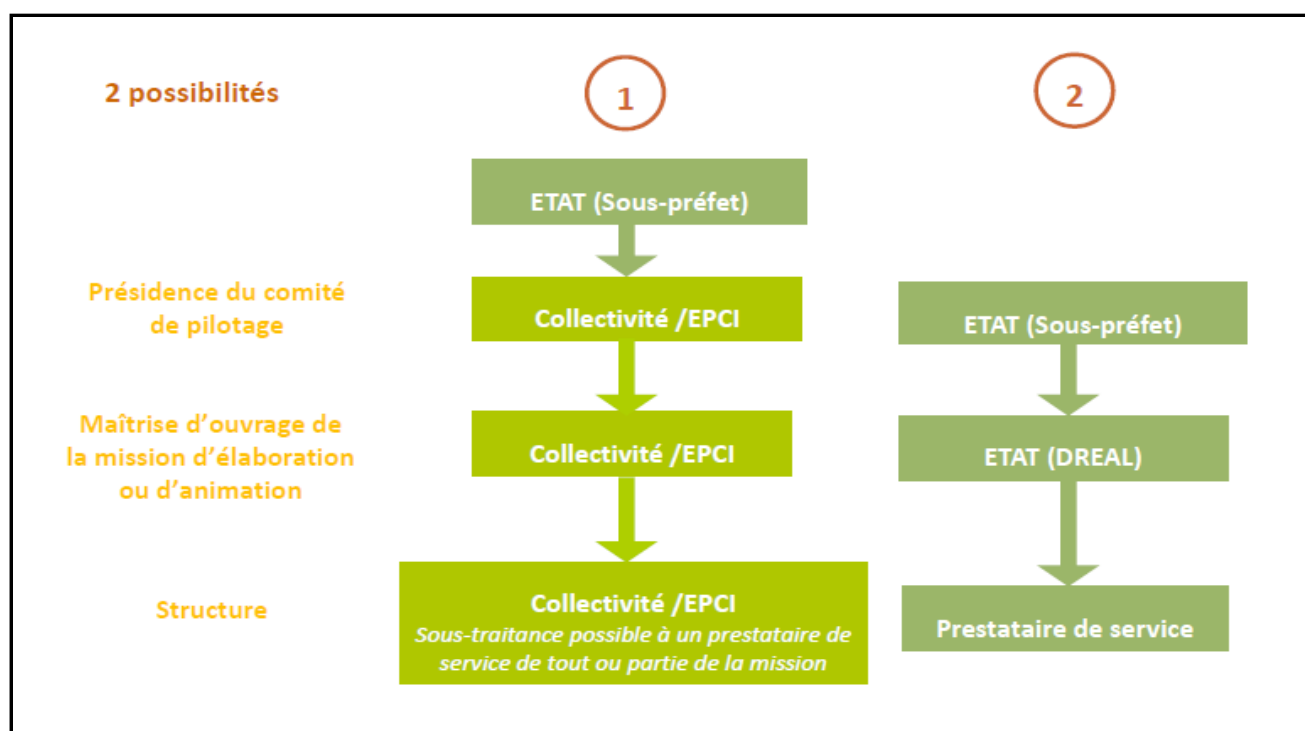
Dans une perspective de rédaction concertée du DOCOB, des **groupes de travail thématiques peuvent être mis en place en plus du comité de pilotage**. Ils émanent du comité de pilotage et sont adaptés aux spécificités locales. Ils rassemblent des membres du comité de pilotage, des partenaires techniques et des particuliers inscrits librement dans le(s) groupe(s) de leur choix. Leur rôle consiste à échanger et à aider à la rédaction du DOCOB ; ces groupes de travail sont la cheville ouvrière qui accompagne l'opérateur Natura 2000 dans sa mission ; cette instance permet aux acteurs locaux de s'exprimer et d'échanger pour l'élaboration du DOCOB.

### 4.3.3 L'opérateur Natura 2000, l'animateur du site :

Le Préfet désigne un opérateur Natura 2000. L'opérateur Natura 2000, aussi nommé « animateur Natura 2000 », est la **structure chargée de :**

- l'élaboration du DOCOB avec l'appui des groupes de travail thématiques. Il peut réaliser lui-même cette mission ou la sous-traiter en partie ou dans sa totalité.
- l'animation du site Natura 2000 par la mise en œuvre des actions du DOCOB.

**Figure 4 : comment est choisi l'opérateur/animateur Natura 2000 ?**



Depuis la loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005, sous l'autorité du Préfet, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (EPCI<sup>12</sup>) peuvent désigner parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre (il s'agit de la possibilité 1 illustrée dans le schéma ci-dessus).

A défaut de collectivités ou EPCI candidates, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par l'autorité administrative qui délèguera cette mission à un prestataire de services (ex : associations) (il s'agit de la possibilité 2 illustrée dans le schéma ci-dessus).

<sup>12</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

#### 4.4 Cadre réglementaire et approbation du DOCOB :

Même si le DOCOB est établi à l'initiative du représentant d'une collectivité territoriale ou EPCI, il demeure sous la responsabilité de l'Etat (Préfet) qui est chargé de l'application des directives européennes et qui, à ce titre, a une obligation de résultats.

Cependant, bien que concerté, le document d'objectifs doit contenir des dispositions qui permettent d'assurer la pérennité des habitats naturels et espèces recensés. Il est rappelé à ce titre que les mesures réglementaires ne sont jamais exclues à priori.

Ainsi, tout au long de la procédure de concertation, l'opérateur Natura 2000 doit s'assurer que les diagnostics et propositions de mesures sont en accord avec les directives européennes. C'est ce que vérifiera le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Après avis du comité de pilotage ainsi que du CSRPN qui donne un avis sur le volet scientifique du DOCOB, le **préfet approuve le DOCOB** par arrêté préfectoral d'approbation.

Le DOCOB **n'a pas de valeur réglementaire** : il n'est pas imposé selon une démarche administrative mais doit être élaboré et approuvé par l'ensemble des acteurs locaux.

Le DOCOB est une **référence** pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 des programmes ou projets de travaux ou d'ouvrages ou d'aménagements.

Le DOCOB est **établi en concertation** avec les acteurs locaux sous la responsabilité du Préfet de Département, à travers le comité de pilotage. Il regroupe les intentions des différents acteurs locaux concernés (gestionnaires, collectivités, élus, professionnels, propriétaires privés, riverains, etc.).

#### 4.5 Cas particulier du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » :

Le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » a été désigné par arrêté ministériel le 10/11/2006 et le DOCOB du site a été approuvé par arrêté préfectoral le 11/12/2001 puis, complété de la charte Natura 2000 le 09/04/2013. L'opérateur local du site a été l'ONF de 2000 à 2013.

A compter d'octobre 2013, suite à la réunion des collectivités présidée par la Sous-préfète le 22/10/2013, la Communauté de communes de l'île d'Oléron a été désignée structure opératrice du site dont le premier objectif consiste à réviser le DOCOB, datant de 2001.

En parallèle, le décret n°2015-424 du 15/04/2015 porte la création du Parc Naturel Marin (PNM) de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Géré par l'agence des Aires Marines Protégées (AMP), le plan de gestion du PNM fera office de DOCOB pour le site Natura 2000 en mer FR5412026 « Pertuis charentais – Rochebonne », mitoyen au site Natura 2000 FR5400433 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ». Les enjeux marins (DPM) seront donc étudiés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du PNM.

Ainsi les inventaires et les réflexions menées dans le cadre de la révision du DOCOB « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ne concernent que la partie terrestre du site. Néanmoins, les habitats 1210-1 (laisses de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du nord) et 1220-1 (végétations des hauts de cordons de galets) font partie des habitats justifiant la désignation du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ; les actions du DOCOB révisé dont il est question ici, devra prendre en compte les enjeux du PNM et garantir la continuité avec le plan de gestion du PNM.



## 5 LES OUTILS NATURA 2000 :

Pour les parcelles ou groupements de parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000, il existe **trois moyens d'engagement volontaire** pour mettre en œuvre les actions du DOCOB :

- Pour les parcelles agricoles, les **Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc)**, rémunérés sur 5 ans ; la rémunération concerne les surcoûts de gestion ou les pertes de production conséquentes de la mise en œuvre d'actions du DOCOB.
- Pour les parcelles hors surfaces agricoles, les **contrats Natura 2000**<sup>13</sup>, rémunérés sur 5 ans ; la rémunération concerne les surcoûts de gestion conséquents de la mise en œuvre d'actions du DOCOB.
- Pour l'ensemble des parcelles, l'adhésion à la **charte Natura 2000** (liste de bonnes pratiques) entraînant un engagement sur 5 ans et sans rémunération.

Par contre, pour les 3 cas cités ci-dessus, c'est-à-dire la souscription à une MAEc ou à un contrat Natura 2000 ou l'adhésion à la charte Natura 2000, peut entraîner des exonérations fiscales sur les Propriétés Non Bâties (PNB).

---

<sup>13</sup> Il y a 2 formes de contrats : les contrats forestiers et les contrats ni forestiers, ni agricoles nommés « les contrats NiNi »

## 6 FICHE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000 FR 5400433 « DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON »

Le site Natura 2000 dénommé « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » s'étend sur près de 2.900ha. Il se compose de 3 grandes entités géographiques : le massif forestier littoral de St-Trojan-les-Bains, le massif forestier littoral des Saumonards et la frange littorale allant de l'Ileau à la pointe de Chassiron avec forêts domaniales, dunes et falaises calcaires.

Ce site Natura 2000 est désigné **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Notable pour sa biodiversité, il abrite des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale et menacés à échelle européenne. Constitué sur près de 82% de sa surface de **complexes de dunes et forêts dunaires**, il est un des sites régionaux (nationaux) les plus riches et les plus représentatifs de la forêt littorale arrière-dunaire à Pin maritime et Chêne vert. Il présente de remarquables séquences dunaires complètes depuis le haut de plage jusqu'à la forêt, atteignant en forêt de St Trojan plus de 500 mètres de développement, avec d'importantes populations de flore spécifique tel que le Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*), espèce d'intérêt communautaire. La présence de **dépressions arrière-dunaires (bas-marais)**, notamment en forêt de St-Trojan-les-Bains et au sein des dunes des Seulières aux Huttes ajoute à l'originalité de l'ensemble avec sa flore spécifique (Liparis de Loësel, *Liparis loeselli* et Spiranthe d'été, *Spiranthes aestivalis*). La présence de milieux calcaires tels que les **groupements de falaises atlantiques** de Chassiron rajoute à ce site des associations de végétations originales.

Le site Natura 2000 est situé au cœur d'un des **pôles touristiques du littoral Centre-atlantique** et la fréquentation qui en résulte, notamment en période estivale, génère des impacts liés à une pression anthropique : infrastructures (voies d'accès, parkings), piétinement, rudéralisation, etc.

La quasi-totalité du site Natura 2000 **bénéficie par ailleurs de la gestion** de l'ONF, du Département de Charente-Maritime, du Conservatoire du littoral, de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, des Communes, etc.

**ZSC (Directive Habitats) :** « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».

**Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) :** 30/04/2002.

**Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :** oui (07/12/2004).

**Numéro officiel du site Natura 2000 :** FR 5400433

**Superficie officielle (FSD)<sup>14</sup> du site Natura 2000 :** 2.898,51 ha

**Localisation du site Natura 2000 :** Région Nouvelle-Aquitaine – Département Charente-Maritime.

**Préfet coordinateur :** Préfet de la Charente-Maritime.

**Président du comité de pilotage du site Natura 2000 depuis janvier 2014 :** Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron (CCIO), Pascal MASSICOT.

**Opérateur :** Communauté de Communes de l'île d'Oléron.

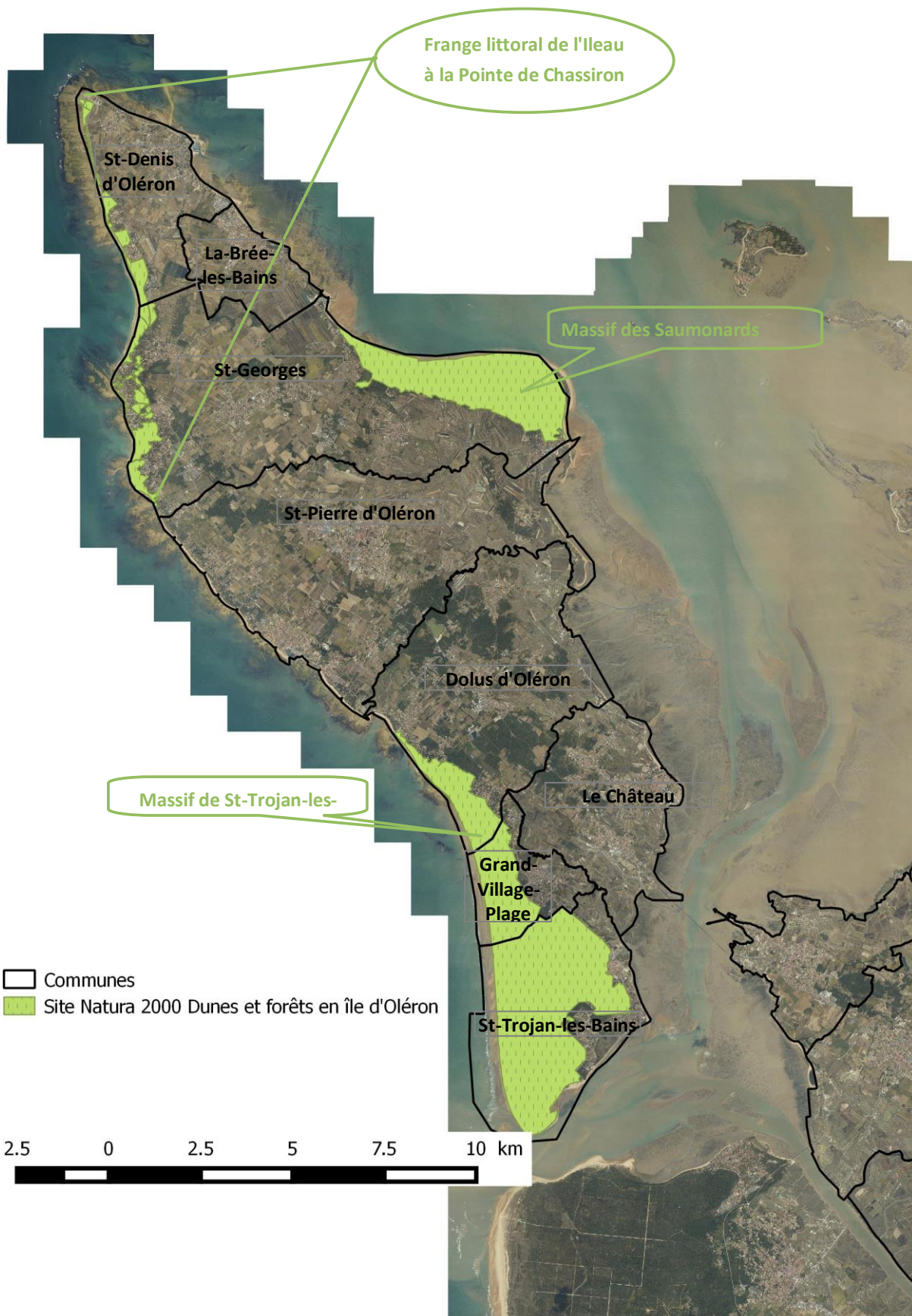
**Coordonnateur :** Responsable du service Espaces naturels, Ana Maria LE GOFF

**Prestataire technique :** Office National des Forêts (ONF).

**Groupes de travail :** 2 thématiques, « Gestion des milieux » et « Tourisme et loisirs ».

<sup>14</sup> **FSD** : le Formulaire Standard des Données constitue la « fiche d'identité » du site Natura 2000 ; le formulaire est conçu pour permettre l'archivage sur papier et la saisie et le transfert informatisés des données relatives à chaque site.

**Figure 5 : carte du périmètre du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »**



## B. DIAGNOSTICS BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE :

### 1 PRESENTATION GENERALE DU SITE :

#### 1.1 Description du site :

Le site Natura 2000 couvre une superficie totale de 2.898,51 hectares dont 0,39% est situé sur le Domaine Public Maritime : il s'agit du marais de Gatseau, sur la commune de St-Trojan-les-Bains. La quasi-totalité du site se situe donc sur la partie terrestre.

Les 2.898,51 ha sont répartis en 3 secteurs distincts, principalement les trois secteurs de forêts et de dunes des massifs de St-Trojan-les-Bains, de Domino et des Saumonards, propriétés domaniales gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Cette surface compte également :

- les falaises calcaires de la Vitrierie (secteur de Chassiron, sur la commune de St-Denis d'Oléron) et le massif dunaire des Seulières aux Huttes (commune de St-Denis d'Oléron), propriétés départementales au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- la forêt de Briquet (au nord du massif domanial des Saumonards sur la commune de St-Georges d'Oléron, propriété du Conservatoire du littoral gérée par l'ONF.
- quelques propriétés privées dispersées, principalement situées en lisière des massifs forestiers et dunaires.

Ce site Natura 2000 compte :

- 16 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (dunes grises des côtes atlantiques).
- 2 espèces végétales d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (Cynoglosse des dunes - *Omphalodes littoralis*).
- 9 espèces animales d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (Rosalie des alpes – *Rosalia alpina*).

## 1.2 Contexte administratif et zonages environnementaux :

**Tableau 1 : données administratives**

	Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
<b>Zonages administratifs</b>	Région	1	Nouvelle-Aquitaine	DREAL, IGN, SIG
	Département	1	Charente-Maritime (17)	
	PETR (pays)	1	Marennes-Oléron	
	Communautés de communes	1	Ile d'Oléron	
	Communes	5	St-Denis d'Oléron St-Georges d'Oléron Dolus d'Oléron Grand-Village-Plage St-Trojan-les-Bains	
<b>Démographie</b>	Habitants	22.032	Ile d'Oléron	INSEE (2014)
<b>Zonages environnementaux</b>	ZNIEFF type 1 (incluses dans le périmètre Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »)	7	Baie de Gatseau (n°03820483) Dunes des Seulières (n°00000386) Falaise de la Vitrierie (n°00000388) Forêt des Saumonards (n°00000220) Forêt de St-Trojan (n°03820383) Les Sables Boisseau (n°00000384) Marais de la Maratte (n°00000613)	DREAL, INPN
	ZNIEFF type 2 (incluses dans le périmètre Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »)	1	Massif de St-Trojan (n°05890136)	DREAL, INPN <sup>15</sup>
	ZPS limitrophes	3	Pertuis charentais-Rochebonne (FR5412026) Marais et estuaire de la Seudre, île d'Oléron (FR5412020) Marais de Brouage-Oléron (FR5410028)	DREAL, MNHN <sup>16</sup>
	ZSC limitrophes	3	Pertuis charentais (FR5400469) Marais de la Seudre (FR5400432) Marais de Brouage et marais nord d'Oléron (FR 5400431)	DREAL, MNHN
	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	1	Marais de la Maratte (FR3800392)	DREAL
	Réserve Biologique Intégrale	1	157 ha au sein du massif forestier de St-Trojan-les-Bains.	ONF

<sup>15</sup> INPN : Institut National du Patrimoine Naturel

<sup>16</sup> MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

	Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
<b>Zonages environnementaux</b>	Sites classés	Site classé n°107	Totalité du site Natura 2000 en site classé « île d'Oléron »	DREAL, SIG
	Sites inscrits	Site inscrit n°32	Site inscrit « Ensembles littoraux et marais d'Oléron »	DREAL, SIG
	Acquisitions du Conservatoire du littoral	44 ha	Pointe de Chassiron (commune de St-Denis d'Oléron). Parcelles dispersées en lisière du massif forestier des Saumonards + forêt Briquet au nord du massif (commune de St-Georges d'Oléron).	SIG
	Acquisitions du Département de Charente-Maritime (Espaces Naturels Sensibles)	47,5 ha	Parcelles dispersées entre les dunes des Seulières à la Pointe de Chassiron (commune de St-Denis d'Oléron). Parcelles dispersées au nord du massif forestier de St-Trojan-les-Bains.	SIG
	Forêt domaniale	2.738,94 ha	Massifs forestiers et dunaires de St-Trojan-les-Bains (communes de St-Trojan-les-Bains, Grand-Village-Plage, Dolus d'Oléron), de Domino et des Saumonards (commune de St-Georges d'Oléron). Parcelles dispersées au massif dunaires des Huttes (commune de St-Denis d'Oléron).	SIG
	Forêt de protection (art L 411-1 à 413-1 et r 411-1 à r 413-1 du code forestier) – décret du 10/02/1983	621,88 ha	Au sein du massif forestier des Saumonards	ONF
	Loi littorale	5 communes du site Natura 2000 concernées	St-Denis d'Oléron St-Georges d'Oléron Dolus d'Oléron Grand-Village-Plage St-Trojan-les-Bains	Observatoires des territoires
<b>Plans, Programmes, Politiques territoriales</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	1	Bassin Adour-Garonne (2016-2021)	EPTB
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	1	Charente – adoption par la CLE <sup>17</sup> le 04/06/16 et approbation préfectorale prévue en 2018 après consultations des assemblées et enquête publique	EPTB
	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	1	PETR Marennes-Oléron – arrêté le 26/04/05 et en cours de révision avec l'intégration d'un plan paysage	PETR Marennes-Oléron
	Charte de Développement Durable	1	PETR Marennes-Oléron	PETR Marennes-Oléron

<sup>17</sup> CLE : Commission Locale de l'Eau

	Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
<b>Plans, Programmes, Politiques territoriales</b>	Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)	1	Bassin Adour-Garonne (2016-2021)	CC Ile d'Oléron
	Stratégie Locale du Risque d'Inondation (SLGRI)	1	Littoral charentais (42 communes) – rédaction et validation par la Commission Inondation de bassin, en attente de l'arrêté préfectoral (coordination par l'EPTB Charente)	CC Ile d'Oléron
	Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	1 + 1 avenant	Ile d'Oléron - PAPI (2013-2019) + 1 avenant (2019-2021)	CC Ile d'Oléron
	Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN)	2	Ile d'Oléron avec découpage communal - PPRN de 2004 encore actif + PPRN en attente d'approbation (échéance : juillet 2018)	CC Ile d'Oléron
	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	1	Deux SRCE sont en vigueur en Nouvelle-Aquitaine, en Limousin et en Poitou-Charentes, jusqu'à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) – 04/11/16	DREAL
	Plan Global de Déplacement (PGD)	1	En cours de réalisation à l'échelle de l'île d'Oléron	CC Ile d'Oléron
	Aménagement forestier	1	Ile d'Oléron – en cours de révision pour la période 2018-2037	ONF
	Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)	5 communes du site Natura 2000	St-Denis d'Oléron ( <i>approuvé le 16/09/2005, mis à jour le 27/03/2013, révisé le 11/02/2012, modifié le 11/07/2007, le 25/03/2009, le 12/01/2011 et le 28/03/2012</i> ). St-Georges d'Oléron ( <i>approuvé le 30/04/2009, mis à jour le 01/10/2012 et le 04/03/2013, révisé le 31/05/2012, modifié le 31/05/2012 et le 29/11/2012, déclaration de projet le 30/06/2016</i> ). Dolus d'Oléron ( <i>approuvé le 04/11/2003, mis à jour le 12/04/2005, modifié le 12/12/2006, révisé et modifié le 01/12/2007, modifié le 22/03/2011 et le 29/06/2015</i> ). Grand-Village-Plage ( <i>approuvé le 16/02/2016</i> ). St-Trojan-les-Bains ( <i>approuvé le 13/03/2012</i> ).	CC Ile d'Oléron
	Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS)	1	Charente-Maritime – en cours d'élaboration	Département de la Charente-Maritime
	Agenda 21 « Oléron Durable »	1	Ile d'Oléron – approuvé 15/12/10	CC Ile d'Oléron

### 1.3 Données abiotiques :

**Tableau 2 : données abiotiques**

Objet	Quantification	Qualification	Origine données
<b>Climatologie</b>	12,5°C en moyenne 8,1°C en moyenne minimale 16,7°C en moyenne maximale 26 j/an de gel en moyenne 577 mm/an de pluviométrie en moyenne Ensoleillement : 2.400 à 2.600 h/an	Climat océanique tempéré	Météo France
<b>Géologie</b>	/	La majeure partie des forêts reposent sur un substrat sédimentaire du secondaire (du Jurassique ou du Crétacé) : formations profondes, assez tendres (marnes et calcaires argileux) en forêt de Domino et à l'Ecuisserie + formations plus récentes en forêt des Saumonards et de St-Trojan (argile lourde et calcaire) ; matériaux d'origine marine ou fluvio-marine flandrienne. Dunes sableuses perchées sur socle calcaire.	ONF, BRGM
<b>Topographie</b>	Altitudes : entre 0 et 34 m	Forêts installées sur un vaste champ de dunes parallèles au rivage ; relief parfois marqué particulièrement pour les dunes les plus anciennes, souvent éloignées du trait de côte.	ONF
<b>Paysage</b>	/	Frange littorale avec plages, dunes et falaises calcaires au nord de l'île. Massifs forestiers, en particulier les forêts domaniales de St-Trojan, des Saumonards et de Domino, érigés sur les hauteurs des dunes ferment le paysage.	CCIO
<b>Pédologie</b>	/	Sables dunaires, sols instables, en particulier sur les dunes basses en cordon étroit. Plus vers l'intérieur, sols plus évolués et plus humifères (secteurs anciennement boisés ou boisés). Sols à faible réserve utile, de grande pauvreté chimique, à pH souvent élevé (de 6 à 8,5)	ONF
<b>Hydrographie</b>	/	Aucun cours d'eau de surface ne traverse forêts et dunes.	IGN, ONF
<b>Hydrologie</b>	/	Plusieurs points d'eau permanents subsistent dans des dépressions intradunales au contact des aquifères de surface ; très sensibles à la pluviométrie annuelle, ils sont fluctuants.	ONF
<b>Hydrogéologie</b>	2 nappes phréatiques dans le sous-sol de l'île d'Oléron	Une nappe phréatique (ou nappe libre), peu profonde, alimentée par les précipitations. Une nappe captive, profonde, piégée par une couche géologique imperméable sous-jacente donc, sans influence sur les fluctuations observées dans les dépressions dunaires.	ONF



## 2 LE PATRIMOINE NATUREL :

### 2.1 Description écologique du site :

Le site Natura 2000 abrite 5 grands ensembles naturels.

#### 2.1.1 Un habitat forestier :

Avec près de 2.000 ha, soit près de 68% de la superficie totale du site Natura 2000, la majeure partie du site est concerné par l'**habitat de dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert** (dunes boisées à Chêne vert et Pin maritime). Deux grands massifs forestiers dunaires peuvent être distingués, celui de St-Trojan-les-Bains (Sud-Ouest de l'île) et celui des Saumonards (côte Est de l'île) puis, de moindre mesure, le massif de Domino (Nord-Ouest de l'île).

Premières formations boisées établies sur les sables dunaires de l'île, les dunes boisées sont constituées d'une pinède à Pin maritime issue des boisements du XIX<sup>e</sup> siècle. Avant ces boisements, les dunes étaient très mobiles et non boisées. Les boisements les plus anciens datant de moins de 200 ans, aucune forme mature de l'habitat n'est connue sur



le site. A noter donc, que ces dunes boisées sont d'origine artificielle, ont toujours bénéficié d'une gestion active (sylviculture, gemmage) et sont de formation récente. La végétation qui les compose est très étagée (mélange des strates arborée, arbustive, herbacée et bryolichénique<sup>18</sup>) et le nombre d'espèces du cortège est relativement important au regard des contraintes du milieu.

La formation des dunes boisées découle de la séquence des végétations dunaires après affranchissement des contraintes marines (submersion, embruns et mobilité du substrat). Les dunes boisées sont issues de l'évolution des ourlets thermophiles<sup>19</sup> en fourrés thermophiles<sup>20</sup>, évoluant eux-mêmes par l'arrivée des grands ligneux (Chêne vert et Pin maritime). Une fois l'état boisé acquis, la dynamique se poursuit par la concurrence entre les grands ligneux. Le Pin maritime se comporte comme une essence pionnière, il est peu à peu remplacé par le Chêne vert. La végétation qui en résulte est très étagée et le nombre d'espèces du cortège est relativement important au regard des contraintes du milieu.

Hormis quelques formes dégradées (Espèces Exotiques Envahissantes, terrains de camping boisés, formes « régressives » liées au recul du trait de côte), globalement l'état de conservation de l'habitat forestier du site est bon. Les dunes boisées du site, très diversifiées, permettent à bon nombre d'espèces végétales de s'y développer et offrent d'intéressantes conditions d'habitats à bon nombre d'espèces animales (oiseaux, reptiles, insectes, chauve-souris, etc.) en tant que zone de refuges, de corridor écologique<sup>21</sup>, etc.

<sup>18</sup> **Briolichénique** : relatif aux mousses et lichens.

<sup>19</sup> **Ourlet thermophile** : l'ourlet forestier désigne le milieu de transition établi selon une bande étroite entre la pelouse et le manteau forestier ; il est thermophile lorsqu'il est inféodé au sols secs et chauds.

<sup>20</sup> **Fourrés thermophiles** : le fourré est une formation arbustive dense.

<sup>21</sup> **Corridors écologiques** : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

### 2.1.2 Habitats de la frange littorale :

Cet ensemble de milieux regroupent les végétations de haut de plage (laisses de mer) et les habitats dunaires non boisés (dunes embryonnaires, dunes mobiles à Oyat et dunes grises des côtes atlantiques). Les habitats dunaires se répartissent sous la forme d'un cordon littoral dont la largeur varie d'un secteur à l'autre au gré des épisodes d'érosion ou d'accrétion. Le site dévoile de remarquables séquences dunaires complètes depuis le haut de plage jusqu'à la dune boisée, notamment au massif de St-Trojan-les-Bains.



**Les végétations de haut de plage**, présentes sur tout le littoral de ce site Natura 2000, sont des végétations très fragiles et ont un rôle primordial dans l'édification du cordon dunaire. En période de répit d'érosion, elles permettent la formation des dunes mobiles embryonnaires, 1<sup>er</sup> stade d'édification du cordon dunaire. Sur le site, l'habitat est peu représenté du fait de l'érosion marine et de la fréquentation.

**Les dunes mobiles embryonnaires atlantiques** arrivant au contact direct de ces laisses de mer juste avant les dunes mobiles à Oyat, constituent un enjeu patrimonial du fait de leur fonction d'édification de la dune mobile. Sur le site, l'habitat se trouve sous une forme relictuelle, très réduite, sur certains secteurs du massif des Saumonards ; il n'a donc pas été cartographié. Cette faible représentativité s'explique par un littoral en phase d'érosion marine, ne permettant pas l'avancée de la végétation vers la mer, chaque tentative de colonisation étant freinée par les plus grandes marées.



**Les dunes mobiles à Oyat des côtes atlantiques (dunes blanches)** sont issues de l'élévation des dunes embryonnaires qui évoluent ensuite très peu car sans cesse remaniées par les tempêtes hivernales. Cependant, quand le milieu s'affranchit des contraintes marines, il évolue vers la dune grise. Sur le site, ces dunes blanches sont dans un état globalement satisfaisant, notamment en réponse aux actions de canalisation du public menées depuis les années 90 bien que des efforts, à maintenir de manière continue, restent à faire. Aussi, certaines décharges peuvent resurgir au niveau des entailles marines. Avec près de 36ha, sur le site, ces dunes blanches représentent un peu plus d'1% de la surface totale du site.

**Les dunes grises des côtes atlantiques**, habitat issu de la dune blanche après fixation du sable et atténuation de la contrainte représentée par les embruns, elle correspond à la partie de la dune stabilisée par la végétation, « dune fixée ». Elle est aussi nommée « dune grise » car sa teinte estivale se compose de nuances de gris dues aux lichens et mousses desséchées qui les recouvrent. L'intérêt patrimonial de la dune grise est significatif car elle accueille un nombre important d'espèces végétales patrimoniales (Cynoglosse des dunes, Lys de mer, Œillet des dunes). La faune y est également riche : reptiles, amphibiens, chiroptères (chauves-souris), etc. La dune grise représente des surfaces importantes sur le site avec près de 450ha, soit plus de 15% de la surface totale du site. Des efforts de canalisation du public opérés ont permis de conserver des surfaces considérables où la flore est typique et d'un bon état de conservation. Néanmoins, malgré ces efforts, certains secteurs présentent encore une forme dégradée par la surfréquentation.



### **2.1.3 Habitats humides des dépressions dunaires :**

La présence de dépressions arrière-dunaires (« lèdes »), notamment au sein du massif dunaire de St-Trojan-les-Bains (Sud-Ouest de l'île) et des Seulières aux Huttes (Nord-Ouest de l'île) avec des bas-marais alcalins bien conservés ajoute à l'originalité de l'ensemble du site.

Cet ensemble de milieux humides dunaires regroupe les dépressions à saules ou saulaies (l'habitat « Dunes à saule des dunes ») ainsi que les mares, pelouses dunaires (présentes en berge des mares et ornières des dépressions), bas-marais, roselières et cariçaias dunaires. Avec une surface de près de 35ha, ces habitats représentent un peu plus d'1% de l'ensemble du site Natura 2000.

Ces habitats dépendent de leur fonctionnement hydraulique avec des alternances d'enneigement variables en fonction de la topographie et des précipitations. Ils constituent donc des habitats particulièrement instables, qui ne peuvent pas être figés, ce qui suppose parfois des phases de disparition de certaines espèces patrimoniales.

L'intérêt patrimonial de ces milieux est qu'ils constituent une mosaïque d'habitats essentielle aux cycles de vie de bon nombre de végétaux et espèces animales, très souvent très spécialisées et souvent rares comme le Pélobate cultripède (amphibien) ou le Liparis de Loësel (orchidée).

Sur le site, les saulaies sont en bon état de conservation et les mares dunaires sont dans des états variables mais leur réseau est important, ce qui permet une connexion favorable aux populations animales. Ce réseau de mares joue son rôle de corridor écologique. Les roselières du site sont très bien exprimées par un cortège d'espèces végétales bien caractérisé. En revanche ces habitats humides, en particulier les bas-marais et pelouses dunaires souffrent de l'abaissement généralisé du niveau de la nappe entraînant leur assèchement. Aussi, les dépressions humides situées à proximité de la mer sont gagnées par l'érosion marine.



*Aulnaies-saulaies*



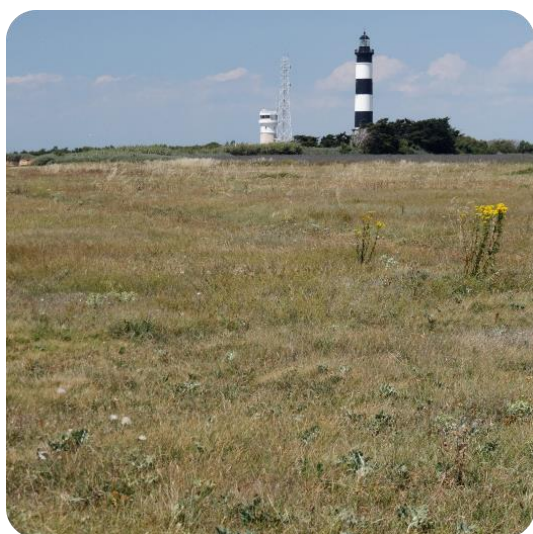
*Mare*

#### **2.1.4 Habitats calcaires :**

La présence d'habitats calcaires tels que les pelouses calcicoles sur calcaires tendres ou friables et les groupements de falaises atlantiques ajoute au site des associations de végétations originales. Leur intérêt patrimonial est très important car elles occupent des surfaces dérisoires (5,5 ha à Chassiron, au Nord-Ouest de l'île) et très contraintes (piétinement, eutrophisation, enrichissement).

Les pelouses calcicoles sont des milieux ouverts structurés par des graminées occupant tous les sols maigres sur calcaire de l'Europe. Les pelouses observées à Chassiron présentent une forme très spécialisée aux falaises calcaires littorales. Leur singularité en fait des milieux très rares avec certaines espèces d'intérêt majeur comme le lisseron à rayures parallèles, la Vipérine d'Italie ou le Chardon d'Espagne. L'habitat est favorable à de nombreuses espèces d'orchidées.

Les pelouses du site sont très dégradées par le piétinement et l'eutrophisation (bordures de cultures, parkings) et certains secteurs tendent à se refermer (enrichissement).



### **2.1.5 Habitats de vases salées :**

Cet ensemble regroupe végétations pionnières à Salicorne, prés salés à Spartine maritime et prés salés atlantiques, fourrés halophiles thermo-atlantiques. Au sein du site, ces habitats ne se trouvent qu'au marais de Gatseau, à la pointe sud de l'île (commune de St-Trojan-les-Bains), sur moins de 15 ha.

L'habitat dominant au sein de ce marais est le fourré halophile thermo-atlantique du fait des entrées marines de plus en plus fréquentes dans ce marais. Ces fourrés sont les végétations qui occupent le bas-shorre, c'est à dire les premiers niveaux recouverts par les plus grandes marées. On y retrouve la Soude ligneuse, la Salicorne vivace, le Statice vulgaire (lavande de mer) et la Glycérie maritime.



L'habitat de végétations pionnières à Salicorne y est aussi représenté sous une forme caractéristique. On y retrouve la Salicorne sombre, l'Aster maritime et la Soude maritime, végétations de la haute slikke<sup>22</sup> qui peuvent remonter loin dans le marais, comme c'est le cas à Gatseau. Se trouvent également des prés salés qui forment une mosaïque du fait des bouleversements réguliers dus aux phénomènes sédimentaires avec des végétations tel que la Spartine maritime, l'Obione, la Statice à feuilles ovales et de nouveau l'Aster maritime.

Le marais de Gatseau est dans une phase d'extension favorable aux végétations des vases salées. Néanmoins, certaines espèces exotiques envahissantes menacent le milieu tel que le Yuccas, la Spartine anglaise et la Spartine américaine.

L'intérêt patrimonial de ces habitats est leur contribution à la fixation des sédiments en fond de baie.

## **2.2 Connexions écologiques avec les autres sites Natura 2000 :**

### **2.2.1 Liens intersites : les corridors écologiques.**

Les corridors écologiques ou la trame verte et bleue assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent prendre plusieurs formes et n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus. Trois types de corridors écologiques se distinguent :

- les corridors linéaires (haies, ripisylves, bandes enherbées, ...).
- les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets, ...).
- les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

Certains éléments (routes, barrages, urbanisation, ...) constituent des obstacles à la libre circulation des espèces. Ces obstacles fragmentent le milieu ce qui entraîne un appauvrissement de la biodiversité.

Les sites Natura 2000 constituent des corridors écologiques à l'échelle européenne. En effet, l'une des finalités de la démarche Natura 2000 est de renforcer les connexions écologiques entre tous les sites en faveur de la biodiversité.

<sup>22</sup> **Slikke** : partie basse des vasières recouvertes à chaque marée à l'inverse du schorre recouvert qu'aux grandes marées ; la haute slikke est la partie la plus proche du schorre.

### **2.2.2 Corridors écologiques du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » :**

Le site des dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron possède un ensemble de milieux d'intérêt communautaire jouant un rôle de corridors écologiques, en particulier les habitats humides et forestiers pour bon nombre d'espèces animales (oiseaux, reptiles, insectes, chauve-souris).

Ce site est intimement lié aux sites Natura 2000 voisins qui englobent les habitats de marais, que sont le site « Marais de Brouage et Nord d'Oléron » et le site « Marais de la Seudre et Sud d'Oléron » ainsi que le site en mer « Pertuis charentais-Rochebonne ».

Les liens fonctionnels des corridors écologiques existants et potentiels entre les différents sites Natura 2000 de l'île devront faire l'objet d'une attention particulière, notamment lors de la mise en œuvre de la trame verte et bleue et des fiches actions des divers DOCOB concernés.

### **2.3 Habitats d'intérêt communautaire :**

Les inventaires d'habitats d'intérêt communautaire ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude qui représente 3.052,82 ha, qui est plus grande que la superficie du périmètre officiel du site Natura 2000 (+ 156,31 ha). En effet, suite aux inventaires, les dunes grises de la Ménounière, le bois des Fourneaux et la plage de Gatseau n'ont pas été inclus dans le périmètre Natura 2000 du fait de leur faible intérêt écologique au regard des enjeux Natura 2000. Néanmoins, les actions développées dans les fiches actions présentées en dernier chapitre de ce document de synthèse ne s'appliqueront qu'au sein du périmètre officiel du site Natura 2000, soit 2.898,51 ha.

16 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire, déclinés en 19 sous-types, ont été répertoriés sur le site. Ils s'étendent sur 2.507,08 ha, soit 82% de l'aire d'étude du site dont 448,47 ha concernent un habitat prioritaire, soit près de 15% de l'aire d'étude.

Les caractéristiques des entités écologiques et habitats d'intérêt communautaire du site sont présentés dans les tableaux n° 3 et 4 suivants. Leurs cartes de répartition sont présentées dans le volume 4 : l'atlas cartographique. Les fiches descriptives associées sont regroupées dans le volume 2 : le diagnostic écologique.

**Tableau 3 : grandes entités écologiques du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »**

Grands milieux	Surface (ha)	Habitat IC concerné (code Natura 2000)	Autres habitats associés (Code CORINNE)	Espèces IC concernées (code Natura 2000)	Facteurs d'influence
Forêts et fourrés	2 118,90	2180-2 : Dunes boisées à Chêne vert et Pin maritime	NC : Aulnaies-saulaies, Frênaies-ormaies 34.4 : Ourlets thermophiles 31.812 : Fruticées à Prunelliers et Troènes 44.9 : Bois marécageux de Saules	1083 - Lucane cerf-volant 1088 - Grand Capricorne 1098 - Rosalie des Alpes 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1305 - Rhinolophe Euryale 1308 - Barbastelle d'Europe 1323 - Murin de Bechstein	- défrichement - invasions biologiques - surfréquentation
Végétation dunaire de l'estran à la dune	677,62	1210-1 : Végétations des hauts de plage 1220-1 : Végétations des hauts de cordons de galets 2110-1 : Dune embryonnaire 2120-1 : Dune blanche à Oyat 2130-2* : Dune grise	16.11 : Plages de sable sans végétation	1676 – Cynoglosse du littoral	- érosion marine - fréquentation - piétinement - remaniement
Milieux humides des dépressions dunaires	35,36	2170-1 : Dunes à Saule des dunes 2190* (-1,2,3 et 4) : dépressions et mares dunaires 3150-3 : Voiles à Lentilles d'eau	22.1 : Eaux douces	1016 - Vertigo de Desmoulins 1098 - Rosalie des Alpes 1903 – Liparis de Lœsel	- niveau d'eau - comblement - invasions biologiques
Vases salées	15,79	1310 : Végétations pionnières à Salicornia 1320 : Prés à Spartina maritima 1330 : Prés salés atlantiques 1410-3 : Prairies subhalophiles thermo-atlantiques 1420 : Fourrés halophiles	14 : Vasières et bancs de sable sans végétation 15.21 : Prés à Spartina anglica	/	- invasions biologiques
Milieux sur calcaire	6,07	1230-2 : Groupements des falaises atlantiques 6210-12 : Pelouses calcicoles	38.1 : Pelouses piétinées 34.42 : Pelouses-ourlets mésophiles 38.1 : Pâtures mésophiles	/	- érosion marine - fréquentation - piétinement
Milieux anthropiques (Cultures, plantations, haies, villes-villages, terrains en friches, zones rudérales, lagunes, canaux)	199,09		82 / 83.3 / 84.2 / 86 / 87 / 87.2 / 89	/	

**Tableau 4 : habitats d'Intérêt Communautaire (IC) justifiant la désignation du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »**

	Habitat IC identifié (* : prioritaire)	Code européen Natura 2000	Recouvrement habitat		Exigences écologiques	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion	
			Surface (ha)	% aire d'étude <sup>23</sup>					
Forêts et fourrés	Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à pin maritime et chêne vert	2180-2	1.968,37	64,48	Premières formations boisées établies sur sables dunaires plus ou moins décalcifiés. Habitat issu de la séquence des végétations dunaires après affranchissement des contraintes marines : submersion, embruns et mobilité du substrat. Tête d'une série issue de l'évolution des ourlets thermophiles.	Favorable	Faible	- Recherche d'une diversité d'essences lors des interventions sylvicoles. - Conservation des fourrés de la frange maritime. - Réduction de la taille des coupes. - Mise en place d'îlots de vieillissement.	
	Végétations dunaires de l'estran à la dune grise	Laissez de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord (végétations haut de plage)	1210-1	NC <sup>24</sup>	NC <sup>25</sup>	Habitat constitué d'annuelles se développant au niveau des plus hautes laisses de mer, profitant des apports azotés des débris en décomposition. Flore fugace, adaptée à la sécheresse et à l'exposition fréquente aux embruns.	Très défavorable	Faible	- Ramassage sélectif et manuel des déchets anthropiques. - Mise en défends par des clôtures de pied de dune dans les secteurs en répit d'érosion.
Végétations des hauts de cordons de galets		1220-1	NC	NC	Habitat constitué d'espèces se développant au niveau des plus hautes laisses de mer, sur substrat graveleux et profitant des apports azotés des débris en décomposition. Flore pérenne, adaptée à la sécheresse et aux embruns.	Défavorable	Faible	- Absence de durcissement du cordon dunaire (digues, enrochements, épis...).	
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques		2110-1	NC	NC	Premières végétations vivaces de la séquence des végétations dunaires. Arrivent au contact des laisses de mer et des végétations de haut de plage et juste avant les dunes mobiles à Oyat. Constituent les prémices de l'édification de la dune.	Très défavorable	Faible	- Limitation du piétinement en haut de plage.	
Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques (dunes blanches à Oyat)		2120-1	35,76	1,17	Habitat développé sur substrat meuble en façade atlantique. Occupant les stades d'édification de la dune au contact de l'océan. Habitat résistant à la sécheresse, à la salinité, au criblage par les grains de sable projetés par le vent et à la mobilité du substrat.	Favorable	Moyenne	- Gestion globale des laisses de mer à la dune grise, sans rechercher de formes stabilisées. - Gestion de la fréquentation par des équipements adaptés et des mises en défends. Restauration de la continuité dune-océan quand des dispositifs de durcissement ont été installés. - Suppression d'équipements superflus dans la dune. - Enlèvement des déchets enfouis par le passé.	
Dunes grises des côtes atlantiques		2130-2* (prioritaire)	448,47	14,69	Habitat issu de la dune blanche après fixation du sable et atténuation de la contrainte représentée par les embruns. Comme le terme « dune fixée » l'indique, correspond à la partie de la dune stabilisée par la végétation. Recouvrement de la végétation relativement important ne laisse que très peu de sol nu. Pelouses extrêmement sèches hébergeant nombre important d'espèces très adaptées aux contraintes du milieu.	Favorable	Elevée	- Gestion globale des laisses de mer à la dune grise, sans rechercher de formes stabilisées. - Gestion de la fréquentation par des équipements adaptés et des mises en défends. Restauration de la continuité dune-océan quand des dispositifs de durcissement ont été installés. - Suppression d'équipements superflus dans la dune. - Enlèvement des déchets enfouis par le passé. - Restauration de la continuité dune-océan lorsqu'une haie brise-vent a été plantée. - Actions pour les populations de lapin permettant de favoriser des espèces emblématiques du milieu.	
Milieux humides des dépressions dunaires		Dunes à <i>Salix repens</i> ssp. <i>argentea</i> ( <i>Salicion arenariae</i> ) (Dunes à Saule des dunes)	2170-1	2,63	0,09	Habitat développé au sein des dépressions dunaires inondées en hiver ou en ceinture autour des mares ou des bas-marais. Habitat souvent homogène connaissant une variabilité fonction du niveau annuel de la nappe.	Favorable	Elevée	Aucune gestion particulière, hormis réouverture ponctuelle en faveur des végétations pionnières de dépressions.
		Mares dunaires	2190-1	2,16	0,07	Espaces de faibles dimensions correspondant soit à des trous d'eau à vocation cynégétique soit à des trous de bombes. Eau oligotrophe de salinité variable au pH élevé. Fonds de nature sableuse à faible accumulation de matière organique. Variabilité des niveaux d'eau (assèchement complet au cours d'étés très secs).	Favorable	Très élevée	- Reprofilage des berges, recréusement, étrépage : mesures à réserver aux mares les plus dégradées. - Dans certains cas, nécessité de créer de nouvelles mares pour compléter le réseau existant.
	Pelouses dunaires des pannes	2190-2	0,05	0	Végétation pionnière rase se développant près des mares et sur leurs berges. Niveau d'eau très variable : végétation amphibie très localisée. Aussi présente dans les ornières de chemins traversant les points bas (massif Saint-Trojan).	Défavorable	Très élevée	Gestion des mares : reprofilage des berges permettant une bonne gradation des ceintures de végétation.	
	Bas-marais dunaires	2190-3	2,13	0,07	Végétations temporairement engorgées (période d'engorgement moins longue que les pelouses des pannes, plus longue que les saulaies à Saule des dunes). Substrat composé de sable calcaire noirci par l'enrichissement en matières organiques.	Défavorable	Très élevée	Poursuite de la réouverture des milieux par des techniques douces.	

<sup>23</sup> Les pourcentages étant calculés sur la surface totale de l'aire d'étude (3.052,82 ha) et non du périmètre officiel (2.896,51 ha), les % de recouvrement du site sont très légèrement surestimés pour les habitats de dunes mobiles, dunes grises et dunes boisées.

<sup>24</sup> Surface couverte par l'habitat à NC : surfaces très faibles (habitats linéaires ou habitats en mosaïques ou surface fluctuante du fait de la dynamique propre à l'habitat)

<sup>25</sup> % aire d'étude de l'habitat à NC : surfaces très faibles (habitats linéaires ou habitats en mosaïques ou surface fluctuante du fait de la dynamique propre à l'habitat)



	Habitat IC identifié (* : prioritaire)	Code européen Natura 2000	Recouvrement habitat		Exigences écologiques	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
			Surface (ha)	% aire d'étude				
Milieux humides des dépressions dunaires	Roselières et cariçaies dunaires	2190-5	27,59	0,91	Végétations herbacées hautes occupant les dépressions dunaires humides. Caractérisées par des espèces tolérantes au sel, la proximité de la mer pouvant rendre l'eau saumâtre. Occupent des zones avec des conditions d'engorgement très contrastées (grande battance du niveau de la nappe).	Favorable	Elevée	Essais de réouverture sur des secteurs restreints pour tenter de reconstituer des bas-marais.
	Voiles flottant des eaux stagnantes eutrophes (voiles à Lentille d'eau)	3150-3	NC	NC	Communautés végétales flottantes se développant dans les eaux eutrophes stagnantes. Ces voiles peuvent se superposer à une végétation enracinée. Groupements à caractère pionnier pouvant devenir envahissants. Ils présentent un cycle saisonnier marqué, avec éventuellement des successions de communautés correspondant à des changements importants de dominance spécifique.	Favorable	Faible	Lutter contre le caractère envahissant des lentilles d'eau (pour préserver l'ensoleillement des milieux de faible profondeur).
Vases salées	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces pionnières des zones boueuses et sableuses	1310	NC	NC	Végétations de la haute slikke pouvant remonter loin dans le marais, réduites à un liseré sur les berges des rigoles, des chenaux ou des canaux.	Favorable	Moyenne	Non gestion
	Prés à <i>Spartina maritima</i>	1320	NC	NC	Gazons mono-spécifiques développés sur accumulation de vases marines, occupant les parties basses de la slikke.	Favorable	Moyenne	Non gestion
	Prés salés atlantiques	1330	8,92	0,29	Végétations sur vases salées du schorre moyen et du haut-schorre occupant les espaces les moins souvent atteints par la marée.	Favorable	Moyenne	Non gestion
	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques	1410-3	NC	NC	Indéterminé	Indéterminé	Très élevée	Fauche
	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques ( <i>Sarcocornia fruticosi</i> )	1420	5,44	0,18	Végétations sur vases salées occupant le bas-schorre, c'est-à-dire les premiers niveaux recouverts par les plus grandes marées.	Favorable	Moyenne	Non gestion
Milieu sur calcaire	Pelouses calcicoles méso-xérophiles sur calcaires tendres ou friables	6210-12	5,54	0,18	Végétations occupant tous les sols maigres sur calcaires de l'Europe. A Chassiron, forme très spécialisée aux falaises calcaires littorales. Milieux ouverts structurés par des graminées. Apport de sel par la mer en bordure de falaise, se traduisant par un nanisme des espèces du cortège.	Défavorable	Elevée	- Mise en défens contre la fréquentation des cyclistes, canalisation des piétons par la délimitation de sentiers. - Actions de réouverture dans certains secteurs (pâturage, fauche exportatrice...).
	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et Baltiques (groupements des falaises atlantiques)	1230-2	0,01	0	Végétation développée sur une mince bordure en sommet de falaise. Flore halophile sur roche calcaire dure régulièrement érodée par la mer et régulièrement aspergée par les embruns.	Favorable	Très élevée	Mise en défens de la bordure de la falaise (en laissant éventuellement des portions non équipées comme point de vue).

L'état de conservation a été estimé pour les différents habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Il s'agit d'évaluer la tendance évolutive d'un habitat et/ou d'une espèce sur le site. 3 niveaux ont été retenus pour traduire cet état de conservation :

- **Favorable** : maintien ou augmentation des populations, populations denses et bien réparties sur le site, habitats disponibles et non dégradés,
- **Défavorable** : diminution avérée ou suspectée des populations, populations peu denses, mal réparties, ponctuelles sur le site, habitats peu disponibles ou en voie de régression,
- **Très défavorable** : diminution avérée des populations, populations peu nombreuses, localisées ou reliques, habitats très dégradés et peu disponibles,
- **Indéterminé** : les données sont insuffisantes pour évaluer l'état de conservation.

La correspondance avec l'atlas cartographique est la suivante :

Etat de conservation sur le site	Atlas cartographique du DOCOB
favorable	bon
défavorable	moyen
très défavorable	mauvais
indéterminé	non représenté

## **2.4 Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire :**

Le site Natura 2000 étudié compte de nombreuses espèces rares, menacées ou protégées. Néanmoins, 2 espèces végétales et 9 espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive Habitat ont été recensées. L'inventaire naturaliste a permis de recenser les espèces présentées dans le tableau 5 ci-après :

**Tableau 5 : espèces d'Intérêt Communautaire (IC) de la directive Habitats justifiant la désignation du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »**

Espèces végétales IC identifiées (* : prioritaire)	Code européen Natura 2000	Estimation de la population (contacts sur le site)	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Liparis de Lœsel ( <i>Liparis Lœselii</i> )	1903	Stations rares (voir Atlas : carte des espèces)	Espèce pionnière, oligotrophe et basiphile des milieux humides. Habitats très proches de la mer à sols hygromorphes, engorgés une bonne partie de l'année avec une oscillation plus ou moins importante du toit de la nappe d'eau. En règle générale, sols jeunes et peu évolués.	<b>Forte</b> - Le site est un haut lieu pour la conservation de l'espèce car les stations françaises et européennes sont rares et en régression. Sur la façade atlantique, la population d'Oléron est la dernière population littorale du Sud-Ouest.	Défavorable	Très élevée	Restauration des milieux favorables potentiels, à l'abri de l'érosion marine.
Cynoglosse des dunes ( <i>Omphalodes littoralis</i> )	1676* (prioritaire)	Nombreuses stations importantes (Voir Atlas : carte des espèces)	Espèce pionnière, héliophile et thermophile. Prospère dans la dune grise, légèrement perturbée par l'activité des divers mammifères et par de légers piétinements. Supporte difficilement la concurrence végétale et les tapis compacts et complets de mousses ou de lichens terricoles. Se rencontre aussi en sous-bois, en la lisière forestière peu dense à Pin maritime, avec sol peu végétalisé, ou dans les clairières sous Pin maritime et Chêne vert à proximité de la dune grise.	<b>Forte</b> - Le site est important étant donnée l'aire restreinte de l'espèce. La situation de limite d'aire rend sensibles les populations	Favorable	Très élevée	Maintien des populations de lapin de garenne, Maintien de la dune grise en bon état.
<b>Espèces animales</b>							
Barbastelle d'Europe	1308	3 contacts en 2000 à Saint Trojan Contactée en 2006 à Saint-Trojan Non contactée en 2014	Espèce spécialisée, peut être classée parmi les espèces forestières. En hiver, occupe, souvent en solitaire, des gîtes très variés qui peuvent être peu protégés : fissures de roches, arbres creux, grottes, carrières souterraines abandonnées, etc. Chasse en lisière, le long de corridors forestiers et dans divers types d'habitats forestiers. Terrain de chasse en futaie plus ou moins âgée, feuillue ou mixte avec une strate buissonnante. Gîtes de mises bas en bâtis agricoles de type granges, des maisons ou des cavités, des fissures ou sous les écorces des vieux arbres. Evite les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux intensives, les milieux ouverts et les zones très urbanisées.	<b>Faible</b> - Espèce localisée dans la région	Indisponible	Forte	
Grand Rhinolophe	1304	1 contact en 2000 aux Saumonards 1 contact en 2006 aux Saumonards 1 contact en 2014 à Saint-Trojan	En hiver, espèce surtout cavernicole. Utilise divers types de cavités naturelles ou artificielles, telles des grottes, des mines, des caves, etc. En été, largement anthropophile. Forme des colonies de reproduction et occupe des gîtes de mises bas variés, souvent de vastes dimensions et sombres (combles d'églises, de châteaux, greniers, granges, etc.). Très fidèle au gîte de reproduction et d'hivernation. Fréquente des paysages avec une forte diversité d'habitats composés de bocages, agglomérations, parcs, jardins, boisements feuillus, ripisylves etc.	<b>Faible</b> - Espèce localisée dans la région	Indisponible	Forte	Maintien des vieux arbres, des arbres à gros diamètre, des arbres fendus et/ou à cavités Mise en place d'îlots de vieillissement/sénescence. Maintien des boisements humides.
Murin de Bechstein	1323	3 contacts suspectés en 2000 à Saint-Trojan Non contacté en 2006 1 contact en 2014 aux Saumonards	Espèce réputée forestière. Préférence pour les forêts de feuillus âgées avec sous-bois dense. Les ruisseaux, mares ou étangs sont des milieux qui ont également une importance pour lui, où il exploite les proies disponibles. Exploite également la strate herbacée forestière (clairières, allées forestières, prairies à proximité des forêts etc.). Les terrains de chasse fonction des cavités naturelles disponibles essentiellement dans les arbres (trous, fissures etc.) qu'il utilise comme gîte temporaire nocturne et également en gîte d'hivernation. Rarement rencontré en milieux souterrains en période hivernale. Espèce difficilement observable en hiver. Gîtes de reproduction peuvent en des arbres creux ou des nichoirs plats ou plus rarement des bâtiments.	<b>Faible</b> - Espèce localisée dans la région	Indisponible	Forte	Préservation des zones humides et des mares forestières. Sécurisation, maintien et suivi sans dérangement des gîtes artificiels.
Petit Rhinolophe	1303	2 contacts en 2000 près de la maratte 1 contact en 2006 aux Saumonards 2 contacts en 2014 aux Saumonards	En hiver, espèce est essentiellement cavernicole. Utilise divers types de cavités naturelles ou artificielles. Cavités de petite taille préférées. Sa petite taille et son vol manœuvrable lui permettent d'accéder à des gîtes très étroits et peu accessibles tels des caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus (maisons particulières, moulins, forts militaires, blockhaus etc.). En été, gîtes de mises bas de l'espèce dans les combles des bâtiments (maisons particulières, granges etc.), des milieux assez chauds et clairs. Si les conditions adéquates sont présentes, les individus peuvent même naviguer au sein d'un même bâti au gré des variations thermiques, passant du grenier à la cave.	<b>Faible</b> - Espèce localisée dans la région	Indisponible	Forte	

Espèces animales IC identifiées (* : prioritaire)	Code européen Natura 2000	Estimation de la population (contacts sur le site)	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Rhinolophe Euryale	1305	8 contacts en 2014 aux Saumonards	Des informations sont à acquérir pour les habitats préférentiels de l'espèce. En hiver, hiverne dans de profondes cavités naturelles où les conditions sont constantes. En transit, espèce à priori moins exigeante et utilise différents types de gîtes, comme les greniers de granges par exemple. En été, espèce cavernicole. Ces cavités ont souvent des températures assez chaudes et peu de courants d'air sont présents. Les colonies semblent changer fréquemment de gîte de reproduction selon les années, ce qui rend difficile le suivi et la caractérisation de cette espèce.	<b>Très faible</b> - Très peu de données de l'espèce dans la région.	Indisponible	Forte	Maintien des vieux arbres, des arbres à gros diamètres, des arbres fendus et/ou à cavités. Mise en place d'îlots de vieillissement / sénescence Maintien des boisements humides. Préservation des zones humides et des mares forestières. Sécurisation, maintien et suivi sans dérangement des gîtes artificiels.
Grand Capricorne	1088	Non observé en 2000 Observé en 2010 à Saint-Trojan Suspecté en 2011 au sud des Saumonards (DOCOB de Brouage) Indices de présence en 2014 dans le bois des Fourneaux et au sud des Saumonards	Fréquente les milieux forestiers caducifoliés avec du chêne, mais également tous milieux avec de vieux chênes (haies, bosquets), même parfois très anthropisés (alignements de bord de route, jardins, parcs urbains, arbres isolés, etc...). Espèce thermophile, peu abondante dans les milieux froids	<b>Faible</b> - Ses larves se développent dans les vieux chênes, caducifoliés ou sempervirents Espèce localisée dans la région.	Indisponible	Forte	Diversification des essences forestières. Conservation des chênes de gros diamètres et des individus sénescents. Mise en place d'îlots de sénescence dans les boisements feuillus. Maintien de haies arborées avec individus sénescents près des espaces agricoles. En cas de menaces avérées pour la sécurité humaine, tronçonnage minimum des arbres colonisés par l'espèce et conservation des tronçons au sol sur site.
Lucane cerf-volant	1083	Contacté à 3 reprises en 2000 à Saint-Trojan Contacté à 3 reprises en 2014 à Saint-Trojan (FD et Bois d'Avail) et à 1 reprise dans le bois des Fourneaux	Larves saproxylophages, donc consomment le bois mort en se développant dans le système racinaire des arbres. Essentiellement liée aux chênes (Quercus spp.), mais parfois rencontrée sur d'autres essences feuillues : Châtaignier (Castanea sativa), Cerisier (Prunus spp), Frêne (Fraxinus spp.), Peuplier (Populus spp.), Aulne (Aulus spp.), Tilleul (Tilia spp.), Saule (Salix spp.) et rarement sur les conifères.	<b>Faible</b> - Ses larves se nourrissent dans le système racinaire de vieux arbres (chênes essentiellement). Plus rarement, on peut les rencontrer au contact d'autres feuillus (Frêne, Aulne, Saule, ...) Espèce fréquente dans le Département 17.	Indisponible	Moyenne	Diversification des essences forestières. Conservation des chênes de gros diamètres et des individus sénescents. Mise en place d'îlots de sénescence dans les boisements feuillus. Maintien de haies arborées avec individus sénescents dans les espaces agricoles.
Rosalie des Alpes (espèce prioritaire)	1097* (prioritaire)	Observée à 3 reprises en 2000 et à 1 reprise en 2006 sur la passe de la Giraudière à Saint-Trojan Non revue en 2014	Larves xylophages, donc consomment du bois vivant, sénescents et déperissant. En plaine, se développent principalement sur les Saules (Salix spp.) et les Frênes (Fraxinus spp.). Ces arbres sont souvent âgés et taillés en têtards. D'autres espèces peuvent être exploitées : Noyer (Juglans spp.) ; Châtaignier (Castanea sativa), Orme (Ulmus spp.), Charme (Carpinus betulus), Tilleul (Tilia spp.), Aulne (Alnus spp.), Chêne (Quercus spp.) et Aubépine (Crataegus spp.).	<b>Faible</b> - se rencontre sur des Saules ou des Frênes âgés (arbres isolés, allées arborées ou ripisylves). Ses larves sont xylophages et se nourrissent de bois vivant, sénescents et mort. Espèce localisée dans la région.	Indisponible	Forte	Privilégier une diversification des essences forestières dans les boisements feuillus. Conserver des arbres de gros diamètres et les individus sénescents. Mise en place d'îlots de sénescence dans les boisements feuillus. Maintien de haies arborées avec individus sénescents près des espaces agricoles, notamment en bordure des marais.
Vertigo Desmoulin de	1016	Observé en 2000 sur 2 stations à Saint-Trojan Non revu en 2014	Espèce des zones humides calcaires. Se retrouve dans les marais, mais aussi en bordure d'étangs, de lacs, au niveau de berges de rivières, dans de petites dépressions humides, des prairies toujours humides à Jonc (Juncus spp.). Recherche une humidité importante et une végétation haute se développant sur des sols saturés en eau voire inondés : Grande glycérie (Glyceria maxima), cypéracées (Carex riparia, Cladium mariscus...), Roseau (Phragmites australis), Massettes (Typha spp.), Iris (Iris spp.), etc.	<b>Faible</b> - fréquente les habitats palustres (neutro-) alcalins avec une végétation haute développée sur des sols saturés en eau voire inondés. Espèce rare et localisée dans la région.	Indisponible	Forte	Maintien et/ou restauration des milieux palustres. Préservation des zones humides. Maintien des niveaux d'eau, Limitation de la fermeture ligneuse. Mesures d'entretien adaptées sur les stations connues.

### 3 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE :

#### 3.1 Situation foncière du site Natura 2000 :

Le site est surtout constitué de **forêts et de dunes domaniales**, propriétés de l'État gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Elles représentent près de 95% de la surface du site avec plus de 2.700 ha, dont 511 ha de dunes et 2.227 ha de forêts avec en particulier des massifs domaniaux des forêts de St-Trojan-les-Bains (1.492 ha), des Saumonards (614 ha) et de Domino (121 ha).

Le site compte aussi des **propriétés du Département de Charente-Maritime** qui développe, depuis 1974 sur l'île d'Oléron, son action en faveur des Espaces Naturels Sensibles (bois, marais, dunes, falaises et pelouses) en partenariat avec les communes, par l'établissement de Zones de Prémption, l'acquisition, la gestion et l'ouverture au public. Le site Natura 2000 est concerné par 47,5 ha de propriétés départementales, soit 1.64% de sa surface. Il s'agit :

↳ des pelouses et falaises du secteur de Chassiron (commune de Saint-Denis d'Oléron) ; depuis le DOCOB de 2001, les parcelles privées qui y subsistent n'ont pas été acquises par exercice du droit de préemption.

↳ de la dune des Seulières aux Huttes (commune de Saint-Denis d'Oléron) qui prolonge les dunes domaniales de Domino.

↳ **Cas particulier du marais des Bris (commune de St-Trojan-les-Bains)** : il n'est plus inclus dans le périmètre du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ; il a été intégré dans le périmètre du site Natura 2000 « Marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron » dont le DOCOB a été approuvé en 2012.

L'action du département de la Charente-Maritime est complétée par celle du **Conservatoire du littoral** notamment sur les zones de marais. 44 ha de propriétés du Conservatoire du littoral sont concernés par le site Natura 2000, soit 1.52% de la surface du site. Il s'agit des secteurs suivants :

↳ La falaise de la Pointe de Chassiron (commune de Saint-Denis d'Oléron).

↳ La forêt Briquet, nord de la forêt des Saumonards (communes de Saint-Georges d'Oléron).

↳ Le marais de la Maratte (commune de Saint-Georges d'Oléron).

Des **parcelles privées**, morcelées et dispersées, sont également concernées par le site Natura 2000 à hauteur de 46 ha, soit 1,59% de la surface du site. Il s'agit des secteurs suivants :

↳ Au sein des falaises de la Vitrierie, des dunes de Garennes et des dunes des Seulières aux Huttes.

↳ Au Sud de la forêt des Saumonards, la propriété Signol, d'environ 20 ha (commune de St-Georges d'Oléron).

↳ Une série de petites parcelles en lisière de forêts et de marais.

↳ La ceinture de forêt humide (commune de Saint-Georges d'Oléron).

↳ Le Bois d'Avail, composé de centaines de minuscules parcelles cadastrales, en bordure du massif forestier de Saint-Trojan (commune de Dolus d'Oléron).

Puis, à la marge, certaines parcelles du site Natura 2000 sont du **Domaine Public Maritime** (11 ha, soit 0,39% du site que représentent la baie de Gatseau, marais salé situé à l'extrême sud de la commune de Saint-Trojan-les-bains, et des zones intertidales) ou **communales** (4 ha, soit 0,15% du site).

Type	Surface (ha)	% du site Natura 2000
Propriété privée (personne physique)	46,09	1,59%
Domaine communal	4,35	0,15%
Domaine départemental	47,54	1,64%
Domaine Conservatoire du littoral	44,05	1,52%
Domaine privé de l'état	2.740,83	94,56%
Domaine public de l'état	4,35	0,15%
Domaine public maritime	11,3	0,39%
<b>TOTAL</b>	<b>2.898,51</b>	<b>100%</b>

### 3.2 Gestion actuelle des entités foncières du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » :

#### 3.2.1 Les forêts domaniales :

Les **forêts domaniales** de l'île d'Oléron sont gérées par l'ONF dans un souci premier de protection physique (protection des sols contre l'érosion, les incendies, etc.) en considérant les enjeux écologiques et paysagers. Cela représente 2.227 ha, soit 77% de la surface totale du site Natura 2000.

La production de bois (sylviculture) est le 2<sup>e</sup> objectif de gestion des forêts domaniales en basant la régénération sur la dynamique naturelle. Il s'agit de ne plus faire de plantation, ni de travail de sol et de maintenir en équilibre une forêt pin maritime / chêne vert en travaillant en faveur de l'essence moins présente. La récolte de bois est vendue en bois d'industrie et bois de chauffage avec une forte demande locale des acheteurs de réaliser la coupe sur pied eux-mêmes (environ 800m<sup>3</sup>/an). Le rôle socio-économique de la forêt vise à satisfaire la demande locale en bois de chauffage issu principalement de taillis de chênes verts.

Dans les zones humides (70 ha de forêts), il s'agit d'extraire les peupliers matures et d'arriver à une aulnaie-saulaie, habitat naturel auquel il faut retourner (préconisations DOCOB 2001 et 2017). La gestion sylvicole consiste également à gérer les grands gibiers en recherchant un équilibre entre la capacité d'accueil du milieu et le nombre d'animaux que ce milieu peut supporter sans subir de dommages importants.

L'accueil du public (aménagements) est le 3<sup>e</sup> objectif de gestion des massifs forestiers domaniaux en prenant en compte la charte de qualité mise en œuvre par la Communauté de communes de l'île d'Oléron (démarche Oléron Qualité Littoral) qui définit un ensemble d'infrastructures et d'équipements dont la conception doit répondre à une charte (graphisme, qualité bois, etc.) pour l'ensemble de l'île. Le double objectif est d'améliorer l'accès aux plages et de préserver les milieux naturels. L'application de la charte n'est pas imposée mais elle conditionne le co-financement de la Communauté de communes de l'île d'Oléron envers les communes.

### **Cas particulier du projet de Réserve Biologique Intégrale (RBI) en forêt domaniale :**

167 ha de forêt domaniale ont été placés en Réserve Biologique Intégrale (RBI) au sein du massif forestier de St-Trojan-les-Bains. Elle est dotée d'un plan de gestion approuvé en Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) début 2014, la signature de l'Arrêté Ministériel de création date du 15/09/16. Dans cette réserve, c'est toute la séquence des végétations dunaires allant de la mer aux forêts les plus anciennes qui ne fera plus l'objet d'aucune intervention humaine<sup>26</sup>. La réserve se veut être un observatoire de la dynamique naturelle des forêts littorales, son principal objectif étant de tirer des enseignements pour adapter la sylviculture des forêts similaires sur la côte atlantique. Le contexte érosif de la côte oléronaise est une variable supplémentaire dans l'étude de la dynamique des milieux, qu'il est possible de mettre en parallèle avec la réserve biologique dirigée de la Pointe d'Arçay, en Vendée, dont la dynamique sédimentaire est opposée : l'accrétion permet la formation d'une flèche sableuse s'avancant sur la mer.

Concernant l'ensemble des massifs forestiers domaniaux, l'aménagement forestier a été révisé en 2004 en appliquant les préconisations du DOCOB de 2001. Le nouvel aménagement forestier sur la période 2017-2036 prend en compte les préconisations du DOCOB de 2017.

#### **3.2.2 La forêt Briquet » :**

La gestion de la forêt Briquet, propriété du Conservatoire du littoral située à l'extrémité nord de la forêt domaniale des Saumonards (commune de Saint-Georges d'Oléron), a été déléguée à l'ONF.

#### **3.2.3 Les dunes domaniales, départementales et du Conservatoire du littoral :**

La majeure partie des dunes littorales de l'île d'Oléron sont propriétés de l'Etat et gérées par l'ONF (511 ha, soit 18% de la surface totale du site Natura 2000). Seules les dunes des Seulières aux Huttes sont propriétés du département de la Charente-Maritime (Espaces Naturels Sensibles – 31 ha, soit 1% du site Natura 2000) et la dune du Douhet (5 ha, soit 0,2% du site Natura 2000) est propriété du Conservatoire du littoral. La gestion des dunes des Seulières et du Douhet a été déléguée à la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

L'objectif de gestion et d'entretien des dunes est double : la préservation du milieu naturel et l'accueil du public.

La préservation, la protection et le maintien en bon état de conservation des habitats dunaires constituent le premier objectif de gestion. Il s'agit entre autres de faire en sorte que l'érosion marine ne déstabilise pas en trop grande profondeur la dune grise (travaux de défense douce contre l'érosion). Sont également réalisés des travaux de restauration et de gestion des espaces dunaires tel que la renaturation de secteurs dégradés par d'anciennes parcelles à camper avec des campagnes de démolition, des travaux de protection des dunes (pose de clôtures/ganivelles/accès plages), le débroussaillage de restauration et d'entretien de secteurs dégradés, l'aménagement de mares, la destruction d'espèces invasives, etc.

---

<sup>26</sup> A l'exception des interventions nécessaires à la sécurisation des voies réservées aux secours et des sentiers de randonnée.

Le deuxième objectif d'accueil du public consiste à maîtriser les flux de déplacements sachant que le piétinement de ce milieu fragile est une réelle menace pour sa conservation. L'ONF, le Département de Charente-Maritime, le Conservatoire du littoral et la Communauté de communes de l'île d'Oléron mènent donc une politique d'accès incitatifs aux plages depuis les parkings et principales zones d'accueil (passages stabilisés par tapis plastiques, fléchage, clôtures, ...). Comme pour les forêts, il s'agit de faciliter l'accès aux plages par des équipements doux et adaptés car la forêt et la dune sont l'interface entre le bâti et la plage. Ainsi, les usagers ne sont pas encouragés à se rendre à la plage par les chemins forestiers, évitant ainsi la diffusion des personnes (et donc le piétinement induit) sur l'ensemble des dunes et ménageant des secteurs "sauvages", qui correspondent souvent à des zones particulièrement dangereuses en matière de baignade.

Ce dispositif d'accueil ne peut fonctionner sans un minimum de compréhension et d'adhésion de la part du public concerné ; d'où la nécessité d'une information à la fois accessible, sympathique, précise, renouvelée et qui n'envahisse pas le paysage. Divers panneaux d'informations sont mis en place en entrée de plages et par ailleurs, l'ONF, la Communauté de communes de l'île d'Oléron et diverses associations d'éducation à l'environnement locales organisent des visites guidées et réalisent des expositions pour faire connaître les milieux dunaires et sensibiliser le public sur la fragilité de ces milieux et leur importance.

En outre, le Département et la Communauté de communes de l'île d'Oléron concourent au développement de modes d'entretiens alternatifs et particulièrement celui de la traction animale. La traction animale est utilisée préférentiellement sur les espaces naturels notamment pour le ramassage des déchets et le débardage. Le Département contribue également au développement de la connaissance des espaces naturels par la réalisation d'études et de plans de gestion.

### **3.2.4 Les pelouses sub-atlantiques xéroclines calcicoles à orchidées :**

Les pelouses calcicoles à orchidées concernent uniquement la propriété départementale « le site des falaises de la Vitrierie », 0,8 ha, soit 0,03% du site Natura 2000. Le site a bénéficié de mesures pour organiser le stationnement et barrer l'accès aux véhicules. Néanmoins, une fréquentation importante cause des dégradations sur les milieux (tassement, rudéralisation de la flore) :

- ↳ Le site est un point d'accès important vers l'estran pour les pêcheurs à pied et vers les spots de pratique d'activités nautiques (surf, Stand Up Paddle, etc.).
- ↳ Les promeneurs sont nombreux pour profiter du panorama, marcher en bord de mer, attirés par le côté sauvage du site, la vue sur le phare. Ces derniers cheminent en longeant la côte, s'installent sur les bancs à disposition sur le site, s'approchent des falaises pour admirer la mer.
- ↳ Les cyclistes disposent d'une piste cyclable séparée de la route, mais trop éloignée pour admirer la mer. Ils empruntent donc les sentiers pédestres et divaguent dans les pelouses.
- ↳ La fauche des accotements, parfois réalisée précocement, est préjudiciable aux orchidées.

A compter de janvier 2018, le Département lance une étude de requalification paysagère et écologique de l'espace naturel de Chassiron qui inclut le secteur des falaises de la Vitrierie. L'objectif de cette étude est de diagnostiquer les usages et la fréquentation de l'ensemble du secteur de Chassiron afin de réorganiser la circulation et le stationnement, les itinéraires piétons et cyclables, la signalétique, etc. et ainsi canaliser le public en faveur de la préservation des milieux naturels fragiles. L'objectif est également de restaurer les pelouses calcicoles.



### **3.2.5 La baie de Gatseau :**

La baie de Gatseau, située à l'extrême sud du massif forestier domanial de St-Trojan-les-Bains, est du Domaine Public Maritime (DPM) donc, sous la responsabilité des services de l'Etat (DDTM). Le marais salé de Gatseau ne fait l'objet d'aucune gestion particulière et la chasse n'y est plus pratiquée.

### **3.2.6 Les plages :**

Sur les plages, la DDTM gère les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT), en concertation avec le gestionnaire du fonds dominant (cf. loi littoral). Ces plages ne sont pas concédées, exceptée celle des Saumonards mais ce sont cependant les collectivités locales qui assurent le nettoyage en vertu de leurs compétences en matière de collecte et de traitement des déchets.

### **3.2.7 Les propriétés privées en forêts et milieux dunaires :**

Avec 46 ha, la propriété privée représente 1,6% du site Natura 2000.

En forêts, les propriétés privées se situent essentiellement en lisière et la gestion forestière est quasiment nulle du fait de l'émiettement parcellaire et de l'éloignement de beaucoup de propriétaires. Par contre, concernant la forêt Signol, le propriétaire a régénéré une partie de sa forêt et il y pratique une gestion "de cueillette". De manière générale, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) n'intervient pas en gestion sur les propriétés privées du territoire oléronais et il n'existe aucun document de gestion sur ces propriétés forestières (ni plan de gestion simplifié, ni code de bonnes pratiques). Depuis une dizaine d'années une seule intervention a été réalisée suite à la tempête de 1999 sur 3,5 ha dans le cadre d'un dossier d'aides financières. Aussi, une Carte d'Identité de Massif (CIM)<sup>27</sup> a été réalisée par le Département dans le cadre de son programme « Démarche de revalorisation forestière » sur des boisements privés des communes du Château, de Dolus et de Saint-Pierre d'Oléron mais ces boisements ne sont pas inclus dans le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ». La gestion de la chasse en propriétés privées est collective (ACCA) excepté dans la propriété Signol où elle est privée et non collective.

Quelques propriétaires pratiquent le camping sur leurs parcelles, en forêt ou milieu dunaire, qu'ils entretiennent comme « terrains de loisirs ». Les usages des propriétés privées sont assez limités et les types de gestion encadrés par le dispositif réglementaire et foncier, notamment dans le cadre des PLU.

### **3.2.8 Les habitats humides et les eaux souterraines :**

Entre autres, pour la conservation des habitats de dépressions dunaires humides, il est important de s'assurer que les fluctuations de niveau de la nappe dans les dépressions dépendent de facteurs naturels en veillant à ce que les pompages d'eau douce effectués dans les secteurs urbanisés périphériques ne fassent pas « s'enfoncer » exagérément la nappe. Il est donc important de mieux connaître l'hydrogéologie locale, de cerner les usages et les prélèvements ainsi que leurs incidences sur le fonctionnement hydrogéologique, et d'imaginer, le cas échéant, des mesures de prévention ou d'atténuation à mettre en œuvre, en amont du périmètre « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » pour la conservation des habitats humides.

---

<sup>27</sup> CIM : outil de diagnostic et de sensibilisation pour aller vers l'amélioration des conditions d'exploitation (action foncière, gestion collective pour une meilleure mise en valeur) et le développement de pratiques de gestion durable en zone forestière, hors forêts domaniales. Les objectifs sont d'avoir une connaissance de l'état de la propriété foncière et un inventaire de la biodiversité des zones boisées, de connaître l'opportunité de valorisation du bois (bois-énergie) et d'avoir une gestion des milieux boisés privés (amélioration des peuplements, meilleure gestion du gibier, etc.).

Principalement deux nappes intéressent le sous-sol d'Oléron (source : ONF) :

- ↳ Une nappe phréatique (ou nappe libre), peu profonde et qui suit approximativement la topographie : elle est uniquement alimentée par les précipitations.
- ↳ Une nappe captive, profonde, piégée par une couche géologique imperméable sous-jacente et par conséquent sans influence sur les fluctuations observées dans les dépressions dunaires.

En principe, seuls les pompages effectués dans la nappe libre sont susceptibles d'affecter les habitats humides. Toutefois, des forages profonds peuvent mettre artificiellement les deux nappes en communication, ce qui rend possible des pertes de la nappe superficielle vers la nappe profonde si celle-ci venait à être exagérément sollicitée (chute de pression).

Concernant le recensement des prélèvements et des usages, les informations disponibles viennent principalement des données archivées au titre de la police des eaux ("loi sur l'eau" de 1992) et d'études diverses réalisées pour l'application de la protection des captages, des SDAGE et SAGE. Les pompages sont soumis à déclaration (débit supérieur à 8m<sup>3</sup>/h ou dont l'usage aboutit à un prélèvement de plus de 40 m<sup>3</sup>/jour) ou à autorisation (débit supérieur à 80 m<sup>3</sup>/h) : les ouvrages réalisés depuis 1992 et répondant à ces critères sont donc correctement recensés. Les pompages de moins de 8 m<sup>3</sup>/h ne sont soumis à aucun contrôle<sup>28</sup> et ne sont donc pas recensés. Il faut noter que les captages d'eau potable d'utilité publique pour l'alimentation en eau potable ne puisent que dans la nappe captive et n'ont pas d'incidence en eux-mêmes sur les fluctuations de surface qui nous préoccupent.

Les usages privés peuvent concerner les serristes, pour l'arrosage des cultures et le chauffage des installations par un système de pompe à chaleur eau/eau<sup>29</sup>, et les particuliers et acteurs du tourisme pour l'arrosage des pelouses et des jardins. Peuvent aussi exister les pompages d'eau salée (sous la lame d'eau douce) près du littoral pour des usages aquacoles nécessitant une qualité d'eau particulière ou par commodité. Néanmoins, ils n'auraient, d'après l'ONF, probablement aucune influence sur les fluctuations en forêt du fait des faibles volumes concernés et de l'éloignement des sociétés aquacoles de la côte.

Depuis mars 1998, a été mis en place un suivi piézométrique des aquifères suivantes (source : réseau piézométrique Poitou-Charentes) :

- ↳ Saintonge/île d'Oléron par la mise en service de 2 piézomètres ; l'un « Station Oléron » à St-Pierre d'Oléron et l'autre « Station Terdoux » au Château d'Oléron.
- ↳ Aquifère dunaire / île d'Oléron par la mise en service d'un piézomètre « Station Bris » à St-Trojan-les-Bains, près de la maison forestière.

Selon l'ONF, concernant l'aquifère dunaire / île d'Oléron, l'interprétation des résultats du piézographe en fonction des données météo locales ne suffit pas pour savoir comment les prélèvements périphériques en amont du site Natura 2000 (puisque'il n'y en a pas sur le site même) peuvent affecter ces fluctuations, ce qui est indispensable pour savoir comment intervenir.

---

<sup>28</sup> Si ce n'est l'obligation pour le foreur de déclarer préalablement en mairie tout forage (pour quelque usage que ce soit) de plus de 10m de profondeur

<sup>29</sup> Compte tenu du type de culture (vigne) et surtout de la « déprise », les autres usages agricoles sont assez marginaux.

Les mesures à préconiser, si elles s'avèrent nécessaires, seraient plus restrictives que le simple respect de la police de l'eau actuelle. Comme elles dépasseraient le cadre de la gestion des habitats, puisqu'elles concernent des installations sises hors du site, elles ne pourraient être mises en œuvre que sous la responsabilité des services de l'Etat, qui peut réglementer par arrêté préfectoral ou dans le cadre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

### 3.3 La sylviculture :

L'activité sylvicole régulière pratiquée sur le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ne concerne que les forêts domaniales, propriétés de l'État gérées par l'ONF. Cette activité découle des missions principales de l'ONF (protection, sylviculture, accueil du public). Il s'agit du massif forestier de Saint-Trojan-les-Bains de 1.492 hectares, de la forêt des Saumonards de 614 hectares et de la forêt de Domino de 121 hectares, soit une surface totale de 2.227 hectares.

Compte-tenu des contraintes pédoclimatiques et du contexte économique (production de résine révolue), la fonction de production reste modérée. Pour assurer une gestion durable de la forêt, cette fonction est menée selon des techniques adaptées à la protection des écosystèmes et paysages. Néanmoins, des exigences de sécurité ont conduit l'ONF à équiper les forêts de pistes DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) pour assurer la desserte des secours au sein des massifs.

La **production ligneuse** de la forêt domaniale est de 4 m<sup>3</sup>/ha/an, soit une production annuelle de 7.600 m<sup>3</sup> sur les 1.900 ha effectivement boisés (RBI<sup>30</sup> exclue).

La **récolte annuelle de bois** tant de pins maritimes, de chênes verts et de peupliers est en moyenne de 5.200 m<sup>3</sup>. Le delta entre production et récolte ligneuse s'explique par la jeunesse des peuplements. En effet la tempête du 27/12/1999 a détruit environ 70.000 m<sup>3</sup> d'arbres adultes soit 9 ans de production. Cet événement climatique a rajeuni de manière importante et brutale la forêt domaniale et a incité le gestionnaire à moins prélever de volumes.

La **régénération de la forêt** basée sur la régénération naturelle est la règle principale de production de bois en forêt domaniale avec la contrainte principale qu'est la nécessité de renouveler les peuplements de pins maritimes fortement affectés par les dommages causés par la tempête de 1999. Afin de bénéficier de la régénération naturelle, il est nécessaire d'intervenir avant la mort définitive des semenciers potentiels. Dans le cas contraire, en l'absence de plantation, la part du pin maritime au sein de cette forêt diminuerait considérablement. L'état physiologique constaté, au cours de l'élaboration de l'aménagement forestier en 2004, a déterminé une superficie totale de 696 ha à régénérer en 15 ans soit une surface annuelle de 46 ha.

### 3.4 Les activités aquacoles :

L'aquaculture est une activité importante sur l'île d'Oléron.

La conchyliculture est l'un des secteurs phares de l'île d'Oléron avec notamment la production d'huîtres, « Marennes-Oléron » étant l'un des bassins ostréicoles les plus importants d'Europe. Néanmoins, le pays compte également aussi sur la production de moules (mytiliculture) et de palourdes (vénériculture).

---

<sup>30</sup> Réserve Biologique Intégrale.

La pêche à pied professionnelle est également une activité économique pratiquée sur le territoire oléronais. Sur le bassin Marennes-Oléron, on compte en 2014, 67 pêcheurs à pied professionnels. Les principaux produits récoltés sont les huîtres, les palourdes, les vers et les fliions (coquillages allongés dénommés « Tellines » par les pêcheurs). Les récoltes sont majoritairement vendues à des grossistes régionaux pour une revente en France, voire en Espagne. Concernant le marché local, les « Tellines » sont principalement vendues hors région, les palourdes en région et hors région et les huîtres sur les marchés régionaux.

Le Syndicat régional de la pêche à pied a été créé en 2008 afin de limiter la pression sur la ressource et pour défendre activement la profession (en raison d'un faible niveau de la réglementation, le statut social des professionnels reste limité).

Ces activités aquacoles s'appuyant sur les milieux d'estran, de marais et marins, elles ne s'exercent pas sur le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » mais elles peuvent le concerner indirectement. Par exemple, l'activité mytilicole pratiquées sur le DPM sur le secteur de la Gautrelle (au sud), hors site Natura 2000, amène les mytiliculteurs et les pêcheurs à pied professionnels à transiter sur le site par les engins motorisés à travers des passes existantes ; des autorisations préfectorales sont alors attribuées pour accéder au lieu de l'activité.

### **3.5 L'activité cynégétique :**

La Charente-Maritime présente des territoires attractifs pour la pratique de la chasse du fait de sa variété de milieux (plaines, forêts, zones humides, marais littoraux, etc.). Le département de Charente-Maritime fait partie des 10 premiers départements français en terme de nombre de chasseurs (20.500 chasseurs sur 63.000 en Poitou-Charentes selon la Fédération des Chasseurs en 2014, soit 32,5%). La spécificité de la Charente-Maritime est la chasse à la tonne, surtout pratiquée en marais.

A l'échelle du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales », les milieux concernés par les pratiques de chasse ne sont pas les marais mais essentiellement les forêts domaniales et les boisements.

La plupart des chasseurs exerce dans le cadre d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Il existe 8 ACCA sur l'île d'Oléron et 1 Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA). Pour chaque ACCA, un règlement intérieur est proposé et validé par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC17) et la DDTM. Les règlements intérieurs des ACCA ne peuvent être que égaux ou plus restrictifs que l'arrêté préfectoral. De plus, un cadre de chasse cynégétique est fixé tous les trois ans par les ACCA et les chasses gardées de l'île par un arrêté spécifique à l'île, en concertation avec la FDC17 puis validé par la DDTM ; il s'agit du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé (PGCA).

Le périmètre d'intervention des ACCA est l'ensemble du territoire de chaque commune à l'exception du périmètre de 0 à 150m des habitations (décret de 1969), les forêts domaniales et les chasses privées (territoire pour lesquels une formulation d'opposition a été faite).

Chaque ACCA doit avoir 10% de son périmètre au minimum en réserve de chasse. En général, sur l'île les ACCA ont un taux supérieur (environ 25% de leur périmètre d'intervention en réserve). Ces zones ne sont pas chassées excepté pour les espèces à contrôler (chevreuil et sanglier) où la chasse est permise selon des conditions particulières (cf. arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse) ainsi que pour les battues de régulation pour les espèces surnuméraires (lapin et sanglier).

Les types de chasse pratiqués sont les suivants :

↳ **Chasse en forêt domaniale (chasse à tir)** qui fait l'objet d'adjudications périodiques (baux de 12 ans) selon un cahier des clauses générales (national) et un cahier des clauses communes (régionales) ainsi que de clauses particulières à chaque lot. Le cahier des clauses générales révisé privilégie l'éthique de la chasse (gestion de la faune sauvage plutôt que simple loisir cynégétique). La forêt domaniale est sur l'île d'Oléron le foyer de la chasse au gros gibier : le chevreuil y a été introduit en 1972 et le sanglier en 1974 ou 1975 (source : ONF). Les deux populations se sont parfaitement acclimatées et donc beaucoup développées : elles doivent être impérativement gérées. En période d'ouverture seules deux journées par semaines sont consacrées à la pratique de la chasse dans l'ensemble des massifs domaniaux de l'île d'Oléron (les lundis, chasse individuelle aux petits gibiers et les jeudis, chasse en battue aux grands animaux).

Le massif domanial de Saint Trojan a été adjudgé en 1 lot. Il héberge une forte population de chevreuil (à peu près stable grâce au plan de chasse) et de sangliers (qui atteignent des effectifs problématiques en raison de la structure propice du biotope, dont la relative pauvreté alimentaire est compensée par agrainage). On y chasse aussi la bécasse (moins présente qu'en forêt des Saumonards), les canards, les pigeons et le renard.

Dans le massif domanial de Domino, totalement mité par l'urbanisation on ne pratique plus de chasse, à proprement parlé, seuls des décantonnements de sangliers y sont effectués quand nécessaire, en collaboration avec l'ACCA de Saint-Georges d'Oléron (2 à 3 par saison de chasse).

Le massif des Saumonards est loué en licence collective depuis la résiliation du bail initial suite, entre autres, à une chute spectaculaire de la population de chevreuil : le plan de chasse annuel est passé en quelques années de 15 à 2. On y chasse aussi le sanglier (peu présent) et surtout la bécasse qui y trouve un biotope favorable. Le lâcher de faisan, entre autres, très discutable d'un point de vue éthique même en l'absence d'impact biologique véritable, y est interdit depuis la résiliation du bail initial et cette interdiction est aujourd'hui généralisée à toute la forêt domaniale.

Les bordures privées sont chassées par les ACCA, sauf la propriété de M. Signol où la chasse privée y est pratiquée. Le marais de la Maratte, la Forêt Briquet et les autres parcelles des bordures Sud et Est des Saumonards sont chassées par l'ACCA de Saint Georges pour les palombes et la bécasse ainsi que quelques sangliers et chevreuils et surtout le renard, dont l'abondance vers la Maratte a suscité des pétitions. Le Bois d'Avail (riverain du massif de Saint Trojan) est chassé par l'ACCA de Dolus (mêmes gibiers qu'en domaniale).

Ainsi organisé, l'exercice de la chasse n'est nullement contradictoire avec la protection des milieux. Restent cependant, pour que la chasse joue pleinement son rôle de gestion des populations sauvages, des problèmes à régler, tels que la lutte contre la surpopulation de sangliers et contre la chute des populations de lapin de Garenne, espèce "clé de voûte" pour la biodiversité.

↳ **Chasse à tir au chien d'arrêt (chasse à la botte)** : pratiquée du lever au coucher du soleil, en domaine terrestre, pour le petit gibier tel que la bécasse en forêt domaniale et sur tous les petits gibiers autorisés en forêt privée. Le chien d'arrêt doit trouver le gibier, l'arrêter et le rapporter une fois abattu.

↳ **Chasse à la passée** : pratiquée à l'aube ou au crépuscule, en domaine terrestre et maritime, pour les grives, les palombes et le gibier d'eau. Le chasseur se dissimule près du passage présumé du gibier.

↳ **Chasse au gros gibier** : pratiquée en battue collective, du lever au coucher de soleil, en domaine terrestre, sous la responsabilité du président de l'ACCA, sauf cas exceptionnel. Cette chasse est organisée tous les samedis pendant la durée légale ; un plan de battue doit être réalisé délimitant la zone géographique concernée et la position des fusils et du chef de ligne (responsable d'un groupe de fusils). La chasse au gros gibier peut aussi être pratiquée à l'approche, pratique individuelle.

↳ **Chasse privée** : tout propriétaire peut mettre sa surface foncière en chasse privée à partir d'un minimum de 20 ha d'un seul tenant excepté pour la chasse à la tonne et aux gibiers d'eau pour laquelle le seuil de surface minimale est ramené à 3 ha. Le détenteur du droit de chasse doit la pratiquer dans le cadre minimum de chasse cynégétique fixé par les ACCA et les chasses gardées de l'île en concertation avec la FDC17 puis validé par la DDTM. La propriété Signol, située dans le périmètre Natura 2000 « Dunes et forêts littorales », en forêt domaniale des Saumonards sur la commune de Saint-Georges d'Oléron, est une propriété de chasse privée. La chasse Signol détient également un plan de chasse grand gibier.

Sur l'île d'Oléron, suite à la déprise agricole, un nombre important de parcelles « s'enfriche » et entraîne l'augmentation de la population de sangliers. Les chasseurs contribuent à la lutte contre les « nuisibles », les trois espèces principales étant le renard, le sanglier et le lapin. Le cerf et le daim sont considérés comme espèces invasives sur l'île : apparition du cerf, au moins un mâle et une femelle (donnée ONF de 2009) qui n'a pas sa place sur le territoire insulaire car les espaces naturels ne sont pas suffisamment importants et cela pourrait poser à terme des préjudices en risque de collision routière et de dégradation des propriétés privées.

### 3.6 Le tourisme et les loisirs :

L'île d'Oléron est le 2<sup>ème</sup> pôle touristique du département après la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique. Le caractère insulaire rend le territoire de l'île d'Oléron particulièrement attractif. Les attraits environnementaux et le cadre de vie qu'offrent l'île engendrent une attractivité touristique, qui tient une grande place dans l'économie locale mais aussi une forte pression anthropique sur les milieux et espèces insulaires, notamment littoraux qui, mal gérée, peut provoquer une saturation de certains sites et porter atteinte au patrimoine identitaire qu'est le patrimoine naturel de l'île. Ce patrimoine est gage de l'attractivité du territoire, c'est pourquoi son ouverture au public mérite une attention particulière afin de le préserver et de le valoriser au mieux.

D'après le recensement de 2014, la population de l'île d'Oléron atteint plus de 22.032 habitants et est multipliée par dix au plus fort de la saison estivale. D'autre part, le territoire très attractif voit sa densité de population à l'année augmenter de manière continue. La densité moyenne en 2012 s'élève à près de 128hab/km<sup>2</sup> contre 90hab/km<sup>2</sup> en 1968.

L'attrait des plages demeure le principal moteur de l'activité touristique leur fréquentation restant toutefois difficilement quantifiable. Certains sites viennent compléter et diversifier cette offre touristique. En terme de fréquentation c'est le phare de Chassiron (commune de Saint-Denis d'Oléron) qui arrive en tête avec 170.831 visiteurs en 2014, sans compter les visiteurs du site attirés par l'effet « bout du monde » qui ne montent pas le phare. Le deuxième site est le Marais aux Oiseaux (pôle Nature du Département de la Charente-Maritime sur la commune de Dolus d'Oléron) avec 40.867 entrées en 2014 puis le Port des Salines avec 15.747 entrées en 2014. Néanmoins, ces deux derniers sites ne sont pas concernés par le site Natura 2000 en question.

Les activités de plage concernent surtout la période estivale. Les activités de promenades concernent, toute l'année, les oléronais et les résidents secondaires auxquels se joignent en été une partie des visiteurs. Elles sont pratiquées individuellement dans les domaines de la randonnée (pédestre, cycliste, équestre) et des parcours sportifs.

Le périmètre Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » est donc très sollicité puisque bordé de plages, de lieux de promenade privilégiés dans les massifs domaniaux et du phare de Chassiron. La fréquentation se concentre cependant sur certains secteurs en fonction de leur attrait propre et surtout des équipements d'accès aux plages et de la proximité des zones urbaines.

### **3.6.1 La baignade et les activités nautiques :**

De par la diversité et l'importance du nombre de plages à disposition sur l'île, **la baignade** reste l'une des principales activités de loisir pratiquée sur l'île. Sur les 41 plages diagnostiquées dans le cadre de la démarche Oléron Qualité Littoral, 21 plages sont concernées par le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron », sur les communes de St-Denis d'Oléron, St-Georges d'Oléron, Dolus d'Oléron, le Grand-Village-Plage et St-Trojan-les-Bains. Ce diagnostic a permis de connaître les conditions de baignade (substrat, conditions hydrodynamiques, pente et qualité des eaux) et les activités marines côtières existantes et donc, d'adapter les aménagements d'accueil du public nécessaire pour la préservation des milieux dunaires.

Concernant l'usage des engins motorisés sur les plages, il se fait uniquement pour les interventions de secours (quads) et le nettoyage des plages manuel assisté d'un véhicule. Sur l'île d'Oléron, le nettoyage des plages est pris en charge par la Communauté de communes. Le ramassage des macro-déchets d'origine anthropique se fait manuellement par un opérateur circulant sur l'estran en pick-up selon le calendrier suivant :

- ↳ Du 1er novembre au 31 mars : 1 passage/semaine sur toutes les plages.
- ↳ Du 1er avril au 15 juin : 2 passages/semaine sur les plages les plus fréquentées et 1 passage/semaine sur les autres.
- ↳ Du 15 juin au 15 septembre : 1 passage / jour sur l'ensemble des plages.

**L'activité nautique** est également très importante sur l'île (surf, voile, planche à voile, kite surf, etc.) Nous nous intéresserons aux installations à terre, liées à la pratique de cette activité et situées sur le site Natura 2000 concerné. Sur les sites où sont présentes des écoles de voile ainsi que des postes de secours, des espaces ont été déterminés pour ces écoles de voile et pour les zones de bain afin de sécuriser les pratiques, de canaliser le public et de fait, de préserver le patrimoine naturel. Chaque plage diagnostiquée tel qu'indiqué ci-dessus présente une rubrique sur les activités nautiques qui précisent la fréquentation de la zone de bain, les pratiques exercées, le zonage des activités ainsi que les activités sportives proposées, les manifestations existantes et la sécurité/réglementation en vigueur.

En complément de la charte d'aménagement (mobilier, revêtement, etc.) existante, la réalisation d'une charte est en projet à l'attention des maires pour réglementer la pratique et les installations liées aux activités nautiques.

### **3.6.2 La pêche à pied récréative :**

La pêche à pied récréative est une activité importante sur l'île d'Oléron, néanmoins étant une activité qui s'appuie sur les ressources des milieux d'estran, elle ne concerne pas directement le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » mais indirectement par la pression anthropique que cette activité peut engendrer sur les milieux dunaires en terme de fréquentation (flux de déplacements, stationnements, etc.).

La pêche à pied récréative continue à se développer fortement sur le territoire, notamment avec le développement du tourisme estival sur l'île d'Oléron, depuis les années 60. Ce développement de l'activité s'est accompagné de mauvaises pratiques et d'une dégradation de la ressource, du fait notamment de la méconnaissance du milieu côtier ou de la réglementation liée à l'activité.

Pour répondre à cette problématique des actions de sensibilisation et d'information ont été mises en œuvre par des associations environnementales locales et se développe sur le territoire avec l'organisation de divers acteurs (associations, collectivités, ...). Elle a permis une amélioration des pratiques de pêche en terme de respect des tailles minimum, de respect du milieu de l'estran, de respect parfois des limites des concessions, etc.

### **3.6.3 L'activité équestre :**

L'île d'Oléron est un lieu propice à l'équitation, étant donné la qualité des milieux naturels et le faible dénivelé. Les parcours équestres sont très pratiqués et plusieurs centres équestres sont implantés sur le territoire. Cette pratique constitue un mode doux à part entière, qui peut entraîner des conflits d'usage, sur les chemins où les piétons et les cyclistes circulent également.

Neuf centres équestres et un éleveur asin proposant des promenades sont recensés sur l'île d'Oléron.

Seules les écuries du Carbet, situées dans la forêt domaniale de Saint-Trojan et l'association « A cheval sur une île », située en périphérie de la forêt domaniale des Saumonards (commune de Saint-Georges d'Oléron) sont dans le périmètre Natura 2000 ou en périphérie très proche.

Au nord du site des Huttes, il y a aussi un centre équestre saisonnier pour des randonnées.

Le code forestier régit la pratique de ce sport à l'intérieur des forêts gérées ; le cheval y est considéré comme un véhicule.

### **3.6.4 Les manifestations sportives et éducatives :**

Le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » est principalement concerné par les manifestations suivantes :

- ↳ Courses d'orientation organisées par des associations locales, départementales, nationales et les lycées/collèges ainsi que l'armée (randonnées pédestres, équestres ou VTT, raids, etc.).
- ↳ Sorties « Nature » organisées par des associations locales de découverte et d'observation naturaliste dans un objectif pédagogique.
- ↳ Manifestations locales telles que les marches de nuit, courses de VTT.
- ↳ Pratiques non organisées de cueillette de champignons.



Pour les manifestations sportives en forêt domaniale, l'essentiel du site Natura 2000 qui nous intéresse, elles sont soumises à autorisation de l'unité territoriale de l'île d'Oléron de l'ONF avec signature d'une convention d'autorisation validant les tracés. Dès lors qu'elles utilisent la voirie publique, elles font l'objet d'un arrêté préfectoral après avis des divers services (police, mairie, DID, SDIS, etc.).

Pour 2014, une vingtaine de conventions ont été signées. Le nombre de participants est variable, de quelques dizaines à plusieurs milliers comme la randonnée des Mimosas avec 2.500 participants. Globalement, l'estimation est près de 20.000 participants/an (*source* : ONF). Ces manifestations se concentrent plutôt en début de printemps, l'été et l'hiver. La période du 1er avril au 30 juin est interdite par l'ONF pour respecter la période de reproduction de l'avifaune et de la grande faune.

### **3.6.5 Les lieux d'accueil du public et de découverte de l'île :**

Une dynamique d'éducation à l'environnement se développe sur l'ensemble du territoire oléronais. Depuis avril 2009, s'est structuré le réseau EEDD<sup>31</sup> Marennes-Oléron, aujourd'hui animé par le CPIE Marennes-Oléron (association IODDE). Il regroupe des acteurs de l'éducation à l'environnement du Pays Marennes-Oléron. La Communauté de communes de l'île d'Oléron a intégré le réseau et soutient financièrement et techniquement l'animation de ces démarches.

Parmi l'ensemble des sites existants sur l'île, les lieux d'accueil du public évoqués ci-après sont les principaux sites en lien avec le site Natura 2000 qui nous intéresse :

↳ **Les forêts domaniales** : les aménagements et équipements (zones de stationnements, cheminements, accès aux plages, panneaux d'information, etc.) mis en place dans le cadre de la démarche Oléron Qualité Littorale permettent de mettre en cohérence l'accueil du public usager du milieu, personnes à mobilité réduites comprises (plagistes, randonneurs, pratiquant de sports nautiques, etc.) et la gestion ainsi que la préservation des ressources naturelles du site. Aussi à travers des visites guidées, l'ONF et des associations d'éducation à l'environnement (Sorties des Renardes, LPO, etc.) informent le grand public de la qualité et de la fragilité des milieux dunaires et forestiers gérés par l'ONF. Concernant la forêt domaniale des Saumonards, la DDTM loue à la commune de Saint-Georges d'Oléron le Domaine Public Maritime, qui sous-concède des lieux d'activités.

↳ **Le petit train de Saint-Trojan<sup>32</sup>** : l'exploitation du petit train de Saint-Trojan qui a débuté le 30 juin 1963, est aujourd'hui assurée par l'entreprise Société du Tramway Touristique de Saint-Trojan (STTST). Nait en septembre 1997 l'association Oléronaise de Sauvegarde de Véhicules Ferroviaires (OSVF) dans le but d'animer, d'organiser et de faire la promotion du train de Saint-Trojan. En 2014, l'association est forte de 45 membres de 12 à 80 ans, dont une vingtaine d'actifs qui participent à la conduite du train en basse saison et aux travaux divers qui peuvent être engagés en complément du travail des salariés de la STTST. Au départ de la Gare de Saint-Trojan-les-Bains, au sud de l'île d'Oléron, le p'tit Train dessert les plages de Gatseau et de Maumusson sur la Côte Sauvage, sur 12 km aller-retour, d'avril à septembre.

↳ **Le phare de Chassiron et ses falaises** : dominant la pointe nord de l'île d'Oléron par 46m de haut, le Phare de Chassiron (construction de 1834 à 1836) est l'un des sites les plus visités de l'île (170.831 visiteurs en 2014 contre 162.498 en 2013) avec son musée, son jardin potager, ses falaises de calcaire et

<sup>31</sup> EEDD : Education à l'Environnement et Développement Durable

<sup>32</sup> Extrait du site internet <http://www.le-petit-train.com>

les écluses à poissons connues depuis le Moyen Age. Visites guidées du phare sont proposées et une promenade sur la falaise de Chassiron (pelouses calcicoles) est possible. S'agissant surtout de plages de galets, l'activité de pêche y est davantage pratiquée que la baignade, excepté dans la concession scientifique où la pêche est interdite. Deux parking, propriétés du Département de la Charente-Maritime, existant le long des falaises sont hors périmètre Natura 2000.

### **3.7 Les déplacements sur l'île d'Oléron :**

#### **3.7.1 Circulation routière :**

Connectée au continent par un pont, l'architecture routière de l'île d'Oléron s'appuie principalement sur un axe central de communication Nord-Ouest / Sud-Est, la RD 734, qui joue le rôle de colonne vertébrale pour l'accès à l'île d'Oléron et pour irriguer l'ensemble de l'île. Le réseau routier s'organise en « arête de poisson » autour de cette RD, avec un maillage plus dense dans le canton sud. Le réseau routier secondaire forme un maillage bien développé (90 km de voies départementales) et répond globalement aux besoins d'accessibilité. Depuis 1990, les données de comptage rendent compte d'un véritable pallier dans la croissance générale du trafic automobile sur le territoire (+25%), survenu entre 1990 et 1992, suite à la gratuité du pont en 1991. On distingue une circulation de type rural en hiver et de type urbain en été. Cela se traduit par des trafics estivaux supérieurs d'environ 60% à la moyenne annuelle.

Les transports collectifs estivaux proposent une offre attractive qui favorise le report modal. La navette des plages, transport touristique estival, a par exemple enregistré 46.000 voyages à l'été 2014.

#### **3.7.2 Cheminements liés aux activités touristiques et de loisirs :**

Intégré au Plan Global de Déplacement (PGD), le schéma des modes doux comprend trois volets : les itinéraires cyclables, les cheminements piétonniers et les cheminements équestres.

↳ **Des pistes cyclables** : aujourd'hui, le réseau cyclable de l'île d'Oléron est dense avec 125 km d'itinéraires existants (70 km de pistes en site propre, 5,6 km de bandes cyclables, 32,5 km de sites partagés, 16,8 km sur chaussée existante) qui se développe en permanence avec de nouveaux aménagements chaque année. Le plan vélo 3 programme 84 km d'aménagements supplémentaires. Quelques pistes cyclables concernent les forêts domaniales de Saint-Trojan-les-Bains et des Saumonards (commune de Saint-Georges d'Oléron), incluses dans le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » mais les projets d'aménagement prévus dans le plan vélo 3 ne concernent pas le périmètre du site Natura 2000. Néanmoins, le Plan vélo 3 est soumis à une étude d'incidence Natura 2000 et à une évaluation environnementale en cours de réalisation.

↳ **Des circuits équestres** : dans le cadre de l'élaboration du Plan Global de Déplacement, les rencontres avec les centres équestres ont permis d'identifier des difficultés d'accès à certains endroits tels que les plages, ainsi qu'un besoin de balisage des parcours. Ainsi un projet de charte équestre fixe les objectifs d'amélioration du balisage à destination des cavaliers et de la sécurité et accessibilité des chemins équestres, de définition de nouveaux itinéraires, d'accompagnement à l'entretien des chemins équestres.

↳ **Des chemins pédestres** : la randonnée pédestre étant une activité très présente sur l'île, de nombreux parcours existent et une charte « piétons » fixe les objectifs d'amélioration du balisage à destination des marcheurs et des personnes à mobilité réduite et d'entretien des chemins de randonnée.

### 3.8 Les hébergements et la restauration sur l'île :

Le Pays Marennes Oléron est le territoire qui en Charente-Maritime compte le plus grand nombre de nuitées touristiques. Sur l'île d'Oléron, l'offre en hébergements touristiques est globalement importante. En 2014, l'île d'Oléron compte 178 hôtels et campings (soit 74 en plus depuis 2008) et 307 restaurateurs (*source* : *Score et Décisions*).

Le territoire est également caractérisé par la forte part des résidences secondaires dans le nombre total des logements. Avec une progression annuelle moyenne de 1,58% le nombre de résidences secondaires est passé de 13.568 en 2005 à 14.647 en 2011 (soit +7,95%) (*source* : *FILICOM, fichier des logements à échelle communale*). Ainsi, globalement, les résidences secondaires font jeu égal avec les résidences principales.

En ce qui concerne la restauration, l'île compte plus de 300 établissements. Néanmoins, le site Natura 2000 en question est surtout concerné par les restaurations rapides mobiles en bord de plage

Les campings et restaurateurs concernés par le site Natura 2000 qui nous intéresse sont les suivants :

- ↳ Les restaurateurs rapides mobiles ; une concession domaniale est alors attribuée par l'ONF au restaurateur pour le stationnement d'un véhicule boutique/mobilier à emplacement réservé à cet effet pour une durée et des horaires d'ouverture déterminés.
- ↳ Le Café de la plage aux Saumonards ayant un bail commercial avec l'ONF.
- ↳ Les campings de la Gautrelle, des Saumonards (municipal), des Martinets et Utopia.

Le camping sur parcelles privées est relativement mineur sur le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » eu égard à la prédominance de la propriété « publique ». Néanmoins, un certain nombre de parcelles sont concernées surtout au nord du site, sur le secteur des dunes de Garennes (commune de St-Denis d'Oléron).

### 3.9 Analyse des documents d'urbanisme et de planification :

L'île d'Oléron bénéficie d'un cadre de vie de qualité et jouit de richesses naturelles reconnues, comme en témoigne par exemple le réseau Natura 2000, ce qui engendre l'attractivité de l'île.

Face à une évolution démographique toujours croissante, l'urbanisation est en croissance mais a pu être contenue dans l'espace (PLU, régimes légaux de protection). Le schéma directeur a été révisé en donnant place au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), avec l'organisation des déplacements comme objectif prioritaire (voirie, espaces de stationnement, modes de transport, etc.). En effet, ceux-ci conditionnent très fortement les incidences du développement touristique sur les milieux naturels. L'urbanisation insulaire soulève par ailleurs, entre autres, le sujet du traitement, notamment du rejet des eaux usées et des anciennes décharges.

Des documents d'urbanisme et des outils de programmation répondent à ces préoccupations.

### **3.9.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) élaboré à l'échelle du Pays Marennes Oléron a été arrêté le 26 avril 2005 et approuvé en décembre 2005. Tous les PLU du territoire doivent donc être compatibles avec le SCoT et se doivent de respecter les grandes orientations, qui vont dans le sens de la préservation de la biodiversité, fixées par le document comme résumé ci-après :

- ↳ En matière de protection du patrimoine naturel et paysager, le SCoT s'attache particulièrement au respect de la Loi Littoral (maintien des équilibres biologiques, sites et paysages remarquables, coupures d'urbanisation, espaces proches du rivage, nouvelles routes de transit,...), au maintien des zones à fort intérêt paysager (marais ostréicoles, bois, bâti ancien,...), au développement limité le long des grands axes de communication, à l'intégration d'une ZPPAUP, à la protection de la forêt des Saumonards et à l'intégration de la Charte intercommunale pour le paysage.
- ↳ En matière de gestion des ressources, réseaux et équipements, le SCoT propose des stratégies visant à améliorer le traitement des eaux et protéger la ressource en eau ainsi que la maîtrise de la mobilité et le développement des modes de transport alternatifs.
- ↳ En matière de protection contre les risques, le SCoT insiste particulièrement sur la prise en compte des risques naturels en intégrant les Plans de Prévention des Risques et en travaillant sur la maîtrise du développement urbain dans les secteurs à risques.
- ↳ En matière de politique touristique, urbaine et de logements, le SCoT garantit la protection de l'environnement à travers la maîtrise de la fréquentation touristique (en agissant notamment sur les « petites structures de loisirs familiales » sur propriétés privées, sur la fréquentation des dunes et forêts, ...) et à travers la poursuite des acquisitions foncières dans les espaces les plus sensibles.

### **3.9.2 Les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU)**

Cinq communes sont concernées par le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » :

- ↳ St-Trojan-les-Bains : PLU approuvé le 13/03/12
- ↳ St-Georges d'Oléron : PLU approuvé le 30/04/09
- ↳ St-Denis d'Oléron : PLU approuvé le 16/09/05
- ↳ Grand-Village-Plage : PLU approuvé le 28/09/09
- ↳ Dolus d'Oléron : PLU approuvé le 04/11/13

Les zonages retenus par les PLU sur les secteurs inclus dans le périmètre du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » sont les suivants :

- ↳ **Nr** : la zone Nr recouvre des espaces naturels remarquables au sens de la loi littoral<sup>33</sup> et fait l'objet d'une attention particulière (article L.146-6 du Code de l'Urbanisme).
- ↳ **Nr100** : la zone Nr100 correspond aux espaces naturels remarquables situés dans la bande des 100 mètres, au sens de la loi littorale.

---

<sup>33</sup> Un espace est remarquable dès lors qu'il présente un intérêt écologique, paysager ou culturel (R146-1 du Code de l'Urbanisme).

↳ **Nt1** (Saumonards – commune de St-Georges d'Oléron) : la zone Nt1 recouvre les espaces naturels occupés par des camping-caravanings autorisés par l'intermédiaire des autorisations d'aménager délivrées par la municipalité et classement préfectoral. Il s'agit de zones destinées à redevenir espaces naturels lorsque cesse l'activité.

↳ **Nt3** (Saumonards – commune de St-Georges d'Oléron) : la zone Nt3 recouvre les espaces naturels occupés par des colonies de vacances et résidence de tourisme.

Compte-tenu de leur proximité immédiate du littoral et de l'importance que revêtent les espaces naturels sur le territoire, l'ensemble des PLU des communes concernées par le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » intègre une réflexion et les données sur la forte valeur environnementale et patrimoniale de leur territoire. En effet, le rapport de présentation des 5 communes comporte, entre autres :

↳ Un état initial de l'environnement, notamment sur les aspects paysagers et le patrimoine naturel.

↳ Une prise en compte des incidences du plan sur l'environnement, notamment en y intégrant l'enjeu de protection de la biodiversité et des paysages. Cette évaluation environnementale a pour conséquence directe d'adapter le PLU et ses zonages aux milieux concernés. Elle n'est pas une étude annexe mais une démarche qui s'articule avec les différentes phases du PLU (Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Règlement-Zonage).

**Tableau 6 : synthèse des activités répertoriées sur le site Natura 2000**

Activités	Importance relative	Éléments descriptifs	Tendances d'évolution
<b>Sylviculture</b>	Forêts domaniales du site Natura 2000.	<u>Production ligneuse</u> : 7.600 m3 sur 1.900 ha boisés (RBI exclue) <u>Récolte de bois</u> : 5.200 m3 en moyenne <u>Régénération de la forêt</u> : 696 ha à régénérer en 15 ans (46 ha/an).	<u>Production ligneuse</u> : → <u>Récolte de bois</u> : → <u>Régénération de la forêt</u> : →
<b>Pêche à pied (professionnelle et loisir)</b> (concerne indirectement le site Natura 2000)	Estran en fonction des zonages sanitaires et gisements ouverts.	<u>Nombre pêcheurs à pied professionnels</u> : 67 (2014) <u>Nombre pêcheurs à pied de loisir</u> : 45.000 estimés (2007, bassin Marennes-Oléron)	<u>Nombre pêcheurs à pied professionnels</u> : → <u>Nombre pêcheurs de loisir</u> : ↗
<b>Baignade</b>	Ensemble des plages du site Natura 2000.	21 plages diagnostiquées avec pour chaque plage : - un classement typologique - un aménagement du site (accessibilité, stationnement, aménagements et équipements, etc.) - un profil de vulnérabilité des eaux de baignade	<u>Fréquentation</u> : ↗ <u>Projets d'aménagement (accueil)</u> : ↗
<b>Activités nautiques</b> (voile, surf, stand-up-paddle, char à voiles)	Ensemble des plages du site Natura 2000.	<u>Écoles d'activités nautiques</u> : 13 <u>Postes de secours</u> : 10	<u>Fréquentation</u> : ↗ <u>Projets d'aménagement (accueil)</u> : ↗
<b>Activités équestres</b>	Forêts domaniales du site Natura 2000 et plages.	<u>Centres équestres</u> : 9 sur l'île dont 2 sont sur le site Natura 2000 (2 installés en 4 ans). <u>Éleveur asin proposant des promenades</u> : 1 hors site Natura 2000	<u>Projets / initiatives</u> : ↗ (demandes)
<b>Activités cynégétiques</b>	Forêts domaniales du site Natura 2000.	<u>Types de chasse pratiquées</u> : gros gibier (battue et à l'approche) et gibier d'eau, à la botte, à la passée, privée. <u>Lutte contre les nuisibles</u> . <u>Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)</u> : 8 <u>Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA)</u> : 1	<u>Nombre de pratiquants</u> : →
<b>Manifestations sportives et éducatives.</b>	Forêts domaniales du site Natura 2000.	<u>Types de manifestations</u> : courses d'orientation organisées, sorties « Nature », marches de nuit, courses VTT, pratiques de cueillette de champignons (20aine de conventions signées avec l'ONF en 2014). <u>Nombre variable de participants</u> : des dizaines à des milliers (ex: randonnée des Mimosas = 2.500 participants).	<u>Nombre de pratiquants</u> : ↗
<b>Cheminements liés aux activités touristiques et de loisirs</b> (cycliste, équestre, piéton)	Ensemble du site Natura 2000.	<u>Réseau cyclable</u> : 125 km existants +78 km en projets. <u>Réseau équestre et piéton</u> : chartes existantes afin d'améliorer le balisage, l'entretien et la définition de nouveaux itinéraires.	<u>Fréquentation</u> : ↗ <u>Projets / initiatives</u> : ↗
<b>Loisirs « découverte »</b>	Ensemble du site Natura 2000.	<u>Lieux d'accueil du public aménagés</u> : - en forêts et dunes domaniales ou départementales (OQL) - phare de Chassiron et ses falaises : 170.831 visiteurs (2014) <u>Campings</u> : 4 <u>Restaurateurs</u> : 1 + divers mobiles (restauration rapide)	<u>Projets / initiatives</u> : →

## 4 ENJEUX ECOLOGIQUES ET OBJECTIFS DE GESTION :

### 4.1 Hiérarchisation des enjeux et facteurs d'influence :

Les inventaires naturalistes réalisés pour l'actualisation du diagnostic écologique du site Natura 2000 a permis de confirmer son importante richesse, lié en particulier à la présence de 16 habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive 92/43/CEE) et de 9 espèces animales et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive 92/43/CEE) qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron (ZSC FR5400433). En fonction de leur état de conservation et des facteurs locaux pouvant influencer cet état, ces habitats et espèces ne demandent pas le même niveau de prise en compte dans le programme d'actions qui est établi pour assurer la pérennité de ce patrimoine naturel. L'élaboration de ce programme d'actions nécessite une prise en compte de l'urgence des interventions en fonction des habitats et espèces concernés (considérés très vulnérables, dans un état de conservation préoccupant, à forte valeur patrimoniale, etc.) afin de prioriser les actions. Pour ce faire, une hiérarchisation des enjeux de conservation est proposée. Elle est basée sur une analyse à partir de 5 critères :

- ↳ **La typicité des habitats (uniquement pour les habitats)** : il s'agit d'évaluer si la composition floristique des habitats est conforme à celle décrite dans les documents de référence (cahiers d'habitats, littérature phytosociologique).
- ↳ **La représentativité (pour les habitats et les espèces)** : il s'agit d'évaluer la répartition des habitats ou des espèces à l'intérieur du site Natura 2000 par rapport aux caractéristiques du site et à ses potentialités.
- ↳ **L'état de conservation (pour les habitats et les espèces)** : il s'agit d'évaluer la tendance évolutive de l'habitat ou de l'espèce dans le domaine biogéographique concerné (atlantique) et sur le site Natura 2000 en lui-même.
- ↳ **La valeur patrimoniale (pour les habitats et les espèces)** : il s'agit d'évaluer la valeur intrinsèque de l'habitat ou de l'espèce pour la région Poitou-Charentes.
- ↳ **La vulnérabilité** : il s'agit d'évaluer la dépendance des habitats ou des espèces aux facteurs d'influence naturels ou anthropiques potentiels sur le site.

Parmi ces 5 critères, trois semblent plus pertinents pour hiérarchiser les enjeux de conservation pour les habitats et les espèces : l'état de conservation sur le site, la valeur patrimoniale régionale et la vulnérabilité aux facteurs d'influence locaux.

**Tableau 7 : enjeux écologiques et facteurs d'influence des habitats d'intérêt communautaire**

	Nom de l'habitat d'intérêt communautaire	Niveau d'enjeu	Principal(aux) motif(s) justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence potentiels
Forêts	2180-2_Dunes boisées littorales thermoatlantiques à Pin maritime et Chêne vert	Faible	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Défrichement. Invasions biologiques. Surfréquentation.
Végétations dunaires de l'estran à la dune grise	1210-1_Végétation des hauts de plage	Fort	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Erosion marine. Piétinement.
	1220-1_Végétation des hauts de cordons de galets	Fort	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Erosion marine. Piétinement.
	2210-1_Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	Fort	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Erosion marine. Piétinement.
	2120-1_Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques	Moyen	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Fréquentation.
	2130_Dunes grises des côtes atlantiques	Moyen	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Fréquentation. Remaniement.
Milieux humides des dépressions dunaires	2170-1_Dunes à Saule des dunes	Moyen	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Niveau d'eau. Comblement.
	2190-1_Mares dunaires	Moyen	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Niveau d'eau. Invasions biologiques.
	2190-2_Pelouses dunaires des pannes	Très fort	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité. Valeur patrimoniale.	Niveau d'eau.
	2190-3_Bas-marais dunaires	Très fort	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité. Valeur patrimoniale.	Niveau d'eau. Comblement.
	2190-5_Roselières et cariçaias dunaires	Moyen	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Niveau d'eau.
	3150-3_Voiles flottant des eaux stagnantes eutrophes (voiles à Lentille d'eau)	Faible	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Niveau d'eau. Comblement.
Vases salées	1310_Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces pionnières des zones boueuses et sableuses	Faible	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	/
	1320_Prés à <i>Spartina maritima</i>	Faible	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Invasions biologiques.
	1330_Prés salés atlantiques	Faible	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Invasions biologiques.
	1410-3_Prairies subhalophiles thermo-atlantiques	Moyen	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	/
	1420_Fourrés halophiles thermo-atlantiques	Faible	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	/
Milieux sur calcaire	6210-12_Pelouses calcicoles méso-xérophiles sur calcaires tendres ou friables	Fort	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité. Valeur patrimoniale.	Fréquentation.
	1320-2_Groupements des falaises atlantiques	Moyen	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Erosion marine. Piétinement.



**Tableau 8 : enjeux écologiques et facteurs d'influence des espèces d'intérêt communautaire.**

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Niveau d'enjeu	Principal(aux) motif(s) justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence potentiels
Vertigo de Desmoulins	Très fort	Valeur patrimoniale. Etat de conservation domaine atlantique français. Vulnérabilité.	Destructions directes de l'habitat. Eutrophisation. Modification du régime hydrique.
Lucane cerf-volant	Faible	Etat de conservation domaine atlantique français. Vulnérabilité.	Elimination des vieux arbres.
Rosalie des Alpes	Fort	Valeur patrimoniale. Etat de conservation domaine atlantique français. Vulnérabilité.	Faible disponibilité en feuillus. Diminution des vieux boisements. Arrachage de vieilles haies et arbres isolés.
Grand Capricorne	Fort	Valeur patrimoniale. Etat de conservation domaine atlantique français. Vulnérabilité.	Elimination des vieux arbres.
Petit Rhinolophe	Modéré	Etat de conservation domaine atlantique français. Vulnérabilité.	Disparition des corridors boisés. Elimination des vieux arbres, des arbres fendus et/ou cavités. Effet négatif des phytosanitaires. Destruction / dégradation / dérangement des gîtes.
Grand Rhinolophe	Fort	Valeur patrimoniale. Etat de conservation domaine atlantique français. Vulnérabilité.	
Rhinolophe euryale	Fort	Valeur patrimoniale. Etat de conservation domaine atlantique français. Vulnérabilité.	
Barbastelle d'Europe	Fort	Valeur patrimoniale. Etat de conservation domaine atlantique français. Vulnérabilité.	
Murin de Bechstein	Modéré	Etat de conservation domaine atlantique français. Vulnérabilité.	
Cynoglosse des dunes	Modéré	Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Baisse des populations de lapins
Liparis de Loesel	Très fort	Valeur patrimoniale. Etat de conservation sur le site. Vulnérabilité.	Assèchement du milieu.

## **4.2 Synthèse des interactions habitats/espèces et activités socio-économiques :**

Quelle qu'elle soit, l'activité humaine a des répercussions sur le milieu environnant : activités socio-économiques, interventions de gestion (type génie écologique) ou aménagements ont des conséquences directes ou indirectes sur les habitats et les espèces.

La mise en parallèle des diagnostics socio-économique et écologique permet d'identifier des enjeux de conservation, traduisant des interactions (positives, neutres à négatives d'un point de vue purement biologique) entre les activités humaines en place sur le territoire et les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

**Tableau 9 : impacts des activités humaines sur les habitats (HIC) et les espèces d'intérêt communautaire (EIC)**

☹️ : impact négatif













😐 : impact neutre

😊 : impact positif















? Non identifié





Activités/Aménagements	Impacts sur HIC	Impacts sur EIC	Eléments descriptifs
<b>URBANISATION</b>			
Assainissement : 2 lagunages (secteur des 2 balises, St-Trojan et Passe de Trillou, Grand-Village).	☹️	☹️	<u>Débordements, apport de matières organiques</u> : une dégradation par banalisation des milieux (changement de la flore) du fait des apports d'eau enrichis
Pompage dans la nappe phréatique.	?	?	Abaissement de la nappe superficielle ? Conséquence sur les habitats humides ?
Débroussaillage de sécurité en forêt domaniale (particuliers).	☹️	☹️	Dégradation de la flore herbacée forestière, diminution de la régénération forestière et donc, appauvrissement forestier. Néanmoins, ce débroussaillage est réglementaire.
Accès directs des propriétés privées en forêt domaniale (portillons privés) : toutes les propriétés bâties en bordure des dunes grises, St-Denis, St-Georges, St-Pierre.	☹️	☹️	Création de cheminements privés, piétinements sur les abords et dans les parcelles, dérangement de la faune.
Apport de déchets verts (débris de taille, compost, dépôt de branchages issus d'essences non locales sur les dunes).	☹️	/	Propagation d'espèces exotiques (ornementales) pouvant déprécier le cortège des habitats.
Camping-caravaning sur parcelles privées (non organisé).	☹️	☹️	Assainissement non raccordé au collectif provoquant une banalisation des milieux par l'apport de matières organiques. Rudéralisation / anthropisation des habitats par piétinement et plantation d'essences ornementales. Effet d'emprises des structures plus ou moins permanentes.
<b>FREQUENTATION</b>			
Campings en forêt domaniale (concessions).	☹️	/	Couvert végétal anthropisé et rudéralisé par le piétinement (cheminements non canalisés). Présence d'essences ornementales ( <i>Arroche halime</i> , <i>Atriplex halimus</i> ).
Cheminements.	😐	😐	<u>Si la fréquentation est bien canalisée sur les cheminements</u> : préservation des milieux remarquables (exemple : démarche Oléron Qualité Plage, implantation de WC publics, gestion des dunes, etc.).
	☹️	☹️	<u>Si la fréquentation est mal canalisée sur les cheminements</u> : destruction du couvert végétal, autour des sites fréquentés, induisant érosion, anthropisation et rudéralisation des milieux (dunes et pelouses calcicoles).

Activités/Aménagements	Impacts sur HIC	Impacts sur EIC	Eléments descriptifs
<b>FREQUENTATION</b>			
Aménagements proches du site (parkings, ronds-points, plantations).	😊	😊	Aménagements et équipements réalisés pour permettre un accueil du public en préservant les milieux (OQL).
	😞	😞	Effet d'emprise sur les milieux naturels (parkings, surfaces revêtues, etc...). Implantation d'essences exotiques (ornementales, bosquets paysagers, plantations le long des pistes cyclables, etc.). Travail du sol et amendement pour les plantations (banalisation des milieux adjacents)
Divagation d'animaux domestiques (chiens, chats harets).	😞	😞	Apport de déjections, prédation et dérangement voire prédation de la faune (lapins, amphibiens, ...).
Incivilités (feux de plage, déchets).	😞	😞	Immondices (excréments, déchets, etc.) laissées par les plaisanciers sur les sites très isolés et accessibles uniquement par bateau – actuellement peu fréquent mais existe tout de même.
Nettoyage des plages.	😊	/	Ramassage manuel des macro-déchets anthropiques pour préserver les laines de mer, sur une sélection de plages.
	😞	😞	Nettoyage non indispensable hors période estivale : dérangement des limicoles sur les rivages (repositoires et alimentation).
Traitements insecticides (moustiques et chenilles processionnaires).	?	?	Traitement au Bt ( <i>Bacillus thuringiensis</i> ) des moustiques par l'Entente Interdépartementale de Démoustication, traitements qui font l'objet de suivis scientifiques et sont moins néfastes que des matières actives synthétiques ; il s'agit d'une bactérie, injectée en dose très faible à un moment décisif du développement des larves de moustiques. Processionnaire du pin non problématique pour la gestion forestière, c'est un problème de santé publique. Piégeages par phéromones et pose d'écopièges proposés par la CCIO. L'implantation des nids serait liée à l'éclairage public (moins d'éclairage nocturne = moins de nids ?) Les traitements chimiques sont à éviter, pouvant être dommageables pour certaines espèces, les chiroptères notamment.
Petit Train de St-Trojan.	😊	😊	Tracé actuel avec fréquentation encadrée et canalisée.
	😞	😞	Tracé menacé par les phénomènes érosifs => nécessité d'un nouveau tracé ? Dans ce cas, le déplacement du tracé participerait à une dégradation des habitats (sur l'emprise des nouveaux rails). Néanmoins, une étude d'incidences Natura 2000 sera à réaliser.

Activités/Aménagements	Impacts sur HIC	Impacts sur EIC	Eléments descriptifs
<b>MANIFESTATIONS SPORTIVES ET EDUCATIVES</b>			
Courses d'orientation et manifestations locales.			<p>Peuvent être dommageables à certaines périodes de l'année (floraison d'espèces patrimoniales, nidification de l'avifaune).</p> <p><u>Cumul d'impacts en toute saison</u> : piétinement massif (fonction du nombre de participants), apports de déchets, emprises des infrastructures temporaires (accueil, toilettes, etc.).</p> <p>Études d'impacts/d'incidences rarement réalisées en amont de l'organisation (et de la réalisation) de ce type d'évènements. Néanmoins, beaucoup de manifestations ne sont pas soumises à étude d'incidences et donc, seules les actions de sensibilisation sont envisageables pour minimiser leurs impacts sur les milieux.</p>
Sorties nature et éducation à l'environnement.			<p><u>Si la sortie est encadrée, si les groupes sont de taille restreinte et si les fréquences de visites sur site sont espacées dans le temps</u> : ne provoquent pas de perturbation de la faune (colonies nicheuses / dortoirs d'Ardéidés, aires de rapaces) et de dégradation des milieux et de la flore sensible.</p> <p>Sensibilisation à la prise en compte de l'environnement lors de la pratique d'activités de loisirs.</p>
			Dans le cas contraire, les impacts seront similaires au point précédent.
Création de cheminements sauvages (dédiés à des manifestations ponctuelles).			Emprise dans le couvert végétal, piétinement et dégradation des abords sur le moment puis, risque que le cheminement devienne permanent.
Pratique non organisée de cueillette de champignons.		/	Si respect du milieu.
			Si les volumes prélevés sont excessifs (élimination de la ressource) et le niveau de fréquentation des sous-bois est trop important (piétinement).
Pratique de sports motorisés			Illégale, marginale, mais existe en forêt et sur les dunes : érosion des sols, destruction et dégradation du couvert végétal et dérangement de la faune.











Activités/Aménagements	Impacts sur HIC	Impacts sur EIC	Eléments descriptifs
<b>NAUTISME ET PECHE</b>			
Mouillages des bateaux de plaisance.	☹️	☹️	Si respect des accès aménagés.
	☹️	☹️	Si la fréquentation augmente et n'est pas canalisée risque de détérioration des prés salés (Gatseau), notamment si le public les traverse au lieu de les contourner (sur-piétinement des HIC ?).
Fréquentation/incivilités (feux de plage, déchets).	☹️	☹️	Immondices (excréments, déchets, etc.) laissées par les plaisanciers sur les sites très isolés et accessibles uniquement par bateau – actuellement peu fréquent mais existe tout de même.
Pêche à pied professionnelle (non directement concernée par le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »).	☹️	☹️	Si respect des accès aménagés.
	☹️	☹️	<u>Si accès en 4x4 ou quad en passant par la forêt sans respecter les accès aménagés</u> : érosion des sols, destruction et dégradation du couvert végétal et dérangement de la faune.
Pêche à pied récréative (non directement concernée par le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »).	☹️	☹️	Si respect des pratiques respectueuses de la ressource et de la réglementation en vigueur.
	☹️	☹️	<u>Sur l'estran, si mauvaises pratiques</u> : dégradation de la ressource due à une méconnaissance du milieu côtier (labourage, piétinement, retournement des blocs rocheux, gaspillage des coquillages) et au non-respect de la réglementation en vigueur (tailles minimales).
<b>GESTION DES DUNES ET DE LA FORET</b>			
Enrochement du trait de côte.	☹️	☹️	Durcissement de la dune entraînant le report et l'amplification de la force des houles, rupture de la continuité dunaire (lourde d'impacts sur la séquence des habitats dunaires) et de la dynamique sédimentaire, fort effet visuel. Absence d'étude d'impact/d'incidences, les travaux étant souvent réalisés en urgence suite à un événement.
Travaux de génie écologique sur dunes (ONF et collectivités).	😊	😊	<u>Si bien réalisés, favorables au maintien des HIC</u> : plantations d'Oyat, d'Agropyron et couverture de branchages d'essences locales (pin maritime et chêne vert), pose de ganivelles pour capter le sable transporté par le vent.
	☹️	☹️	<u>Si utilisation d'essences non locales</u> (couverture de branchages sur dunes), conduisent à la dégradation des dunes. L'utilisation de branchages issus d'espèces introduites peut présenter un risque de rudéralisation voire d'artificialisation (exemple: le Tamaris).
Fermeture des dépressions humides (absence de gestion ou baisse du niveau de la nappe phréatique).	☹️	☹️	Fermeture des milieux et perte des HIC.

Activités/Aménagements	Impacts sur HIC	Impacts sur EIC	Eléments descriptifs
<b>GESTION DES DUNES ET DE LA FORET</b>			
Gestion forestière.			Conservation des HIC par un travail en mosaïque. Suppression des peupliers dans les dépressions humides en faveur de l'aulnaie/saulaie (habitat typique). La diversité des formes de gestion entre les forêts privées et publiques (ou entre des zones gérées de manière plus ou moins dynamique) favorise une diversité des faciès ainsi que la présence de boisements sénescents favorables aux coléoptères saproxyliques et aux chiroptères (faune corticole et cavernicole).
			Lorsque la sylviculture menée en dune boisée (HIC) donne la priorité au pin maritime, elle freine la maturation de la forêt et homogénéise les peuplements. Dans certaines parcelles en régénération, les pratiques sylvicoles peuvent favoriser les espèces exotiques pouvant poser problème (Robinier, Ailante). Passage des engins et piétinement pendant les chantiers.
Infrastructures (zones de stationnement, DFCI, accès plage).			La desserte facilite l'entretien des boisements.
			La desserte contribue au cloisonnement des habitats et des populations d'espèces (amphibiens) ainsi qu'à l'intensification de la fréquentation à l'intérieur de la forêt (dégradations intentionnelles ou non). Les modalités d'entretien (période et fréquence de fauche) peuvent influencer sur la faune (reptiles, insectes, avifaune) et flore.
Infrastructures militaires existantes (Fort, blockhaus,...).			Sécurisation du fort des Saumonards et des blockhaus pour soustraire les bâtiments au squat et au vandalisme favorable aux chiroptères. Ces bâtiments sont utilisés comme gîtes (transit, de reproduction ?). La tranquillité des lieux est gage de la permanence d'utilisation par les chauves-souris
Activités cynégétiques			Régulation des populations animales sans prédateurs naturels (plan de chasse au sanglier adapté aux niveaux de populations actuels ?) Points d'eau cynégétique évolués par endroits en HIC (mares à characées) favorables aux amphibiens. Recreusement des anciens canaux (anciens abreuvoirs) équivaut à une restauration de mares et est donc bénéfique aux amphibiens, aux chiroptères et à l'avifaune (reposoirs oiseaux d'eau).
			<u>Agrainage en zone humide néfaste aux HIC</u> : labours, piétinement, prédation des amphibiens, eutrophisation du milieu. <u>Agrainage qui engendre un cercle vicieux sur les populations de sangliers</u> : nourrissage / fécondité / nombre de portée par an / collisions routières / dégâts aux cultures. Dérangement de la faune par la présence humaine et des chiens dans les massifs même si pratiquée en dehors des périodes sensibles.

Activités/Aménagements	Impacts sur HIC	Impacts sur EIC	Éléments descriptifs
<b>GESTION DES DUNES ET DE LA FORET</b>			
Enraiment de la chute des populations de lapins			Populations stabilisées à un niveau très faible. Espèce "clef de voûte" favorable à la flore patrimoniale (Cynoglosse des dunes) aux milieux dunaires (dune grise) et à la faune (Tadorne de Belon, Lézard ocellé gîtent dans les terriers). Nécessité de nouvelles actions pour initier une augmentation des populations dans des sites ciblés. Passage du statut de "nuisible" à "gibier" (arrêté préfectoral en cours) pour permettre une gestion en faveur de l'espèce.
Introduction d'espèces nouvelles			Inadaptée au contexte local : cas du cerf observé depuis quelques années sur le site (milieux inadaptés en termes de qualité et de surface + risques de collisions routières).



**Tableau 10 : impacts des facteurs naturels sur les habitats (HIC) et les espèces d'intérêt communautaire (EIC)**

Facteurs naturels	Impacts sur HIC	Impacts sur EIC	Éléments descriptifs
Expansion des espèces invasives.			Transport par zoochorie (animaux) ou anémochorie (vent) des semences.
Fluctuations du niveau de la nappe phréatique.			Affaissement généralisé du toit de la nappe (déficit en précipitations ?) conduisant à l'assèchement de zones humides.
Embroussaillage spontané des milieux naturels (fermeture).			Perte d'habitats, notamment de zones humides.
Erosion marine (dynamique normale et événements exceptionnels).			Recul du trait de côte (recul des habitats dunaires), rajeunissement des habitats littoraux (forêt transformée en pré salé, dune grise, dune blanche ou plage), perte des habitats patrimoniaux situés en limite et ne pouvant reculer (falaises, pelouses aérohalines).
Faibles niveaux de populations de certaines espèces (lapin).			Populations stabilisées à un niveau très faible ayant subies des épizooties (virus VHD). Espèce "clef de voûte" favorable à la flore patrimoniale (Cynoglosse des dunes), aux milieux dunaires (dune grise) et à la faune (Tadorne de Belon, Lézard ocellé gîtent dans les terriers). Nécessité de nouvelles actions pour initier une augmentation des populations de Lapin dans des sites ciblés.

## C. OBJECTIFS RETENUS :

La confrontation des diagnostics écologique et socio-économique fait ressortir un certain nombre d'effets des activités humaines sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Certains des effets néfastes identifiés peuvent être sensiblement corrigés ou amoindris sous réserve de mettre en œuvre un programme d'action adéquat. A l'inverse, l'analyse fait également ressortir l'impact positif de certains usages ou activités qui favorisent le bon état de conservation de certains habitats et espèces. Ces activités ou usages positifs pour la faune et la flore doivent être encouragés.

Sur la base de cette analyse, 4 grands Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)<sup>34</sup> déclinés en 12 Objectifs de Développement Durable (ODD)<sup>35</sup> ont été déterminés.

Les objectifs de conservation doivent, conformément aux dispositions des directives « Habitats » et « Oiseaux », viser à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des activités humaines.

Les actions qui en découleront devront être conformes à la législation en vigueur et une fois le programme d'actions du DOCOB finalisé, une mise en cohérence devra être recherchée entre les divers documents de planification ou de gestion locaux (DOCOB, SCoT, plans de gestion, etc.).

---

<sup>34</sup> **OCLT** : objectifs à atteindre à long terme ; ils sont définis à partir d'un état optimal qu'il est souhaitable d'atteindre dans le site Natura 2000 en faisant abstraction de tous les facteurs qui peuvent avoir une influence sur la gestion (ex : assurer le maintien et l'état de conservation des habitats et espèces en tenant compte du fonctionnement dynamique de ces habitats).

<sup>35</sup> **ODD** : objectifs opérationnels qui prennent en compte l'existence des facteurs et des contraintes qui vont influencer les objectifs à long terme ; il faut donc définir des objectifs qui en tiennent compte et qui soient réalisables dans les six premières années de mise en œuvre du DOCOB ; ils permettent d'orienter l'action et la définition des mesures (ex : préserver et restaurer les milieux de falaises calcaires en tenant compte des usages et activités).

**Tableau 11 : objectifs de conservation et fiches actions associées**

Objectifs de conservation à long terme (OCLT) (Objectifs Généraux)	Objectifs de développement durable (ODD) (Objectifs opérationnels)	Justification de l'objectif	Actions
<p><b>OCLT-1-</b> Maintenir et optimiser l'état de conservation du site en tenant compte du fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</p>	<p><b>ODD-1-</b> Favoriser une gestion des <b>forêts</b> et des <b>végétations dunaires</b> (de l'estran à la dune boisée) favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.</p>	<p><b>Forêts dunaires (près de 65% du site Natura 2000) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- habitats très diversifiés avec un rôle primordial dans le cycle biologique d'un grand nombre d'espèces (reproduction, alimentation, déplacements, etc.). Un des sites régionaux (et nationaux) les plus riches et les plus représentatifs de la forêt littorale arrière-dunaire à Pin maritime et Chêne vert.</li> </ul> <p><b>Végétations dunaires (plus de 15% du site Natura 2000) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fonction essentielle d'édification des systèmes dunaires dynamiques,</li> <li>- gestion globale nécessaire allant des laisses de mer à la dune grise.</li> </ul> <p>➔ Remarquables séquences dunaires complètes depuis le haut de plage jusqu'à la forêt, atteignant en forêt de St-Trojan plus de 500 m de développement.</p>	<p><b>FD1_</b> Accompagnement des projets de maîtrise foncière et d'usage pour une gestion conservatoire et la restauration des habitats dunaires d'intérêt communautaire.</p> <p><b>FD2_</b> Gestion conservatoire et restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire.</p> <p><b>FD3_</b> Gestion conservatoire et restauration des habitats dunaires d'intérêt communautaire.</p> <p><b>FD4_</b> Restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dégradés par les anciennes décharges et débordements de lagunages.</p> <p><b>FD5_</b> Nettoyage « raisonné » des plages et des dunes pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p>
	<p><b>ODD-2-</b> Préserver et restaurer les <b>milieux humides des dépressions dunaires</b>.</p>	<p><b>Dépressions humides dunaires (près d'1% du site Natura 2000) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- particulièrement fragiles,</li> <li>- hébergent un certain nombre d'espèces végétales patrimoniales (Liparis de Loesel, Spiranthe d'été, ...),</li> <li>- constituent des milieux de vie d'espèces animales patrimoniales (Pelobate cultripède),</li> <li>- reste de faibles surfaces or, ils contribuent à la diversité biologique du site.</li> </ul>	<p><b>H1_</b> Gestion adéquate des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sangliers notamment).</p> <p><b>H2_</b> Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (<i>Liparis loeselii</i>).</p> <p><b>H3_</b> Restauration et gestion des mares et roselières dunaires.</p>
	<p><b>ODD-3-</b> Préserver et restaurer les <b>milieux calcaires</b> en tenant compte des usages et activités.</p>	<p><b>Pelouses et falaises calcaires (près de 0,2% du site Natura 2000) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fort intérêt patrimonial de ces milieux qui repose sur leur singularité (associations de végétations originales) et leurs surfaces limitées.</li> </ul>	<p><b>C1_</b> Gestion conservatoire et restauration des pelouses calcaires.</p> <p><b>F1_</b> Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p>
	<p><b>ODD-4-</b> Lutter contre les <b>Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)</b>, végétales et animales.</p>	<p>Les EEE causent des <b>désordres écologiques et économiques</b> et peuvent avoir un impact négatif <b>sanitaire</b>.</p>	<p><b>EEE1_</b> Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</p>
<p><b>OCLT-2-</b> Préserver les <b>espèces d'intérêt communautaire</b> de la directive Habitats-Faune-Flore.</p>	<p><b>ODD-5-</b> Réaliser des opérations ciblées de <b>restauration d'habitats d'espèces et d'espèces</b>.</p>	<p><b>Enjeu chiroptères (chauves-souris) fort :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une quinzaine d'espèces de chiroptères (chauves-souris) dont 5 de l'annexe II de la directive Habitats et la détection de 2 nouvelles espèces (<b>Murin de Bechstein</b> et <b>Rhinolophe euryale</b>, très rare en Poitou-Charentes) faisant de ce site, un site à fort enjeu chiroptérologique.</li> </ul> <p><b>Enjeu flore fort :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des stations de <b>Liparis de Loesel</b> (orchidée en régression) identifiées sur l'île d'Oléron sont condamnées à court terme (érosion littorale).</li> <li>- importantes populations de la phanérogame endémique <b>Omphalodes littoralis</b>, <b>Cynoglosse des dunes</b>.</li> </ul>	<p><b>EIC1_</b> Dispositifs en faveur des chauve-souris.</p> <p><b>EIC2_</b> Gestion conservatoire d'une espèce clé de voute (le lapin de Garennes) pour la préservation de l'habitat de dune grise.</p> <p><b>H2_</b> Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (<i>Liparis loeselii</i>).</p>
<p><b>OCLT-3-</b> Assurer les <b>potentialités d'accueil du site</b> en adaptant les usages et pratiques à la préservation de ses habitats et espèces, pour répondre à une demande sociale et économique, conditionnée par la qualité des espaces naturels.</p>	<p><b>ODD-6-</b> Préserver les habitats en améliorant l'<b>accueil et l'accessibilité du public</b> aux habitats littoraux.</p> <p><b>ODD-7-</b> Elaborer une stratégie de <b>communication</b> et d'<b>information</b> harmonieuse sur le site Natura 2000 et développer l'<b>éducation à l'environnement</b>.</p> <p><b>ODD-8-</b> Informer les <b>propriétaires/gestionnaires et usagers</b> sur les pratiques favorables à la biodiversité dans le cadre de leurs activités touristiques et/ou socio-économiques.</p> <p><b>ODD-9-</b> Accompagner la prise en compte des enjeux écologiques et socio-économiques du site dans les <b>projets et politiques publiques</b> de l'île.</p>	<p><b>Communication/information/sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- démarche Natura 2000 et enjeux liés à la biodiversité souvent inconnus du public (usagers et propriétaires),</li> <li>- l'information est essentielle à une bonne adhésion à la démarche (basée sur le volontariat et le contractuel).</li> </ul> <p><b>Coordination :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- activités touristiques et économiques sont prépondérantes sur ce site Natura 2000,</li> <li>- primordial de les considérer en prenant en compte les enjeux écologiques du site pour assurer la pérennité de son patrimoine naturel, support de ces mêmes activités.</li> </ul>	<p><b>A1_</b> Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.</p> <p><b>A2_</b> Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».</p> <p><b>S2_</b> Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».</p>
<p><b>OCLT-4-</b> Approfondir les <b>connaissances</b> des enjeux biologiques et socio-économiques du site et évaluer les résultats pour adapter les méthodes de gestion et les inscrire dans le long terme.</p>	<p><b>ODD-10-</b> Améliorer la <b>connaissance</b> sur les habitats et espèces du site afin d'affiner les mesures de gestion.</p> <p><b>ODD-12-</b> Mettre en œuvre le <b>DOCOB</b>, suivre l'évolution du site et évaluer les résultats des actions.</p> <p><b>ODD-13-</b> Instaurer une <b>concertation avec les services de l'Etat</b> pour une meilleure compréhension et application de la réglementation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des milieux et espèces restent à ce jour mal connus =&gt; approfondir ces connaissances pour adapter les mesures de gestion (ou non-gestion),</li> <li>- milieux non figés mais dynamiques =&gt; évaluer leur évolution et le résultat des actions.</li> </ul> <p>➔ <b>le DOCOB est un plan de gestion en constante évolution.</b></p>	<p><b>S1_</b> Réalisation d'études complémentaires.</p> <p><b>S2_</b> Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».</p>

# D. PROGRAMME D' ACTIONS

## 1 CONCEPTION DES FICHES ACTIONS :

Le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire passe par la mise en œuvre d'actions de gestion dont le but est d'atteindre à court terme les objectifs opérationnels présentés précédemment. Ces actions, et notamment les différentes modalités constituant leurs cahiers des charges, ont été discutées en groupe de travail et validées en comité de pilotage.

Les propositions d'actions ont été construites à partir de préconisations du diagnostic écologique réactualisé, de mesures proposées par les groupes de travail thématiques et de plans de gestion existants.

Le programme d'actions du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » est constitué de 16 fiches actions réparties en 7 thématiques :

- ↳ **FD – Forêts et végétations dunaires** : 5 fiches.
- ↳ **H – Milieux humides des dépressions dunaires** : 3 fiches.
- ↳ **C – Milieux calcaires** : 1 fiche.
- ↳ **EEE – Espèces Exotiques Envahissantes** : 1 fiche.
- ↳ **EIC – Espèces d'intérêt communautaire** : 2 fiches.
- ↳ **A – Accueil du public** : 2 fiches.
- ↳ **S – Suivi et études** : 2 fiches.

Pour chacune de ces fiches actions sont détaillés les éléments suivants :

- ↳ Le **niveau de priorité** de l'action basé sur :
  - la nature de l'action : en lien direct ou indirect avec le maintien des habitats et des espèces (mise en œuvre de procédés de génie écologique ou sensibilisation du public).
  - l'urgence d'intervention : statut prioritaire d'une espèce ou un habitat, état de conservation très dégradé à seulement dégradé.
  - la facilité de mise en œuvre : technologies, moyens humains et financements disponibles.

Trois niveaux de priorité sont proposés : **1** – forte (action urgente à court terme), **2** – moyenne (action non urgente mais indispensable), **3** – faible (action utile mais non prioritaire).

- ↳ Les **modalités techniques** donne des indications opérationnelles afin de réaliser chaque action ; la fiche action précise aussi les **outils** permettant leur mise en œuvre, les **acteurs** concernés, les **structures ressources** pouvant être sollicitées, ainsi qu'une estimation du **budget** nécessaire<sup>36</sup>. Pour toutes prestations, les modalités techniques à respecter devront être discutées entre l'animateur, les partenaires et les structures compétentes et faire l'objet de cahiers des charges adaptés au site.

- ↳ Les **indicateurs de suivi** permettent d'évaluer la réalisation des actions, ainsi que la qualité de mise en œuvre, en fonction des objectifs et des enjeux définis dans le document d'objectifs ; ces indicateurs permettent de proposer des mesures d'actualisation du DOCOB en fonction des problèmes identifiés.

Le canevas d'une fiche action type est présenté à la page suivante.

<sup>36</sup> Les coûts prévisionnels sont donnés à titre indicatif au plus près des réalités de terrain connues au jour de rédaction ; ne valant pas engagement définitif, ils sont susceptibles d'évoluer. Des engagements peuvent être rémunérés par le dispositif Natura 2000, d'autres peuvent être rémunérés via d'autres sources de financement que Natura 2000 (collectivité, agences de l'eau, etc.). Des engagements non rémunérés par le dispositifs Natura 2000 peuvent être pris lors de la signature de la charte (cf. chapitre Charte Natura 2000 ci-après).

**Fiche n°****Intitulé de l'action****Priorité : 1 à 3****OCLT (Objectif de Conservation à Long Terme) : objectif(s) stratégiques au(x)quel(s) répond l'action.****ODD (Objectif de Développement Durable) : objectif(s) opérationnels au(x)quel(s) répond l'action.****CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats attendus</b>	Résultat attendu au terme de la mise en œuvre de l'action.
<b>Habitat d'Intérêt Communautaire concerné(s)</b>	Habitat(s) d'Intérêt Communautaire concerné(s) par l'action.
<b>Espèce d'Intérêt Communautaire concerné(s)</b>	Espèce(s) d'Intérêt Communautaire concernée(s) par l'action (annexe 1 de la directive Oiseaux et annexe 2 de la directive Habitats).
<b>Localisation</b>	Localisation de la mise en œuvre de l'action.
<b>Surface</b>	Surface concernée par l'action.
<b>Planification</b>	Programmation de l'action

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

Justification du choix de l'action (pourquoi ?).

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Modalités techniques de mise en œuvre de l'action (comment ?) :** il s'agit de la description des conditions techniques d'exécution de l'action. Selon la nature de l'action, ce chapitre a la forme d'un cahier des charges (cas notamment des opérations de gestion ou de restauration), d'un itinéraire technique ou d'une description détaillée de l'action à mener.

**Conditions particulières d'exécution :** liste de certaines conditions réglementaires liées à l'action (ex : nécessité d'obtenir des autorisations préalables, l'autorisation de travaux validé par le CSRPN, etc.).

**OUTILS**

Liste des dispositifs permettant de mettre en œuvre l'action.

**ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

Liste des contractants, adhérents et bénéficiaires potentiels.

**COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS<sup>36</sup>**

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :** coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action. Il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

**Financeurs potentiels :** liste des structures fournissant les financements potentiels.

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Liste des acteurs indirectement concernés pouvant apporter un soutien technique, scientifique ou constituer un relais.

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

**Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :** outils de mesure permettant de quantifier l'état d'avancement de l'action.

**Indicateur de performance (l'objectif a-t-il été atteint ?) :** outils de mesure permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs attendus.

**FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

Liste des autres actions complémentaires à l'action décrite dans cette fiche.

**Tableau 12 : hiérarchisation des actions**

Thématique	N° action	Libellé action	Priorité	Page
<b>Forêts et végétations dunaires</b>	FD1	Accompagnement des projets de maîtrise foncière et d'usage pour une gestion conservatoire et la restauration des habitats d'intérêt communautaire.	<b>1</b>	71
	FD2	Gestion conservatoire et restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire.	<b>2</b>	73
	FD3	Gestion conservatoire et restauration des habitats dunaires d'intérêt communautaire.	<b>1</b>	77
	FD4	Restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dégradés par les anciennes décharges et les débordements de lagunage.	<b>1</b>	81
	FD5	Nettoyage « raisonné » des plages et des dunes pour la protection des habitats d'intérêt communautaire.	<b>1</b>	86
<b>Milieux humides des dépressions dunaires</b>	H1	Gestion des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sanglier notamment).	<b>1</b>	89
	H2	Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (Liparis loeselii).	<b>1</b>	92
	H3	Restauration et gestion des mares et roselières dunaires.	<b>1</b>	96
<b>Milieux calcaires</b>	C1	Gestion conservatoire et restauration des habitats de pelouses calcaires.	<b>1</b>	99
<b>Espèces Exotiques Envahissantes</b>	EEE1	Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêts communautaires.	<b>1</b>	103
<b>Espèces d'Intérêt Communautaire</b>	EIC1	Dispositifs en faveur des chauves-souris.	<b>1</b>	107
	EIC2	Gestion conservatoire d'une espèce clé de voute (le lapin de Garenne) pour la préservation de l'habitat de dune grise.	<b>2</b>	111
<b>Accueil du public</b>	A1	Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.	<b>1</b>	113
	A2	Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».	<b>1</b>	117
<b>Suivi et études</b>	S1	Réalisation d'études complémentaires.	<b>3</b>	121
	S2	Animation de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».	<b>Continu</b>	125

## 2 FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

Les fiches actions détaillées par thématiques sont présentées dans les pages suivantes.

**Fiche n° FD1- Accompagnement des projets de maîtrise foncière et d'usage pour une gestion conservatoire et la restauration des habitats Priorité : 1 d'intérêt communautaire.**

**OCLT :** maintenir et optimiser l'état de conservation du site en tenant compte du fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêts communautaires.

**ODD :** favoriser une gestion des forêts/boisements et des végétations dunaires (de l'estran à la dune grise), favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les habitats face à des changements d'occupation du sol.</li> <li>• Maintenir des pratiques favorables aux habitats et aux habitats d'espèces et ainsi, maintenir des surfaces d'habitats et des populations de ces espèces sur le site.</li> <li>• Restaurer les habitats qui ont été dégradés par des usages inappropriés.</li> <li>• Restaurer et conforter les continuités écologiques de ces habitats, morcelés et fragilisés.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	L'ensemble des habitats du site Natura 2000 concerné.
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	L'ensemble des espèces des habitats concernés.
<b>Localisation</b>	1,5% du site concerné par de la propriété privée ; c'est un parcellaire morcelé et dispersé sur les secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Falaises de la Vitrierie, dunes de Garennes et dunes des Seulières-Huttes (commune de St-Denis d'Oléron).</li> <li>↳ Forêt des Saumonards (commune de St-Georges d'Oléron).</li> <li>↳ Bois d'Avail en bordure du massif forestier de Saint-Trojan (commune de Dolus d'Oléron).</li> </ul>
<b>Surface concernée</b>	46 ha
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de l'action est de maintenir l'intégrité du site et de ses habitats d'intérêt communautaire en conservant le dispositif de maîtrise foncière et d'usage par acquisition ou par convention de gestion. Ce dispositif permet la conservation ou la restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire par leur gestion.

Cette action sera particulièrement favorable pour les habitats dunaires et les habitats de pelouses calcaires et de groupements de falaises du site.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE**

Le site est en majorité maîtrisé par des régimes de propriété publique destinés à préserver la qualité des espaces (près de 98% de la surface du site Natura 2000). Certaines parcelles privées sont incluses dans un périmètre d'acquisition publiques.

La gestion des parcelles acquises par une institution publique est en partie confiée par convention à des socio-professionnels (agriculteurs, chasseurs, ...), des collectivités, des associations, des privés.

Plusieurs opérateurs fonciers peuvent intervenir sur ce site Natura 2000 : Département de la Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, intercommunalité et communes, ...

**a)- Réaliser un travail d'animation pour mieux connaître le foncier :**

- ↳ Identifier les propriétaires et gestionnaires des parcelles abritant des habitats d'intérêt communautaire,
- ↳ Contacter les différents propriétaires afin de connaître l'utilisation des parcelles et l'avenir de celles-ci,
- ↳ Etudier les possibilités d'échanges de foncier ou de droit d'exploitation pour faciliter la contractualisation.

Ce travail de veille sur le foncier est à assurer sur le long terme. Notons que, sur le terrain, les phases d'animation et de négociation / contractualisation se mettent en œuvre de manière simultanée au fur et mesure de la prise de connaissance des parcelles concernées et de leurs propriétaires ou gestionnaires.

## b)- Maîtrise foncière ou maîtrise d'usage des parcelles :

Au vu des résultats du travail d'animation précédent, plusieurs possibilités pourront être proposées aux gestionnaires suivant le cas observé et la volonté du propriétaire :

- ↳ Acquisitions : l'acquisition des parcelles concernées (dans le cadre de politiques existantes),
- ↳ Conventions de gestion : la proposition de conventions de gestion aux propriétaires qui assureraient la gestion des parcelles dans le cadre des politiques sur les espaces naturels (Département, Conservatoire du littoral intercommunalités, communes, ... ou par le biais de contrats Natura 2000). Il peut aussi être envisagé une mise à disposition par le propriétaire et/ou gestionnaire à une tierce personne qui assurerait la gestion de la parcelle.

Cette politique raisonnée de maîtrise foncière ou d'usage doit porter en priorité sur les habitats ou sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire menacés par la déprise ou susceptibles d'être détruits dans l'avenir. Toutefois, les sites susceptibles d'être concernés par cette mesure pourront également être identifiés par la structure animatrice au gré des opportunités.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

Pour la bonne marche de ce programme d'acquisition foncière, il est nécessaire de :

- ↳ Développer un partenariat avec les organisations professionnelles concernées pour le choix des secteurs d'intervention, le choix des modes de mise à disposition des terrains achetés, les nouvelles affectations du sol, etc.
- ↳ Associer les experts environnementaux concernant certains secteurs importants et à fort enjeux écologiques.
- ↳ Coordonner les actions des opérateurs fonciers. Les actions entreprises depuis déjà de nombreuses années par les collectivités, les institutions cynégétiques et les associations naturalistes, doivent être poursuivies.

### OUTILS

Animation Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

SAFER, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN), collectivités territoriales, associations environnementales, associations et fédérations de chasse et propriétaires ou ayant-droits.

### COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

#### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

a)- **Animation** : suivi foncier et relais partenaires : 5j/an => 5 x 500€ = 2.500€/an.

**Financeurs potentiels** : Europe, Etat, Région, Département, Conservatoire du littoral, Communauté de communes, communes, ...

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités, Conservatoire du littoral, ONF, CRPF, structures cynégétiques, associations environnementales, structures scientifiques.

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

#### **Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :**

Temps passé sur cette action.

Nombre de propriétaires et gestionnaires rencontrés.

#### **Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Evolution de la surface sous maîtrise foncière et/ou d'usage.

### FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

L'ensemble des fiches actions du DOCOB



**OCLT** : maintenir et optimiser l'état de conservation du site en tenant compte du fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêts communautaires.

**ODD** : favoriser une gestion des forêts/boisements et des végétations dunaires (de l'estran à la dune grise), favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.

#### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des préconisations de gestion des boisements et massifs forestiers.</li> <li>• Intégration des préconisations aux documents d'aménagement.</li> <li>• Maintien, voire une amélioration des populations de chiroptères.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	Dune boisée littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180-2)
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	<p><u>Chauves-souris</u> : Barbastelle d'Europe (1308) + Grand Rhinolophe (1304) + Petit Rhinolophe (1303) + Rhinolophe euryale (1305) + Murin de Bechstein (1323).</p> <p><u>Insectes</u> : Bacchante (1067) + Grand Capricorne (1088) + Lucane cerf-volant (1083) + Rosalie des Alpes* (1087).</p> <p><u>Flore</u> : Cynoglosse des dunes* (1676) + Liparis de Loesel (1903) + Spiranthe d'été (annexe IV)</p>
<b>Localisation</b>	Massifs forestiers et boisements de l'ensemble du site Natura 2000 concerné.
<b>Surface concernée</b>	1.968,37
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de maintenir et de développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité de l'écosystème de dunes boisées en proposant des orientations de gestion compatibles avec les objectifs de production ligneuse et l'accueil du public. Il s'agit de favoriser la naturalité et capacité d'accueil des habitats et espèces, ainsi que de préserver et de restaurer les corridors écologiques.

#### Pourquoi ?

Cet habitat forestier de dune boisée reste à enjeu faible car il est étendu et son état de conservation est relativement bon. Néanmoins, les forêts reculent progressivement au fil de l'érosion et rencontrent également des problèmes sanitaires sur le Pin maritime et des difficultés de régénération. Aussi, quelques formes dégradées de dunes boisées ont été identifiées notamment par la présence d'Espèces Exotiques Envahissantes (Robinier faux-acacia, Ailante du Japon), de terrains de camping, de décharges sauvages, la surfréquentation du sous-bois (piétinement, eutrophisation) ou la densité de sentiers balisés, la monoculture du Pin maritime ou autres essences, les incendies.

De plus, la fréquentation, l'urbanisation et les pratiques de sécurisation (incendies, chutes d'arbres, etc.) induisent une faible présence des bois morts et sénescents, ce qui contribue à appauvrir les sols en nutriments et à limiter le développement des espèces inféodées à ce type d'habitat (insectes). Or ces espèces font partie de la chaîne alimentaire d'autres espèces (oiseaux, chiroptères, etc.).

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Concernant les propriétés publiques (domaniales, Conservatoire du littoral, Département de Charente-Maritime, intercommunales, communales, etc.) et privées qui font l'objet d'une gestion moins (ou pas du tout) planifiée que celle des forêts publiques (la non gestion est majoritaire dans le cas des propriétés privées de petite surface, < 1 ha), il s'agit de :

##### a)- Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers aux enjeux de conservation :

- ↳ Par l'organisation de réunions d'information et/ou entretiens individuels avec visite de terrain afin d'informer des enjeux écologiques du site à l'échelle de leur parcelle.

↳ Par la création d'un triptyque sur les habitats forestiers d'intérêt communautaire, dans le cadre de la collection des publications « Oléron, mon île nature » (éditées par la Communauté de communes afin d'informer et sensibiliser sur la faune, la flore et les milieux naturels de l'île).

#### **b)- Réaliser des diagnostics à la parcelle :**

A l'issu des rencontres avec les propriétaires, l'animateur (ou sous-traitant) peut réaliser un diagnostic des parcelles concernées afin d'identifier les enjeux écologiques locaux et de conseiller les mesures de gestion à mettre en œuvre.

#### **c)- Mettre en œuvre la gestion :**

En fonction des enjeux écologiques identifiés, divers itinéraires techniques pourront être mis en œuvre pour respecter les préconisations de gestion définies suite au diagnostic parcellaire :

↳ Favoriser le mélange d'essence, le développement de feuillus et la diversité des strates (arborée, arbustive, herbacée) : renouvellement de boisements par régénérations naturelles, recherche d'une diversité d'essences lors des interventions sylvicoles, hétérogénéisation structurale des peuplements (notamment en favorisant les espèces d'accompagnement du pin pour accroître la biodiversité), préservation du sous-étage, irrégularisation des peuplements (coupes par parquets ou bouquets), travaux d'amélioration du sous-étage ou du taillis, ...

↳ Préserver des îlots de vieillissement : retard d'exploitation d'un groupe d'arbres d'une ou plusieurs décennies (augmentation de l'âge d'exploitabilité dans les parcelles favorables), ...

↳ Conserver des îlots de sénescence : conservation d'un bosquet et/ou groupe d'arbres et absence d'interventions sylvicoles jusqu'à complète disparition des arbres par chute et pourrissement des arbres, ...

↳ Conserver des arbres remarquables disséminés : privilégier la conservation de gros bois et de très gros bois présentant des signes de sénescence dans des zones à forts enjeux écologiques au sein de peuplements forestiers matures mais aussi dans des zones de transit de façon à favoriser l'émergence d'une trame écologique. Les arbres retenus devront présenter au moins les caractéristiques dendrométriques définies dans l'arrêté préfectoral relatif aux contrats Natura 2000 forestiers et des signes de sénescence (fissures, cavités, branches mortes, forme du houppier...).

↳ Préserver des milieux associés à la forêt : conservation des mares, ouvertures des landes forestières en cours de fermeture, préservation des clairières, création ou aménagement de lisières, préservation et restauration de boisements humides, etc. Un soin particulier doit être apporté à la gestion des dépressions humides (y compris les mares) et au renoncement au peuplier.

↳ Préserver la faune forestière (avifaune, chiroptères, insectes, ...) : protection d'arbres supports de nids et/ou arbres à gîtes à chiroptères, limitation du dérangement des espèces surtout en période de reproduction (décalage des périodes de travaux), maintien et amélioration de la transition entre forêt et espaces ouverts, ...

↳ Mettre en défens un échantillon de séquences dunaires dont les dunes boisées selon les modalités de Réserve Biologique Intégrale (RBI).

Par parcelles et/ou groupes de parcelles, ces itinéraires techniques devront être discutés entre l'animateur, les gestionnaires et les exploitants et faire l'objet de cahiers des charges.

#### **d)- Intégrer les préconisations de gestion aux documents d'aménagement et de gestion forestière :**

Les enjeux définis dans le document d'objectif (objectifs et actions) devront être intégrés aux documents de gestion sylvicole et forestière avec, entre autres, l'analyse de la desserte au regard de la conservation des habitats.

Concernant les propriétés domaniales, il est nécessaire que le gestionnaire, l'ONF, intègre dans l'aménagement forestier les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêts communautaire ainsi que les préconisations en faveur de ces objectifs, en particulier des chiroptères ; à savoir, la mise en place de la RBI au sein du massif forestier domanial de St-Trojan-les-Bains va dans ce sens.

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

## CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

- ↳ Passage des demandes d'autorisations nécessaires.
- ↳ Eviter les périodes sensibles, situées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 août, lors des travaux au regard du cycle biologique de la faune et flore.
- ↳ Si stockage des résidus de coupe nécessaire avant exportation, identifier des endroits précis à cet effet sur zones non sensibles.
- ↳ Proscrire tous travaux susceptibles de détruire les habitats d'intérêt communautaire : retournement du sol, dépôt de matériaux inertes, utilisation de produits chimiques, extraction de matériaux, plantations notamment d'espèces végétales exotiques à caractère envahissant (ailante, séneçon en arbre, canne de Provence, herbe de la pampa, ...), etc.
- ↳ Arbres et îlots sélectionnés seront éloignés d'au moins 30 m des axes fréquentés afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.
- ↳ Possibilité d'apposer une signalétique à proximité des arbres concernés afin d'informer le public.
- ↳ En cas de risque de chute, une partie des branches pourra être élaguée afin de maintenir les arbres sur pied en laissant les rémanents de coupe au sol.
- ↳ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

## OUTILS

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

ONF, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, ONF, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, et propriétaires ou ayants-droits.

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

#### a)- Animation :

- ↳ Coordination : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an
- ↳ Diagnostic de parcelles : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an
- ↳ Sensibilisation/information : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an
- ↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations : rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc. : 1j/an => 1 x 500 € = 500€/an

#### b)- Mise en œuvre des travaux :

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction des sites et des surfaces à traiter ainsi que du contenu des cahiers des charges. Seul le diagnostic permettra de déterminer les surfaces à traiter ainsi que les travaux à envisager.

A titre indicatif :

- ↳ Opérations de nettoyage (coupe de ligneux, débroussaillage, broyage, exportation des rémanents) : 3.000€/ha
- ↳ Mise en œuvre de régénérations dirigées :
  - travaux du sol : 300€/ha.
  - dégagement de régénération naturelle : 1.600€/ha.
  - enrichissement par plantation : 2.500€ / ha
- ↳ Gestion conservatoire des bois morts et sénescents : 70€ / ha

### c)- Communication :

↳ Panneaux provisoires/chantiers : 150€ HT / panneau

↳ Élaboration et édition de documents d'information et sensibilisation sur les habitats forestiers de l'île d'Oléron tel qu'un triptyque : 3.000 exemplaires => 300€ TTC

**Financeurs potentiels** : Europe, Etat, Région, Département, Communauté de communes, communes, ONF.

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, ONF, CRPF, Groupement de Développement Forestier de la Charente-Maritime, entreprises de traction animale, associations environnementales, structures scientifiques.

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

##### Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :

Temps passé et dépenses d'intervention.

Nombre de contrats/chartes signées et surfaces engagées.

Intégration des préconisations de gestion aux documents de planification forestiers.

##### Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :

Surfaces en futaie régulière/irrégulière/taillis sous-futaie, taillis.

Diversité des essences au sein des peuplements : type de végétation et/ou espèces patrimoniales.

Âges des peuplements et distribution des îlots de vieillissement/sénescence à l'échelle du site Natura 2000.

Evolution des populations des espèces cibles.

#### FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche FD1 « Accompagnement des projets de maîtrise foncière et d'usage pour une gestion conservatoire et la restauration des habitats d'intérêt communautaire. ».

Fiche FD4 « Restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dégradés par les anciennes décharges et débordements de lagunages ».

Fiche H1 « Gestion adéquate des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sangliers notamment) ».

Fiche H3 « Restauration et mise en réseau des mares et roselières dunaires ».

Fiche EEE1 « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêts communautaires ».

Fiche EIC1 « Dispositifs en faveur de chauves-souris ».

Fiche A1 « Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche A2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

Fiche S2 « Animation et suivi de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

**OCLT** : maintenir et optimiser l'état de conservation du site en tenant compte du fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

**ODD** : favoriser une gestion des forêts/boisements et des végétations dunaires (de l'estran à la dune grise), favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.

#### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration et un maintien du bon état de conservation des habitats dunaires dégradés par l'anthropisation (parcelles à camper, squats, dépôts déchets, piétinement, etc.).</li> <li>• Amélioration du statut des espèces patrimoniales (Cynoglosse des dunes, Œillet des dunes, Linaire des sables, Coronelle girondine, Pélobate cultripède, etc.)</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<u>Milieux dunaires</u> : dunes boisées littorales thermoatlantiques à chêne vert (2180-2) + dunes grises des côtes atlantiques* (2130-2).
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	<u>Reptiles et amphibiens</u> : Pélobate cultripède (annexe IV), Lézard ocellé (annexe IV) <u>Flore</u> : Cynoglosse des dunes* (1676).
<b>Localisation</b>	Dunes grises de l'ensemble du site Natura 2000.
<b>Surface concernée</b>	A définir au sein des 448,47 ha de dunes grises et 1968,37 ha de dunes boisées du site.
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de restaurer les habitats de dunes grises dégradés par l'anthropisation puis, de les gérer pour maintenir un bon état de conservation de l'habitat.

#### Pourquoi ?

Malgré les efforts de canalisation du public, opérés depuis les années 1990, et de mise en défens des habitats dunaires de l'île d'Oléron, certains secteurs de dunes grises présentent encore une forme dégradée par l'anthropisation, en particulier liée au camping sur parcelle privée non organisé. En effet, l'assainissement non raccordé au collectif provoque une banalisation des milieux par l'apport de matières organiques en excès. De même, le piétinement et l'implantation (voire l'expansion) d'espèces ornementales (parfois Exotiques Envahissantes) entraînent la rudéralisation et l'anthropisation des habitats. Enfin, les structures plus ou moins permanentes (cabanons, terrasses-chapes béton, etc.) engendrent un effet d'emprise sur les milieux patrimoniaux. Dans certains cas, les dégradations peuvent même aboutir à une destruction complète des milieux.

Les dunes grises subissent également l'apport de déchets verts (débris de taille et branchages issus d'essences non locales et parfois envahissantes, compost, ...) et de macro-déchets de tout type (encombrants, produits polluants, ordures ménagères, déchets issus de travaux publics, ...).

Aussi, les habitats dunaires sont soumis à l'impact de facteurs naturels que sont l'érosion marine et éolienne ; les conséquences sont donc d'autant plus impactantes si l'habitat est fragilisé par les facteurs humains cités ci-dessus.

A l'échelle du site Natura 2000, les dunes sont globalement en meilleur état grâce aux actions de gestion du public mises en œuvre depuis plusieurs années par les divers gestionnaires (ONF, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, Communauté de communes, etc.). Néanmoins, des efforts, à maintenir de manière continue, restent à faire notamment sur des secteurs où l'emprise anthropique est encore existante.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

##### a)- Identifier les secteurs à restaurer et réaliser des diagnostics à la parcelle :

Concernant les parcelles devenues propriétés publiques (ONF, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, etc.), il s'agit de diagnostiquer les éléments anthropiques de la parcelle tel que:

↳ Le bâti : présence de constructions ou toutes traces d'éléments anthropiques caractérisant un squat ou un vestige de construction (murets, dalles, piliers de portails, tables/bancs en bétons, barbecue, etc.).

↳ La végétation : présence de haies ornementales et/ou d'espèces exotiques envahissantes (Herbe de la pampa, Ailante du Japon, Griffes de sorcière, Yucca, etc.).

↳ Les dépôts de déchets : ordures ménagères, gravats ou autres déchets issus de travaux publics, déchets verts, encombrants (carcasses de voiture, caravanes, électroménagers, ...), etc.

↳ Etc.

#### **b)- Restauration de la parcelle ou du groupement de parcelles :**

↳ En fonction des éléments diagnostiqués, il s'agit dans un premier temps de mener les travaux de nettoyage, de démolition et/ou de coupe/d'arrachage nécessaires.

↳ Divers itinéraires techniques pourront alors être mis en œuvre ; par parcelle et/ou groupes de parcelles, ces itinéraires techniques devront être discutés entre l'animateur et les gestionnaires et propriétaires des parcelles concernées et faire l'objet de cahiers des charges adaptés au site.

#### **c)- Suivi des secteurs traités : structure animatrice et/ou prestations.**

Suite aux travaux de restauration menés, il s'agit d'assurer un suivi des parcelles et/ou groupes de parcelles traités, en particulier un suivi scientifique de la végétation, afin d'identifier les modes de gestion à mener sur du plus long terme jusqu'à obtention et le maintien d'un état de conservation favorable à l'habitat de dune grise.

#### **d)- Information et mobilisation des propriétaires privés :**

Concernant les parcelles en propriété privée, il s'agit de :

↳ Assurer de la veille foncière et réaliser du démarchage foncier pour les propriétaires intéressés par la vente de leur propriété, sachant que plusieurs opérateurs fonciers peuvent intervenir sur le territoire (Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, etc.).

↳ Contacter les divers propriétaires lorsqu'ils ont pu être identifiés afin d'informer et de sensibiliser sur les pratiques à éviter pour préserver la dune grise et, le cas échéant, de rappeler les réglementations en vigueur ; ces échanges avec les propriétaires identifiés sont aussi l'occasion de mieux connaître l'utilisation de(s) parcelle(s) et l'avenir de celle(s)-ci.

#### **e)- Information et sensibilisation du grand public :**

Elaborer des panneaux d'entrée de sites à cibler afin d'éviter la multiplicité des panneaux qui permettront de :

↳ Informer sur la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et décrire l'habitat et/ou l'espèce concernés par l'action de restauration du secteur,

↳ Expliquer les travaux de restauration.

↳ Prévoir un triptyque sur les habitats dunaires, en particulier la dune grise dans le cadre de la collection des publications « Oléron, mon île nature » (éditées par la Communauté de communes afin d'informer et sensibiliser sur la faune, la flore et les milieux naturels de l'île).

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

#### **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

↳ Passage des demandes d'autorisation nécessaires.

↳ Eviter les périodes sensibles, situées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 août, lors des travaux au regard du cycle biologique de la faune et flore.

↳ Identifier les endroits précis sur des zones non sensibles pour le stockage des résidus de coupe/arrachage nécessaire avant exportation et des déchets anthropiques.

↳ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

#### **OUTILS**

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

ONF, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, et propriétaires ou ayants-droits.

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

#### a)- Animation :

- ↳ Identification des secteurs à restaurer : 5 j/an => 5 x 500 € = 2.500€/an
- ↳ Mise en œuvre d'actions de conservation si réalisées par la structure animatrice en régie : 4 interventions/an avec 2 à 5j/intervention selon sa teneur => 1.000 à 2.500€/intervention = 4.000 à 10.000 €/an
- ↳ Coordination : 2 j/an => 2 x 500 € =
- ↳ Sensibilisation/information : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an
- ↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations (travaux de restauration et d'entretien) : rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc. : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

#### b)- Mise en œuvre des travaux :

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction des sites et des surfaces à traiter ainsi que du contenu des cahiers des charges.

- ↳ Investissements pour achats des fournitures : sur devis estimatif détaillé.
- ↳ Location de matériel pour les travaux faits par la structure animatrice, en régie : sur devis estimatif détaillé.

A titre indicatif :

- ↳ Coupe/arrachage de ligneux : 3.000€/ha
- ↳ Fauche : 100€ / ha
- ↳ Entretien par pâturage (déplacement et suivi des animaux, surveillance et entretien des clôtures) : 140€ / ha
- ↳ Location tractopelle/minipelle (en cas de travaux menés par la structure animatrice, en régie) : 200€/j

#### c)- Communication :

- ↳ Panneaux provisoires/chantiers : 150€ HT / panneau
- ↳ Elaboration et édition de documents d'information et sensibilisation sur les habitats dunaires de l'île d'Oléron tel qu'un triptyque : 3.000 exemplaires => 300€ TTC

**Financeurs potentiels** : Europe, Etat, Région, Département, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, ONF.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), ONF, collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes) Conservatoire du littoral, CBNSA, structures scientifiques, associations environnementales.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

### Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :

Temps passé et dépenses d'intervention.

Nombre de contrats/chartes signées et surfaces engagées.

Nombre de contacts de propriétaires privés.

Suite aux entrevues avec les propriétaires privés, intégration des préconisations de gestion ou vente de la propriété à une instance publique.

**Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Surfaces restaurées et gérées ensuite.

Evaluation de l'intérêt écologique des surfaces renaturées et des populations des espèces cibles (protocole de suivi adapté aux objectifs à définir en collaboration avec les partenaires techniques dont le CBNSA).

**FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

Fiche FD1 « Accompagnement des projets de maîtrise foncière et d'usage pour une gestion conservatoire et la restauration des habitats d'intérêt communautaire. ».

Fiche FD4 « Restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dégradés par les anciennes décharges et débordements de lagunages ».

Fiche FD5 « Nettoyage « raisonné » des plages et dunes pour la protection des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche H1 « Gestion adéquate des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sangliers notamment) ».

Fiche EEE1 « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche EIC2 « Gestion conservatoire d'une espèce clé de voute (le lapin de Garennes) pour la préservation de l'habitat de dunes grises ».

Fiche A1 « Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche A2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

Fiche S2 « Animation et suivi de la mise en œuvre DOCOB du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».



**OCLT** : maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site en acceptant le fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

**ODD** : favoriser une gestion des forêts/boisements et des végétations dunaires (de l'estran à la dune grise), favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration des habitats sur les secteurs d'anciennes décharges identifiées (2 dépôts restants sur la commune de Grand-Village-Plage + 6 sur la commune de St-Trojan-les-Bains).</li> <li>• Résoudre le problème des eaux de lagunage.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<p><u>Milieux dunaires</u> : dunes boisées littorales thermoatlantiques à chêne vert (2180-2) + dunes grises des côtes atlantiques* (2130-2).</p> <p><u>Milieux humides des dépressions dunaires</u> : dunes à saules des dunes (2170-1) + pelouses dunaires des pannes (2190-2) + bas-marais dunaires (2190-3).</p>
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	Flore : Cynoglosse des dunes* (1676) + Liparis de Loesel (1903) + Spiranthe d'été (annexe IV)
<b>Localisation</b>	Le massif forestier domanial de St-Trojan-les-Bains tel que précisé dans les cartes ci-jointes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de situation des dépôts (commune de St-Trojan-les-Bains),</li> <li>- Plan de situation des dépôts (commune de Grand-Village-Plage),</li> <li>- Localisation des zones de lagunage.</li> </ul>
<b>Surface concernée</b>	L'ensemble du site Natura 2000, avec notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les anciennes décharges (connues à ce jour) : de 0,2 à 0,5ha par décharge + 2ha pour la décharge de la dune grise (dépôt 1978-1987).</li> <li>- Pour les débordements des 2 lagunages (connus à ce jour) : à définir (pour information, près de 23.000 m<sup>2</sup> pour le lagunage 1 sur les communes de Dolus d'Oléron et de Grand-Village-Plage + près de 142.000 m<sup>2</sup> pour le lagunage 2 sur la commune de St-Trojan-les-Bains).</li> </ul>
<b>Planification</b>	En priorité le dépôt 1978-1987 (environ 2ha en dune grise de St-Trojan-les-Bains) car l'érosion marine particulièrement active sur ce secteur menace un déversement de ces déchets à la mer. Puis, tout au long de la phase d'animation selon les anciennes décharges et débordements de lagunage identifiés.

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de cette action est de réaliser des opérations ciblées de restauration d'habitats dégradés ou détruits par les anciennes décharges (anciennement autorisées) et les débordements de lagunage pour des raisons de salubrité, de sécurité et de protection de l'environnement.

**Concernant les anciennes décharges :**

Le problème du traitement des déchets (encombrants en particulier) a longtemps été résolu sur l'île d'Oléron par des décharges autorisées en secteur forestier reculé ou dunaire. La dernière décharge, située au sein de la dune de la Grande plage, à St-Trojan-les-Bains, a été fermée en 1987. La forêt domaniale d'Oléron compte une dizaine d'anciennes décharges sommairement recouvertes de sable et plus ou moins reconquises par la forêt par revégétalisation de certaines de ces zones par des plantes rudérales (cf. *plans de situation des dépôts sur les forêts domaniales de St-Trojan-les-Bains et de Grand-Village-Plage ; source : ONF – Serge Chaigneau – Décembre 2010*).

Deux décharges, le dépôt 1971-1978 nommé « dune blanche » et le dépôt 1964-1971 nommé « dune boisée », ont été vidées et réhabilitées en 2010-2011 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

**Concernant les débordements de lagunage » :**

Les matières de vidanges ont durant des années été déversées dans une fosse d'0,5ha (parcelle forestière n°39).

La construction des stations d'épuration (parcelle forestière n°39) a fait cesser ces dépôts, mais les lagunages d'infiltration des eaux épurées (autorisé à l'époque par l'ONF) causent des dysfonctionnements graves par débordement sur les habitats d'intérêt communautaire. La situation en 2017 est au point mort malgré les dégâts environnementaux et le risque important de voir le lagunage des Allassins (communes de Grand-Village-Plage et Dolus d'Oléron) se déverser en mer suite à l'érosion marine au droit du rejet actuel. Deux lagunages sont concernés : l'un situé vers la passe de Trillou (parcelles forestières 30 et 67 - communes Dolus d'Oléron et Grand-Village-Plage) et l'autre situé au sud du massif forestier (parcelles forestières 58, 57 et 53 - commune St-Trojan-les-Bains).

**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE****a)- Anciennes décharges :**

- ↳ Réaliser une étude spécialisée qui doit précéder le nettoyage de la décharge afin de préciser les risques actuels et les mesures à prendre concernant la purge (modalités, principe de tri, évacuation, impact sur le milieu, etc.), la restauration de l'habitat (modalités techniques) et l'estimation des coûts.
- ↳ Organiser et mettre en œuvre le chantier de nettoyage.

Une fois le nettoyage de la décharge réalisé, il s'agira de prévoir une restauration des habitats dégradés et/ou détruits :

- ↳ Diagnostiquer l'état du secteur nettoyé pour identifier les pollutions restantes, le niveau d'eutrophisation du milieu, etc.
- ↳ Mener des travaux de restauration de l'habitat en fonction des besoins. Les modalités de restauration seront à détailler en collaboration avec les partenaires techniques et scientifiques (CBNSA, ONF, CREN, etc.) afin qu'elles soient adaptées au système naturel concerné (dépression dunaire, dune grise, etc.). L'objectif de cette restauration sera de permettre le retour dans un bon état de conservation des végétations initiales endommagées ou détruites suite à la décharge.
- ↳ Suivre la végétation (état initial avant travaux + suivi) permettra d'apprécier l'influence des activités de restauration sur la dynamique / évolution de la végétation et ainsi évaluer l'efficacité des mesures au niveau des habitats d'intérêt communautaire ciblés. Les modalités techniques de suivis seront à étudier avec les partenaires techniques et scientifiques (CBNSA, ONF, CREN, etc.).

**b)- Débordements de lagunage : prestations.**

Pour les débordements de lagunage, afin de faire cesser les rejets, des travaux seraient à prévoir par les instances concernées (réseaux séparatifs, repérage des apports parasites, ...) et des études seraient à mener par le syndicat des eaux de la Charente-Maritime pour la recherche de solutions alternatives de rejet en mer (réunion Sous-préfet et élus à Grand-Village-Plage en 2012).

Une fois les solutions alternatives mises en œuvre, il s'agira de prévoir dans le cadre de la prochaine révision du DOCOB, une étude phytosociologique du secteur concerné par le lagunage et ses débordements et une action de restauration de ce secteur si nécessaire.

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

- ↳ Passage des demandes d'autorisations nécessaires.
- ↳ Eviter les périodes sensibles, situées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 août, lors des travaux au regard du cycle biologique de la faune et flore.
- ↳ Pour le stockage des déchets, identifier des endroits précis à cet effet sur zones non sensibles.
- ↳ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

**OUTILS**

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

**ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

ONF, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, ONF, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes et propriétaires ou ayants-droits.

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :****a) Animation :**

↳ Coordination : 1j/an => 1 x 500 € = 500€/an

↳ Sollicitation de structures compétentes pour la réalisation de prestations de restauration et suivi une fois le nettoyage réalisé : rédaction de cahiers des charges, lancement de marchés, etc. : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

**b)- Nettoyage des anciennes décharges et restauration :**

Difficilement estimable car fonction des surfaces à traiter suite au nettoyage de la décharge et fonction du contenu du cahier des charges dépendant de l'état de dégradation du secteur nettoyé.

**c)- Débordements de lagunage :**

Sans objet tant que les solutions alternatives pour éviter les débordements ne sont pas identifiées et mises en œuvre.

**Financeurs potentiels :** Europe, Etat, Région, Département, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, ONF.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, ONF, syndicat des eaux, ADEME, associations environnementales, structures scientifiques.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

**Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :**

Temps passé sur la restauration des décharges nettoyées (fonction du nombre de décharges nettoyées).

**Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Surface renaturée suite au nettoyage de décharges.

Présence et type de végétation et/ou espèces patrimoniales après restauration.

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche FD1 « Accompagnement des projets de maîtrise foncière et d'usage pour une gestion conservatoire et la restauration des habitats d'intérêt communautaire ».

Fiche FD2 « Gestion conservatoire et restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire ».

Fiche FD3 « Gestion conservatoire et restauration des habitats dunaires d'intérêt communautaire ».

Fiche H1 « Gestion adéquate des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sangliers notamment) ».

Fiche H2 « Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) ».

Fiche H3 « Restauration et gestion des mares et roselières dunaires ».

Fiche EEE1 « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche EIC1 « Dispositifs en faveur de chauves-souris ».

Fiche A1 « Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire »

Fiche A2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

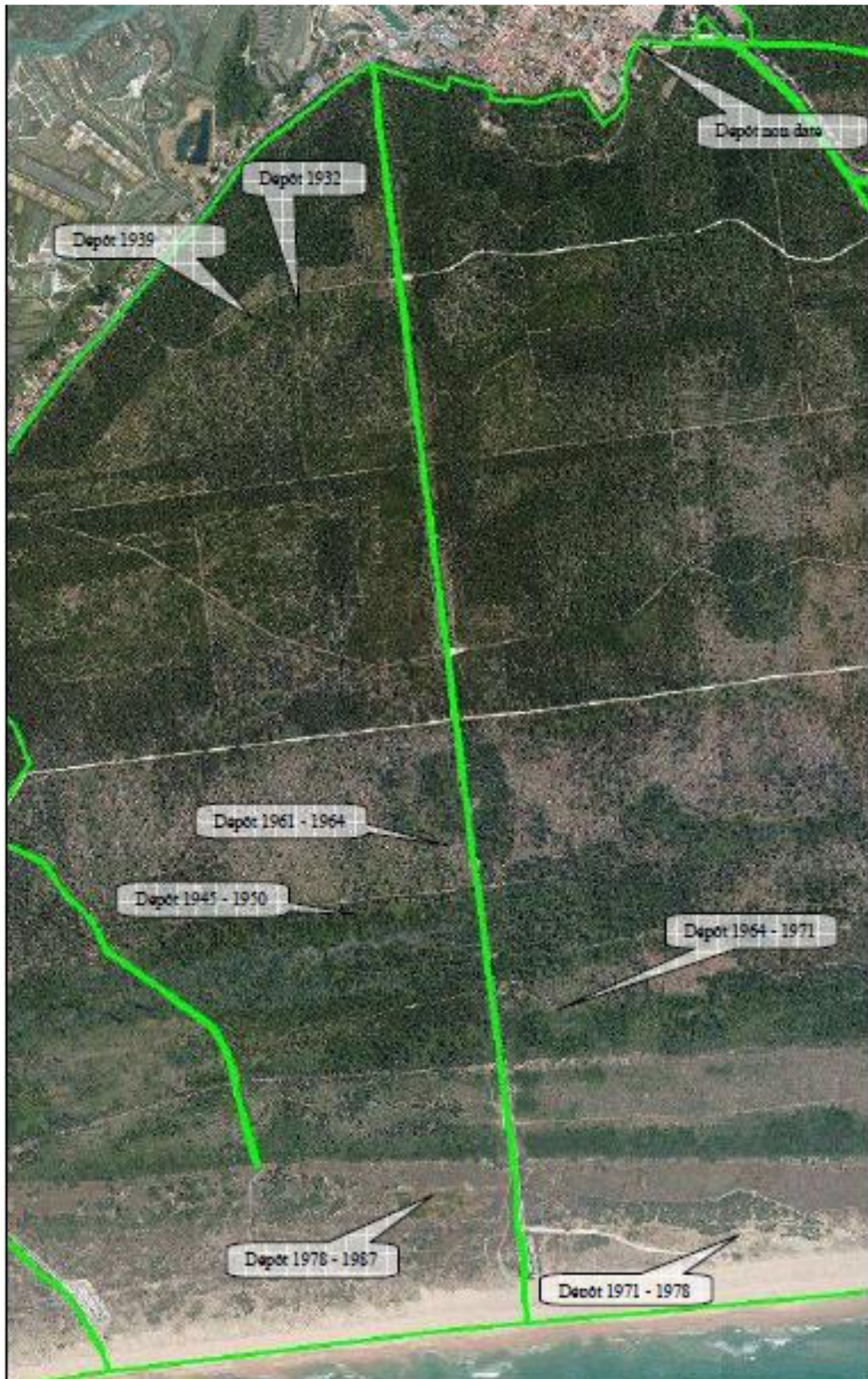
Fiche S1 « Réalisation d'études complémentaires ».

Fiche S2 « Animation et suivi de la mise en œuvre DOCOB du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

## PLAN DE SITUATION DES ANCIENNES DECHARGES DE GRAND-VILLAGE-PLAGE



## PLAN DE SITUATION DES ANCIENNES DECHARGES DE ST-TROJAN-LES-BAINS



**OCLT** : maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site en acceptant le fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

**ODD** : favoriser une gestion des forêts/boisements et des végétations dunaires (de l'estran à la dune grise), favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ramassage sélectif des déchets anthropiques.</li> <li>• Végétation de haut de plage et dunaire non ramassée et donc, toujours présente.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<u>Végétations de haut de plage</u> (laisses de mer) (1210-2) <u>Végétations dunaires</u> : dunes grises des côtes atlantiques* (2130-2) + dunes mobiles (2120-1 et 2110-1), en particulier embryonnaires (2110-1).
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	Les espèces associées aux habitats cités ci-dessus et en particulier la flore : Cynoglosse des dunes* (1676)
<b>Localisation</b>	Haut de plage et dunes de l'ensemble du site Natura 2000 concerné.
<b>Surface concernée</b>	Ensemble du linéaire côtier du site Natura 2000 : 32 km correspondant à 25 plages (2 sur la commune de St-Denis d'Oléron, 11 sur la commune de St-Georges d'Oléron, 6 sur la commune de Dolus d'Oléron, 1 sur la commune de Grand-Village-Plage et 5 sur la commune de ST-Trojan-les-Bains°.
<b>Planification</b>	<p>Pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre, l'ensemble des plages sera nettoyé une fois par semaine avec une attention particulière mise sur les plages les plus fréquentées.</p> <p>Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 15 juin et du 15 septembre au 30 octobre, les plages les plus fréquentées seront nettoyées 2 fois par semaines, les autres une fois.</p> <p>Pour la période du 15 juin au 15 septembre, les plages les plus fréquentées seront nettoyées tous les jours. Les autres plages bénéficieront d'un nettoyage hebdomadaire.</p> <p>Toutefois, en cas de dépôt important de déchets en dehors de cette période, une intervention urgente peut être demandée.</p>

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de cette action est de préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaires de milieux dunaires.

**Pourquoi ?**

Pour des raisons environnementales mais aussi sanitaires et esthétiques ainsi que de bien-être et de cadre de vie, le nettoyage des plages et des dunes est nécessaire au regard des déchets anthropiques déposés par les usagers et ramenés par la mer en particulier après les épisodes de fortes marées hivernales. Néanmoins, cette pratique légitime doit être « raisonnée » et adaptée pour éviter ou minimiser l'impact sur l'habitat ; en effet, même manuel, un nettoyage trop systématique peut être destructeur.

L'enjeu de préservation des dunes, notamment embryonnaires, reste un enjeu fort étant donné les risques de nuisances liés à la pratique de ramassage des déchets anthropiques de manière mécanique ou trop systématique, en particulier pour l'écosystème que constituent les laisses de mer. En effet, cet écosystème sans lequel le ré-engraissement du haut de plage et l'édification des dunes embryonnaires en période calme ne peuvent s'établir normalement et au sein desquels les oiseaux (limicoles) s'alimentent, peut être menacé. Par ailleurs, certaines espèces strictement inféodées aux laisses de mer connaissent depuis le développement du tourisme balnéaire une régression alarmante : c'est le cas du perce oreille des rivages, des cicindèles (dont 3 espèces auraient déjà disparues sur les 6 recensées en Charente-Maritime), etc.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE :**

Pour toutes prestations, les modalités techniques à respecter par le prestataire devront être discutées entre l'animateur, les partenaires et les structures compétentes et faire l'objet de cahiers des charges adaptés au site.

### a)- Mise à jour de l'état des lieux des plages et dunes à nettoyer et du protocole de nettoyage des plages :

A ce jour, les plages les plus fréquentées sont nettoyées manuellement (sauf recours ponctuel à un engin pour grosses épaves). Cette mission est de la compétence de la Communauté de Communes, qui passe, après appel d'offres, une convention avec une entreprise pour définir les modalités de ce nettoyage.

En préalable de chaque marché lancé, il s'agira de mettre à jour l'état des lieux des plages et des dunes à nettoyer. Cette opération vise à établir un état des lieux du linéaire et surfaces concernées pour différencier les secteurs selon, d'une part, l'intensité de fréquentation par le public et, d'autre part, l'intérêt environnemental de la zone (espèces patrimoniales et habitats). Elle permettra de mettre à jour les modalités techniques à mettre en œuvre pour les interventions, les points sensibles nécessitant une vigilance particulière, le calendrier préférentiel d'intervention, etc.

### b)- Nettoyage sélectif et manuel des plages et des dunes :

Le nettoyage sélectif et manuel des plages et dunes peut être pédestre, assisté d'un véhicule ou de traction animale.

Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine humaine : est concerné tout objet apporté par la mer ou laissé par les utilisateurs de la plage (bois ayant un caractère dangereux pour l'utilisateur comme le bois clouté, verre, métaux, plastiques, papiers, etc.) à l'exception des constituants naturels du haut de plage et dune (algues, sable, galets, coquillages, bois flotté, troncs/branches d'arbres, etc.).

Il est primordial de maintenir autant que possible les laines de mer sur place et de ne pas arracher la végétation dunaire, compte tenu de leur rôle clé dans l'écosystème. Il s'agit d'éviter toute destruction de dune, tout prélèvement intempestif de sédiments et tout ameublissement de la plage.

Tri et évacuation des déchets ramassés : les déchets seront évacués après chaque intervention ; ils seront triés avant évacuation suivant leur nature afin de permettre leur traitement dans les filières correspondantes.

Sur les secteurs qui le nécessitent, une mise en défens du pied de dune pourra être mise en place.

### c)- Information et sensibilisation :

- ↳ Réunions d'informations auprès des élus et services techniques des communes,
- ↳ Sensibilisation du grand public au rôle écologique des laines de mer (presse, bulletins municipaux, plaquettes d'information, affichage aux postes de secours, etc.), notamment via les acteurs du tourisme.
- ↳ Sessions de formations nécessaires auprès des personnels responsables du nettoyage des plages : botanique (identification des espèces inféodées à la laisse de mer), ornithologie (identification des espèces nichant dans la laisse de mer, en lien avec le DOCOB du site en mer « Pertuis charentais – Rochebonne, en cours d'élaboration, modalités pratiques de nettoyage raisonné des plages et tri des déchets, modes de gestion, etc.).
- ↳ Promotion du guide en cours d'élaboration par Rivages de France sur les pratiques de nettoyage manuel des plages ainsi que celui en cours d'élaboration par la Régie Oléron Déchets (service de la Communauté de communes) destiné aux bénévoles participants à des opérations de nettoyage de plages.

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

- ↳ Passage des demandes d'autorisations nécessaires.
- ↳ Les prestations de nettoyage se dérouleront selon la période définie par le protocole : absence de nettoyage en haut/bas de plage à certaines périodes (en fonction des périodes de nidification, de la fréquentation, etc.).
- ↳ Les prestations de nettoyage se dérouleront sur les plages sableuses accessibles. L'accès aux plages est strictement réservé sur les aménagements existants sans modification des abords.
- ↳ Dans le cas de nettoyage sélectif et manuel assisté d'un véhicule ou de traction animale, les véhicules/animaux accédant sur les plages ou dunes devront faire l'objet de toutes les autorisations nécessaires, demandées par le titulaire auprès des autorités compétentes et seront communiqués au maître d'ouvrage avant le début des prestations. L'avitaillement en carburant des véhicules et engins sur les plages n'est pas autorisé sauf en cas de nécessité absolue sous réserve de conditions de sécurité rigoureuses. Les véhicules ou animaux ne devront en aucun cas circuler en haut de plage sur les zones herbeuses (végétation pionnière), zone de nidification d'oiseaux. Néanmoins en cas de déchets repérés dans la dune, l'opérateur et ses ânes pourront y accéder avec précaution.

- ↳ Utilisation d'accessoires liés à la collecte et permettant de protéger les personnes qui nettoient (gants, sacs biodégradables, pinces à déchets, etc.).
- ↳ Tenue d'un cahier d'interventions consignnant les linéaires traités, les dates de passage et une estimation des volumes ramassés, les types de macrodéchets ramassés. Des bons de commandes spécifiques devront préciser la nature des déchets enlevés ou à enlever.
- ↳ Interdiction du criblage.

## OUTILS

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subventions ou tout outil ou projet y concourant.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

ONF, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, et propriétaires ou ayants-droits.

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

### **Budget prévisionnel :**

#### **a)- Animation:**

- ↳ Identification des secteurs à nettoyer : 3j/an => 3 x 500 € = 1.500€/an
- ↳ Coordination et suivi de chantier : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an
- ↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations de nettoyage : rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc. : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an
- ↳ Formation technique au nettoyage sélectif et tri des déchets : 1j/an => 1 x 500 € = 500€/an

#### **b) Nettoyage des plages :**

- ↳ Nettoyage manuel : 5€/ml/an
- ↳ Investissement au petit équipement de protection des personnes qui nettoient : sur devis estimatif détaillé.

**Financeurs potentiels :** Europe, Etat, Région, Département, Conservatoire du littoral, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, ONF, TEPCV.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, DDTM, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, ONF, entreprises de nettoyage et de traction animale, associations environnementales, structures scientifiques.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

### **Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :**

Temps passé sur l'action nettoyage + information/sensibilisation.  
Nombre de formations techniques du personnel.

### **Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Linéaires et surfaces nettoyés,  
Volume et type de déchets évacués.  
Nombre de bénévoles et d'écoles participants,  
Type de végétation et/ou espèces patrimoniales des zones nettoyées.

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche A1 « Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire ».

Cf. DOCOB « Pertuis charentais – Rochebonne », ZPS FR 5412026, avec des enjeux oiseaux et habitats associés, tel que l'habitat de végétation de haut de plage (plan de gestion en cours de rédaction par l'Agence des Aires Marines Protégées et valant DOCOB).



**Fiche n° H1 - Gestion des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sangliers notamment) Priorité : 1**

**OCLT** : maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site en acceptant le fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

**ODD** : favoriser une gestion des forêts/boisements et des végétations dunaires (de l'estran à la dune grise), favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la pression de dégradation des grands gibiers, notamment le sanglier.</li> <li>• Préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<p><u>Milieux dunaires</u> : dunes boisées littorales thermoatlantiques à chênes verts (2180-2) + dunes grises des côtes atlantiques* (2130-2) + dunes mobiles (2120-1 et 2110-1).</p> <p><u>Milieux humides des dépressions dunaires</u> : dunes à saules des dunes (2170-1) + mares dunaires (2190-1) + pelouses dunaires des pannes (2190-2) + bas-marais dunaires (2190-3) + roselières et cariçaias dunaires (2190-5).</p> <p><u>Milieux sur calcaire</u> : pelouses calcicoles (6210).</p> <p><u>Vases salées</u> : végétations pionnières à salicorne (1310) + prés à spartine maritime (1320) + prés salés atlantiques (1330) + fourrés halophiles (1420-1).</p>
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	Les espèces associées aux habitats cités ci-dessus et en particulier la flore : Liparis de Loësel (1903) + Cynoglosse des dunes* (1676) + Spiranthe d'été (annexe IV)
<b>Localisation</b>	Ensemble du site Natura 2000.
<b>Surface concernée</b>	Ensemble du site Natura 2000, notamment les dunes boisées (2.225 ha).
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation.

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de l'action est de limiter la population de grand gibier, notamment le sanglier en soutenant la gestion adéquate des populations de grand gibier susceptibles de porter atteinte aux enjeux écologiques du site.

**Pourquoi ?**

Les populations de sangliers ont augmenté significativement ces dernières années (population non évaluée à ce jour et difficile à connaître), notamment sur les territoires des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) de St Pierre et de St Georges d'Oléron avec pour conséquence une augmentation des dégâts aux cultures sur les parcelles agricoles (hors périmètre Natura 2000).

La surpopulation a aussi un impact négatif sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000. En effet, les sangliers peuvent induire des dégradations importantes sur certains milieux (érosion des berges des mares, salissement des eaux des mares, destruction de roselières et autres végétations hygrophiles...). Il peut également y avoir des dégâts conséquents sur les régénérations naturelles en forêt (soulèvement de semis, etc.).

En forêt domaniale de St-Trojan-les-Bains la population est stabilisée avec un prélèvement annuel de 100 à 120 animaux mais compte tenu de la dynamique de la population de cette espèce une vigilance permanente doit être observée.

Sur ces constats, des efforts continus doivent être réalisés afin de limiter les pressions de dégradation de cette espèce.

Cette action menée au sein du périmètre du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » est d'autant plus importante qu'elle a un impact positif, au-delà de ce site Natura 2000. En effet, cette action répercute positivement à l'échelle de l'ensemble de l'île, sur la problématique de la surpopulation de sangliers qui induit des dégâts importants sur les cultures, les terrains privés d'habitations mais également en terme de sécurité routière et sanitaire (maladie de Lyme).

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

#### Régulation de la population :

Il s'agit de renforcer les actions de régulation des populations de sangliers et de limiter les dégradations sur les habitats et les espèces, en particulier en maintenant la pression de la chasse par l'élaboration et la mise en œuvre des plans de chasse :

- ↳ en massifs domaniaux, par le locataire,
- ↳ hors massifs domaniaux, par la fédération de chasse et les associations de chasse.

La CDCFS, Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage présidée par le Préfet, fixe après demandes des titulaires le droit de chasse et le niveau de prélèvement à obtenir.

Une fois, les plans de chasse établis et publiés, il faudra dans la mesure du possible atteindre les quotas maximum afin d'obtenir une réelle efficacité. En forêt domaniale, le locataire est tenu contractuellement sous peine de rupture du contrat de réaliser 80% de l'attribution.

L'urbanisation des bordures de la forêt domaniale est une contrainte forte du site, la chasse étant interdite à moins de 150m des maisons. Le lieutenant de louveterie local peut être appelé pour chasser dans ces zones.

En cas de surpopulation vraiment trop difficile à endiguer, le préfet peut être saisi afin d'organiser des battues administratives dans les secteurs les plus préoccupants.

#### Pratiques cynégétiques conseillées :

Il s'agit de réaliser le plan de chasse et d'en suivre les niveaux de réalisation : sexage, dénombrement des accidents connus, observations qualitatives.

L'agrainage peut être autorisé du 01/03 au 30/10 par arrêté préfectoral. Néanmoins, afin de préserver les habitats humides, en forêt domaniale, il est interdit d'agrainer à proximité des mares pour limiter la dégradation des berges et des ceintures de végétation par piétinement, ainsi que le salissement des eaux, etc. Les mares restaurées ne sont pas à vocation cynégétique.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

L'ONF signe un contrat avec le locataire qui chasse en espaces domaniaux. Une personne physique (le locataire) a un bail sur une durée déterminée et un contrat cynégétique avec des objectifs de prélèvement et les conditions. Le locataire est tenu de respecter un cahier des charges.

## OUTILS

Animation Natura 2000.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Structure animatrice du DOCOB, Fédération Départementale de la Chasse, associations de chasse (ACCA), ONF, Propriétaires ou ayant-droits.

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

#### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

**a)- Animation :** dans le cadre de la mission de suivi du DOCOB (cf. fiche action S2) que doit assurer la structure animatrice pour le compte de l'Etat : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, associations et fédération de chasse.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

### Indicateurs de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :

Temps passé en animation de cette fiche action du DOCOB

### Indicateurs de performance (l'objectif est-il atteint ?) :

Niveau de prélèvement réalisé par les chasseurs.

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche H2 « Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) ».

Fiche H3 « Restauration et gestion des mares et roselières dunaires ».

Fiche EEE1 « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche EIC2 « Gestion conservatoire d'une espèce clé de voute (le lapin de Garennes) pour la préservation de l'habitat de dunes grises ».

Fiche S2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

**OCLT** : maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site en tenant compte du fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces intérêt communautaire.

**ODD** : préserver et restaurer les milieux humides des dépressions dunaires.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	Restauration de dépressions humides dunaires dégradées. Conservation de la flore associée, tel que le Liparis de Loesel et le Spiranthe d'été.
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<u>Milieux humides des dépressions dunaires</u> : dunes à Saules des dunes (2170-1) + pelouses dunaires des pannes (2190-2) + bas-marais dunaire (2190-3) + roselières et cariçaies dunaires (2190-5)
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	Les espèces associées aux habitats cités ci-dessus et en particulier la flore : Liparis de Loesel (1903) + Spiranthe d'été (annexe IV) + Pélobate cultripède (annexe IV).
<b>Localisation</b>	L'ensemble des massifs dunaires, en particulier ceux des Seulières (commune de St-Denis d'Oléron) et de Grand-Village-Plage/St-Trojan-les-Bains.
<b>Surface concernée</b>	34,56 ha
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation, la priorité étant la mise en œuvre des actions de conservation de gestion et restauration de bas-marais arrière-dunaires ainsi que de mise en défens des stations de Liparis de Loesel (et Spiranthe d'été). Les suivis scientifiques peuvent être prévus à compter de 2019.

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de cette action est double. Il s'agit d'une part, de restaurer les dépressions humides dégradées, endommagées ou détruites et d'autre part, de mener une gestion conservatoire du Liparis de Loesel.

**Pourquoi ?**

Les menaces potentielles de destruction des milieux humides des dépressions dunaires et de la faune et flore associées, notamment le Liparis de Loesel et le Spiranthe d'été, sont essentiellement des facteurs naturels (embroussaillement spontané, baisse du niveau des nappes phréatiques, submersion marine). Néanmoins, il y a aussi des facteurs humains tels que les débordements de lagunage, la qualité de l'eau et la présence d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Au regard des inventaires biologiques actualisés, la préservation des dépressions humides dunaires et de leur faune et flore associées constitue un enjeu très fort.

Depuis 1995, diverses actions de restauration de dépressions humides dunaires, en lien avec la conservation du Liparis de Loesel et de la Spiranthe d'été, ont été menées par l'ONF, le Conservatoire National Botanique Sud-Atlantique (CBNSA) et le Département de Charente-Maritime.

Il est essentiel de poursuivre les actions suivantes, en continuité des travaux menés depuis 1995, sachant que certaines de ces actions ont débuté en 2014 dans le cadre de la déclinaison du Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Liparis de Loesel.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE :**

Pour toutes prestations, les modalités techniques devront être discutées entre l'animateur, les partenaires et les structures compétentes et faire l'objet de cahiers des charges adaptés au site.

**a)- Entreprendre un bilan hydrologique des sites :**

↳ cf. fiche action S1 « Réalisation d'études complémentaires ».

#### **b)- Assurer des suivis du Liparis de Loesel (et Spiranthe d'été) :**

↳ poursuivre les suivis scientifiques des populations du Liparis de Loesel (et du Spiranthe d'été) selon les protocoles définis dans le cadre du plan national de conservation du Liparis de Loesel et sur l'habitat de ces plantes afin d'améliorer les connaissances sur la dynamique des végétations de ces systèmes. Trois premières années de lecture (2014, 2015, 2016) ont abouti à une première interprétation en 2016. Une prochaine lecture pourra être réalisée en 2019. Il s'agit de réaliser des relevés phytosociologiques, le long d'un transect (4 m<sup>2</sup>), en étudiant l'état de conservation et les menaces (perturbation hydrologiques / perturbation trophiques / densification / couvert herbacé / colonisation ligneux / fréquentation / réduction habitat favorable). Le suivi des végétations permet d'avoir des indices sur la période d'enneigement qui conditionne la possibilité de développement ou de germination du Liparis et du Spiranthe d'été.

↳ poursuivre les suivis des conditions stationnelles afin de recenser l'ensemble des actions de gestion mises en œuvre au niveau des dépressions dunaires. L'objectif est d'évaluer l'influence des conditions abiotiques et de la gestion sur l'état de conservation des espèces et habitats ciblés.

↳ tenir un cahier de gestion avec les différents types d'interventions (fauche+exportation, broyage+exportation, pâturage, pas de gestion), avec les dates et les modalités de gestion et en réalisant le suivi des conditions abiotiques du milieu (suivis piézométriques, pluviométriques, météorologiques, ...).

#### **c)- Identifier et diagnostiquer les nouvelles surfaces :**

↳ approfondir l'identification de nouvelles surfaces d'habitats favorables à une restauration des végétations de dépressions dunaires.

↳ évaluer leur état de conservation, vulnérabilité et potentialités de restauration dans la perspective de les restaurer/gérer/protéger si nécessaire après avoir évalué la faisabilité technique et économique de l'opération et sa pertinence d'un point de vue écologique (à raisonner en fonction des autres communautés végétales et animales en présence et de leurs enjeux de conservation).

Cette action qui a déjà fait l'objet d'un diagnostic sur le secteur sud-ouest de l'île (CBNSA, 2014) n'est pas considérée comme prioritaire. Cependant, compte tenu des menaces de disparition à court terme des pannes dunaires du sud-ouest de l'île, ce diagnostic pourra être mis à jour dans quelques années et étendu à l'ensemble du site Natura 2000. Une attention particulière sera portée aux potentialités de restauration du Liparis de Loesel et de la Spiranthe d'été.

#### **d)- Mettre en œuvre les actions de conservation :**

↳ gérer et restaurer les végétations de bas-marais au niveau des dépressions humides dunaires : la gestion et restauration des pannes dunaires sera réalisée en priorité sur les sites accueillant des populations de Liparis de Loesel (et de Spiranthe d'été) ainsi que sur les sites favorables à l'expression du Liparis de Loesel (après gestion ou restauration) définis dans le cadre du plan de conservation régional du Liparis de Loesel (CBNSA, 2014). Il s'agira de mener des travaux de fauche, débroussaillage, étrépage/recreusement ou faucardage avec exportation sur la base des retours d'expériences acquis sur d'autres sites. Sur les dépressions déjà restaurées (par exemple, à Grand-Village-Plage), attendre la reprise de la dynamique des saules avant d'intervenir à nouveau (5 à 6 ans minimum ou moins en cas d'assèchement) sur ces dépressions afin de laisser le temps à la végétation de bas-marais et aux espèces ciblées associées de s'installer.

↳ mettre en défens la station des populations à Liparis de Loesel, localisée dans les dépressions restaurées ou découvertes, en cas de nécessité pour éviter la consommation des plants par les herbivores (sanglier, chevreuil, etc.) et permettre la constitution d'une banque de graines. Il s'agit de poser des clôtures autour des stations gérées, restaurées ou réensemencées. La clôture devra limiter la pénétration de l'herbivore tout en laissant passer le reste de la faune contribuant au maintien de l'ouverture du milieu (comme le lapin de Garenne) en privilégiant le grillage type ursus qui empêche le passage des gros animaux.

**e)- Poursuivre la stratégie de conservation** ex situ afin de conserver du matériel génétiquement représentatif des populations régionales de Liparis de Loesel (et de la Spiranthe d'été).

**f)- Poursuivre l'évaluation de la faisabilité** d'opérations de réintroduction (en cas de disparition de l'espèce constatée) ou de renforcement de populations sur les biotopes favorables.

Dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur du Liparis de Loesel, une opération d'introduction expérimentale de graines à Liparis (opération à vocation conservatoire) est en cours de réalisation sur le site des Seulières sur la commune de Saint-Denis d'Oléron en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et le Conseil Départemental de Charente-Maritime. Le protocole d'introduction a été défini, en s'appuyant sur plusieurs retours d'expériences similaires documentés et sur les travaux menés au niveau national dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de l'espèce et des travaux menés régionalement.

**g)-Sensibiliser et informer :**

↳ Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux liés à la conservation des dépressions humides dunaires à l'occasion des réunions.

↳ Prévoir un triptyque sur les dépressions humides dunaires et la flore associée dans le cadre de la collection des publications « Oléron, mon île nature » (éditées par la Communauté de communes afin d'informer et sensibiliser sur la faune, la flore et les milieux naturels de l'île).

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

↳ Tenir compte du cadre réglementaire pour les espèces protégées.

↳ Faire les demandes d'autorisations nécessaires en fonction des actions.

↳ Réaliser une communication générale sur l'habitat et non pas ciblée sur une ou des espèces.

↳ Eviter les périodes sensibles, situées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 août, lors des travaux au regard du cycle biologique de la faune et flore.

↳ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

**OUTILS**

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

**ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

ONF, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, ONF, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, et propriétaires ou ayants-droits.

**COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**

**a)- Animation :**

↳ Mise en œuvre d'actions de conservation si réalisées par la structure animatrice en régie : 4 interventions/an avec 2 à 5j/intervention selon sa teneur => 1.000 à 2.500€/intervention = 4.000 à 10.000 €/an

↳ Sensibilisation/information : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations : *rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc.* : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

**b)- Mise en œuvre des actions :**

↳ Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction des sites et des surfaces à traiter ainsi que du contenu des cahiers des charges.

↳ Investissements pour achats des fournitures : sur devis estimatif détaillé.

↳ Location de matériel pour les travaux faits par la structure animatrice, en régie : sur devis estimatif détaillé.

A titre indicatif :

↳ Fauche : 100€ / ha

↳ Location d'engins (en cas de travaux menés par la structure animatrice, en régie) : 200€/j

**c)- Communication :**

↳ Panneaux provisoires/chantier : 150€ HT / panneau

↳ Élaboration et édition de documents d'information et de sensibilisation sur les dépressions humides dunaires et la flore associée, tel qu'un triptyque : 3.000 exemplaires => 300€ TTC

**Financeurs potentiels** : Europe, Etat, Région, Département, Conservatoire du littoral, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, ONF, Agence de l'eau.

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, ONF, Agence Française de la Biodiversité (AFB), Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), Agence de l'eau, CBNSA, associations environnementales, structures scientifiques.

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

**Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :**

Temps passé sur les actions de restauration des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (et de la Spiranthe d'été).

**Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Surfaces gérées et/ou restaurées,

Suivi des espèces Liparis de Loesel (et Spiranthe d'été) par dépression gérée et/ou restaurée (présence/absence, nombre de pieds, etc.).

#### FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche FD4 « Restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dégradés par les anciennes décharges et les débordements de lagunage ».

Fiche H1 « Gestion adéquate des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sanglier notamment) ».

Fiche H3 « Restauration et gestion des mares et roselières dunaires ».

Fiche EEE1 « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche A1 « Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche A2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

Fiche S2 « Animation de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

**OCLT** : maintenir et optimiser l'état de conservation du site en acceptant le fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

**ODD** : préserver et restaurer les milieux humides des dépressions dunaires.

#### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	Maintien des mares existantes et leur mise en réseau dans la mesure du possible au regard des facteurs naturels (recul du trait de côte/érosion marine).
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	Milieux humides des dépressions dunaires : mares dunaires (2190-1) + roselières et cariçaiques dunaires (2190-5).
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	<u>Les chauves-souris</u> : Barbastelle d'Europe (1308) + Grand Rhinolophe (1304) + Petit Rhinolophe (1303) + Rhinolophe euryale (1305) + Murin de Beschstein (1323). <u>Amphibien</u> : Pélobate cultripède (annexe IV).
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site Natura 2000 excepté les falaises de la Vitrierie (commune de St-Denis d'Oléron), en particulier les massifs forestiers et dunaires domaniaux de St-Trojan-les-Bains (communes de Grand-Village-Plage et St-Trojan-les-Bains) et des Saumonards (commune de St-Georges d'Oléron).
<b>Surface concernée</b>	56 mares recensées en 2014.
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation avec une priorité pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le massif des Saumonards vu le réseau de mares moins important qui s'y trouve : mares n° 1, 2, 4a, 6 et 7 puis, la mare n°5.</li> <li>- Les dunes des Seulières mares n° 9 et 10,</li> <li>- Le massif de Saint Trojan : mares n° 11, 16, 28, 30 et 43, puis mares n° 35, 38, 39, 41.</li> <li>- Le marais de la Giraudière.</li> </ul>

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de maintenir, optimiser et mettre en réseau l'habitat de mares dunaires en réalisant des opérations ciblées de restauration.

#### Pourquoi ?

Les principales menaces potentielles entraînant la disparition de cet habitat sont essentiellement des facteurs naturels (embroussaillage spontané, baisse du niveau des nappes phréatiques, submersion marine). Néanmoins, il peut y avoir aussi des facteurs humains tels que le remblaiement, l'agrainage lorsque les mares ne sont pas des aménagements à vocation cynégétique. La présence d'Espèces Exotiques Envahissantes, animales et végétales.

En parallèle, au regard des inventaires biologiques actualisés, la préservation des mares dunaires, menacées par la mer (érosion) et l'assèchement (baisse du niveau des nappes phréatiques) reste un enjeu modéré étant donné le nombre de mares inventoriées :

↳ 35 mares recensées en 2001 par l'ONF à l'occasion de la rédaction du 1<sup>er</sup> DOCOB,

↳ 6 mares diagnostiquées en 2006 par l'association Nature Environnement 17,

↳ 43 mares inventoriées par l'association OBIOS en 2010,

↳ 56 mares recensées par l'ONF en 2014 au sein du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » dont une cladiaie à Marisque sur un site favorable à plusieurs espèces d'intérêt telles que *Potamogeton coloratus* ou *Baldellia ranunculoïdes* ; cette végétation est en mosaïque avec des groupements pionniers (pelouses dunaires -2190) à *Blackstonia imperfoliata* à forte valeur patrimoniale.

Suite à ces identifications de mares, en novembre 2012 – janvier 2013, des 1<sup>ers</sup> travaux de restauration écologique ont été réalisés par l'ONF sur 5 mares, dans le massif forestier domanial de St-Trojan-les-Bains (n°13, 24, 27, 32, 33). L'une d'elle a été submergée (n°24), et donc, en partie détruite par les eaux marines lors des tempêtes du printemps 2013.

Au vu de la pertinence de ces travaux de restauration démontrés sur ces exemples, il semble important de continuer cette action. En effet, plusieurs mares visitées à l'occasion de la révision des inventaires biologiques en 2014 sont en mauvais état de conservation. Elles pourraient donc bénéficier d'opérations de restauration.



**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE :****a)- Entreprendre un bilan hydrologique des sites :**

↳ cf. fiche action S1 « Réalisation d'études complémentaires ».

**b)- Concernant les roselières dont la cladiaie :**

↳ réaliser des zones d'étrepage superficiel et une légère ouverture des roselières (dont cladiaies) par faucardage; ne pas enrésiner (ou autres plantations) au niveau de ces surfaces et maintenir un équilibre dynamique de la cladiaie et des autres groupements associés.

↳ favoriser la mosaïque de roselières dont la cladiaie.

**c)- Concernant les mares dunaires (végétations aquatiques et amphibies), réaliser des travaux de restauration :**

↳ enlèvement de la végétation ligneuse et herbacée recouvrant la mare : travaux sylvicoles et de bûcheronnage (éclaircie des peuplements, fauche, coupe de saules pour éviter l'assèchement de la zone, dessouchage de ligneux si possible et si nécessaire, etc.) avec exportation des rémanents hors de l'habitat ; une partie des ligneux pourra être conservée, de préférence sur le pourtour de la zone entretenue.

↳ curage de mares façon « vieux fonds – vieux bords »<sup>37</sup> et reprofilage de berges exposées sud ; dans le cas de mares très enfrichées, les modalités d'un recreusement devront être examinées au cas par cas en fonction des enjeux écologiques faune/flore/végétation ; le régalage des berges devra se faire à proximité immédiate afin de conserver une partie des vieilles vases pour favoriser la recolonisation rapide par la flore aquatique locale.

↳ un suivi de la végétation (état initial avant travaux + suivi) permettra d'apprécier l'influence des activités de gestion et de restauration sur la dynamique et l'évolution de la végétation et ainsi évaluer l'efficacité des mesures au niveau des habitats d'intérêt communautaire ciblés.

**d)- Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux liés à la conservation des habitats de mares :**

↳ à l'occasion de réunions, sorties nature, etc.

↳ élaborer un triptyque sur l'habitat de mares dunaires d'intérêt communautaire dans le cadre de la collection des publications « Oléron, mon île nature » (éditées par la Communauté de communes afin d'informer et sensibiliser sur la faune, la flore et les milieux naturels de l'île).

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

↳ Eviter l'eutrophisation des eaux et des substrats générés par un excès de surcreusement, les usages cynégétiques ou autres.

↳ Interdire remblaiement, décharges...

↳ Prévenir les modifications des conditions hydrologiques.

↳ Eviter les périodes sensibles, situées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 août, lors des travaux au regard du cycle biologique de la faune et flore. Intervenir de préférence en période sèche, en fin d'été ou début d'automne.

↳ Privilégier les interventions manuelles et si utile intervenir mécaniquement, limiter au strict nécessaire la pénétration d'engins dans les habitats ou à proximité.

↳ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

<sup>37</sup> Le curage « vieux fonds, vieux bords » est l'expression consacrée des anciens règlements et usages locaux qui précisent les conditions et la périodicité avec lesquelles doit être remplie l'obligation de curage faite à chaque riverain d'un cours d'eau non domanial par l'article 98 du Code rural. Il constitue un entretien courant de la rivière par le riverain ou son ayant droit. On dit parfois « vieux fonds - vieux bords ». Textes visés : article 98 du Code rural, Article 11 de la loi du 02/02/95

## OUTILS

Animation ou Contrat ou charte Natura 2000, subventions ou autre outil ou projet y concourant.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

ONF, Département, Conservatoire du littoral, Communauté de communes et propriétaires ou ayant-droits.

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

#### a)- Animation :

- ↳ Sensibilisation/information : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an
- ↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations : rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc. : 2j/an => 2 x 500€ = 1.000€/an

#### b)- Mise en œuvre des actions :

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction des sites à traiter et du contenu des cahiers des charges.

A titre indicatif, montant des dépenses concernant la restauration de mares :

- ↳ Travaux sylvicoles et de bûcheronnage : 1.500€ HT / mare.
- ↳ Curage, reprofilage des berges et régaling des vases à proximité immédiate : 1.100€ HT / mare.

Pour les 17 mares identifiées comme prioritaires à traiter : 44.200€ HT + suivi de chantier si externalisé.

#### c)- Communication :

- ↳ Panneaux provisoires/chantiers : 150€ HT / panneau
- ↳ Élaboration de documents d'information sur les mares tel un triptyque : 3.000 exemplaires = 300€ TTC

**Financeurs potentiels :** Europe, Etat, Région, Département, Conservatoire du littoral, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, ONF, Agence de l'eau.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, ONF, Agence de l'eau, CBNSA, associations environnementales, structures scientifiques.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

**Indicateur** de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :

Temps passé sur les actions.

**Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Nombre de mares restaurées.

Présence et type de végétation et/ou espèces patrimoniales après travaux.

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche FD4 « Restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dégradés par les anciennes décharges et les débordements de lagunage »,

Fiche H1 « Gestion adéquate des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sanglier notamment) »,

Fiche H2 « Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) »,

Fiche EEE1 « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire »,

Fiche EIC1 « Dispositifs en faveur des chauves-souris »,

Fiche A2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »,

Fiche S2 « Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

**OCLT :** maintenir et optimiser l'état de conservation du site en tenant compte du fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

**ODD :** préserver et restaurer les milieux de falaises calcaires en tenant compte des usages et activités.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration des pelouses calcaires dégradées par une régénération du couvert végétal de l'habitat.</li> <li>• Limiter la concurrence des ligneux et éviter la colonisation et recolonisation par les ligneux et/ou graminées non associée à l'habitat.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<u>Milieux sur calcaire</u> : pelouses calcicoles (6210) + groupement des falaises Atlantiques (1230-2).
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	Les espèces associées aux habitats cités ci-dessus
<b>Localisation</b>	Falaises du site Natura 2000 (commune de St-Denis d'Oléron).
<b>Surface concernée</b>	5,55 ha
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de l'action est de restaurer les pelouses calcicoles dégradées et de les maintenir, de relier les pelouses ouvertes entre elles et d'empêcher la progression et la création de discontinuités.

**Pourquoi ?**

Sur l'île d'Oléron, territoire touristique, les milieux sur calcaire tels que les pelouses calcicoles et les groupements de falaises sont soumis à une pression de fréquentation qui, si elle n'est pas canalisée, entraîne une dégradation ou destruction de l'habitat par piétinement, circulation (piétons, cyclistes) et/ou stationnement (vélos, véhicules).

Aussi, les pelouses calcicoles sont soumises à l'impact d'une dynamique naturelle qu'est la fermeture du milieu par l'installation de ligneux. Le terme de dégradation est ici employé dans le sens de cette évolution spontanée de la végétation aboutissant à la fermeture progressive des pelouses ouvertes par colonisation des ligneux et une perte de leur richesse naturelle initiale.

Malgré des actions de canalisation du public menées par le Département de Charente-Maritime, la Communauté de communes de l'île d'Oléron et la commune de St-Denis d'Oléron (piste cyclable, zones de stationnement), des nuisances liées au piétinement non canalisé (piétons et cyclistes) subsistent. Aussi, la présence de plantes exotiques envahissantes menace l'habitat. L'enjeu de préservation reste donc fort, d'autant plus que la surface de cet habitat d'intérêt communautaire reste faible à l'échelle du territoire insulaire.

La mise en défens des habitats de pelouses et des groupements de falaises pour canaliser la fréquentation de manière continue n'est pas traité au sein de cette fiche mais dans la fiche A1 « Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire ».

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE**

**a)- Restaurer des pelouses dégradées** et garantir une continuité par une maîtrise de la dynamique naturelle afin de permettre à l'habitat pelousaire de subsister au stade ouvert ou semi-ouvert (strate herbacée) :

Sur le secteur identifié, la tendance à la fermeture du milieu est caractérisée par les espèces d'ourlets à brachypodes pennés ou des espèces arbustives, par le développement d'espèces anciennement plantées comme l'arroche de mer (arbuste).

Un autre phénomène est la destruction de l'habitat par des travaux ou cultures ou de la fréquentation (piétons /voiture) ou de l'artificialisation (parcelles à camper, etc.) qui ont perturbé le sol et ont favorisé des espèces nitrophiles.

↳ diagnostic préalable aux travaux à prévoir afin d'identifier précisément les parcelles concernées et ainsi adapter les modalités techniques d'intervention, le calendrier et le coût de l'intervention. En fonction des éléments diagnostiqués, il s'agit dans un premier temps de mener les travaux de nettoyage, de démolition et/ou de coupe/d'arrachage nécessaires. Divers itinéraires techniques pourront alors être mis en œuvre, par parcelle et/ou groupe de parcelles.

↳ coupe/arrachage de ligneux manuel (à privilégier) ou mécanique avec exportation des résidus de coupe.

↳ fauche manuelle et/ou mécanique (centrifuge) avec exportation des résidus de coupe. Dans un habitat perturbé, la restauration vers la pelouse calcicole peut s'obtenir en réalisant 2 fauches annuelles avec exportation, par exemple en période de végétation (juin et septembre).

↳ si nécessaire, dévitalisation des souches ciblées avec des méthodes non polluantes (sans usage de produits chimiques).

#### **b)- Entretien des pelouses ouvertes :**

L'entretien correspond aux travaux nécessaires pour maintenir l'habitat d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

↳ diagnostic préalable aux travaux à prévoir afin d'identifier précisément les parcelles concernées et ainsi adapter les modalités techniques d'intervention, le calendrier et le coût de l'intervention.

↳ entretien par fauche manuelle et/ou mécanique (centrifuge) avec exportation des résidus de coupe.

↳ entretien par pâturage. Pour l'habitat pelouse calcicole bien caractérisé (minoritaire sur le site de la Vitrierie), une gestion par pâturage ou à défaut, par une ou deux fauches annuelles exportatrices est préconisée (en évitant de se limiter à une fauche tardive, qui ne suffit pas à contenir la fermeture du milieu).

↳ mise en défens en laissant des accès de point de vue afin de limiter la divagation du public dans l'habitat.

#### **c) Suivi des secteurs traités : structure animatrice et/ou prestations.**

Suite aux travaux de restauration menés, il s'agit d'assurer un suivi des parcelles et/ou groupes de parcelles traités, en particulier un suivi scientifique de la végétation, afin d'identifier les modes de gestion à mener sur du plus long terme jusqu'à obtention et maintien d'un état de conservation favorable à l'habitat pelousaire.

#### **d)- Informer et sensibiliser du grand public sur cet habitat :**

↳ Elaborer des panneaux d'entrée de sites à cibler afin d'éviter la multiplicité des panneaux :

- Informer sur la présence de l'habitat pelousaire d'intérêt communautaire et le décrire,
- Expliquer les travaux de restauration et d'entretien et leur finalité (panneaux provisoires le temps des travaux).

↳ Elaborer un triptyque sur les habitats de pelouses calcaires et de groupements de falaises d'intérêt communautaire dans le cadre de la collection des publications « Oléron, mon île nature » (éditées par la Communauté de communes afin d'informer et sensibiliser sur la faune, la flore et les milieux naturels de l'île).

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

#### **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

↳ Passage des demandes d'autorisations nécessaires.

↳ Privilégier la fauche ou le débroussaillage tardif, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> mars, avec exportation des produits, afin de permettre à la flore (orchidées notamment) de réaliser son cycle complet.

↳ Si stockage des résidus de coupe nécessaire avant exportation, identifier des endroits précis à cet effet sur zones non sensibles.

↳ Privilégier les interventions manuelles et si utile d'intervenir mécaniquement, limiter au strict nécessaire la pénétration d'engins dans les habitats ou à proximité.

↳ Proscrire tous travaux susceptibles de détruire les habitats d'intérêt communautaire : retournement du sol, dépôt de matériaux inertes, utilisation de produits chimiques, extraction de matériaux, plantations notamment d'espèces végétales exotiques à caractère envahissant (Ailante du Japon, Séneçon en arbre, Canne de Provence, Herbe de la pampa, ...), etc.

↳ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

## OUTILS

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales Climatiques, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Communauté de communes de l'île d'Oléron, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, commune de St-Denis d'Oléron, ONF, CBNSA et propriétaires ou ayant-droits.

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

#### a)- Animation :

↳ Mise en œuvre d'actions de conservation lorsque réalisées par la structure animatrice en régie : 1 intervention/an de 2 à 5j => 1.000€ à 2.500€ / an selon la teneur de l'intervention.

↳ Coordination : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

↳ Sensibilisation/information : 2 x 500 € = 1.000€/an

↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations : rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc. : 1j/an => 1 x 500 € = 500€/an

#### b)- Mise en œuvre des travaux :

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction des sites et des surfaces à traiter ainsi que du contenu des cahiers des charges.

Investissements pour achats des fournitures : sur devis estimatif détaillé.

Location de matériel pour les travaux faits par la structure animatrice, en régie : sur devis estimatif détaillé.

A titre indicatif :

↳ Coupe/arrachage de ligneux : 3.000€ / ha

↳ Fauche : 100€ / ha

↳ Entretien par pâturage (déplacement et suivi des animaux, surveillance et entretien des clôtures) : 140€ / ha

↳ Location d'engins (en cas de travaux menés par la structure animatrice, en régie) : 200€/j

#### c)- Communication :

↳ Panneaux provisoires/chantier : 150€ HT / panneau

↳ Élaboration et édition de documents d'information et sensibilisation sur les pelouses et groupements de falaises tel qu'un triptyque : 3.000 exemplaires => 300€ TTC

**Financeurs potentiels :** Europe, Etat, Région, Département, Conservatoire du littoral, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, ONF.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, ONF, CBNSA, associations environnementales, structures scientifiques.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

### **Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :**

Temps passé sur la restauration des pelouses calcaires.

### **Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Surface renaturée et/ou entretenue,

Suivi des surfaces renaturées et/ou entretenues (protocole de suivi adapté aux objectifs à définir en collaboration avec les partenaires techniques dont le CBNSA).

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche FD5 « Nettoyage « raisonné » des plages et des dunes pour la protection des habitats d'intérêt communautaire ».

Fiche EEE1 « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêts communautaires ».

Fiche A1 « Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche A2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

Fiche S2 « Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

**Fiche n° EEE1 – Contribution à la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire** **Priorité : 1**

**OCTL :** maintenir et optimiser l'état de conservation du site en tenant compte du fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

**ODD :** lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), végétales et animales.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	Maîtrise, voir réduction, de la progression des EEE. Restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire infestés.
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	Tous les habitats du site.
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	Toutes les espèces du site.
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site Natura 2000 concerné.
<b>Surface concernée</b>	2.898,5 ha
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation en fonction des stations d'EEE identifiées.

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de cette action est de suivre le développement des EEE installées et des EEE récemment arrivées, de mener des interventions de lutte contre ces espèces et d'accompagner cette lutte.

**Pourquoi ?**

Les EEE sont responsables de désordres écologiques et économiques, elles banalisent le paysage, appauvrissent la biodiversité des sites et affectent les patrimoines locaux. En conséquence, elles contribuent au déséquilibre des écosystèmes dans lesquels évoluent les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire. De plus, une fois installées, leur prolifération est difficile à maîtriser, leur élimination très coûteuse et les moyens de lutte, s'ils ne sont pas « raisonnés », peuvent avoir des impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Sur l'île d'Oléron, le constat d'installation et de développement d'espèces invasives justifie l'action de lutte contre ces espèces et d'accompagnement de cette lutte. Un certain nombre de plantes envahissantes sont avérées tel que l'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), l'Ailante du Japon (*Ailanthus altissima*), la Griffes de sorcière (*Carpobrotus edulis*), etc., ou à surveiller tel que la Jussie (*Ludwigia*), le raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), etc. Aussi, la présence d'espèces animales est avérée telles que l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), le ragondin (*myocastor coypus*), la tortue de Floride (*Trachemys scripta*), etc.

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE :**

Pour chaque type d'intervention les modalités techniques à respecter devront être discutées entre l'animateur et les partenaires. Toute opération devra faire l'objet d'un cahier des charges en terme de déroulement du chantier (travaux et/ou piégeage) et d'élimination des végétaux eux-mêmes « polluants » vu la capacité de développement végétatif et de reproduction/colonisation par graine, par bouturage ou par drageonnage des espèces visées.

**a)- Identifier les secteurs infestés et leur suivi**, en milieu terrestre et aquatique, menaçant l'état de conservation d'un ou plusieurs habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire :

- ↳ surveiller l'apparition et le développement de stations d'espèces exotiques terrestres à caractère envahissant.
- ↳ proposer des modalités de lutte compatibles avec la préservation des habitats et des espèces autochtones.

**b)- Réaliser des interventions permettant leur maîtrise et/ou éradication sur les secteurs identifiés :**

- ↳ travaux de coupe/arrachage/broyage, manuel et/ou mécanique, de plantes exotiques envahissantes avec exportation des produits de coupe.

↳ si nécessaire, dévitalisation des souches avec des méthodes non polluantes (sans usage de produits chimiques).

↳ piégeage d'espèces animales envahissantes et promotion des modalités de lutte compatibles avec la préservation des habitats et des espèces autochtones.

↳ test de méthodes de lutte et diffusion des bilans aux partenaires.

A noter que si les travaux sont réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000, les conditions sont restrictives (cf. paragraphe ci-après relatif au coûts et plan de financement). Le rôle de l'animateur consiste à accompagner la structure réalisant les travaux.

#### **c)- Si nécessaire, renaturer des habitats traités :**

↳ les modalités techniques de renaturation seront à adapter à l'habitat traité concerné.

#### **d)- Informer et sensibiliser le grand public sur la problématique des EEE :**

↳ Elaborer des panneaux d'entrée de sites à cibler afin d'éviter la multiplicité des panneaux :

- informer sur la problématique des EEE, sur la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et les décrire,

- expliquer les travaux et leur finalité (panneaux provisoires le temps des travaux).

↳ Elaborer des documents, outils pédagogiques ou autres pour informer et sensibiliser tout acteur concerné de près ou de loin par le sujet (grand public, professionnels des espaces verts et du bâtiment, collectivités, magasins, etc.).

↳ Assurer une veille réglementaire sur le sujet et diffuser l'information.

#### **d)- Suivre les espèces émergentes :**

↳ Assurer une veille environnementale auprès des organismes scientifiques afin de suivre les espèces présentant toutes les caractéristiques des espèces envahissantes mais non encore reconnues en tant que telles.

↳ Mettre en œuvre des mesures de sensibilisation et de réseau d'observation en lien avec les acteurs (science participative par exemple).

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

#### **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION :**

↳ Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau, arrêtés préfectoraux relatifs aux classements des espèces nuisibles et aux modalités de régulation.

↳ Privilégier les travaux entre le 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> mars (période moins sensible au regard du cycle biologique de la faune et flore et avant floraison pour minimiser la dissémination des graines de l'espèce invasive concernée).

↳ Si stockage des résidus de coupe nécessaire avant exportation, identifier des endroits précis à cet effet sur des zones non sensibles.

↳ Conditions techniques d'élimination non chimiques (de l'espèce animale ou végétale et/ou des résidus de coupe).

↳ Toute capture accidentelle d'espèces animales non invasives doit être signalée et l'espèce doit être relâchée au sein de son habitat.

↳ Privilégier les interventions manuelles et si utile d'intervenir mécaniquement, limiter au strict nécessaire la pénétration d'engins dans les habitats ou à proximité.

↳ Proscrire l'utilisation de produits chimiques.

↳ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).

### **OUTILS**

Animation ou Contrat ou charte Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.



## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Communauté de communes de l'île d'Oléron, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, communes, ONF et propriétaires ou ayant-droits.

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

#### a)- Animation :

- ↳ Identification des secteurs infestés : 5j/an => 5 x 500 € = 2.500€/an
- ↳ Suivi des espèces émergentes : 2j/an => 2 x 500€ = 1.000€/an
- ↳ Sensibilisation/information : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an
- ↳ Veille réglementaire et diffusion de l'information : 1j/an => 1 x 500 € = 500€/an
- ↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations : rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc. : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

#### b)- Mise en œuvre des travaux :

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction des stations identifiées et surfaces à traiter.

Investissements pour achats des fournitures : sur devis estimatif détaillé.

Location de matériel pour les travaux faits par la structure animatrice, en régie : sur devis estimatif détaillé.

A titre indicatif, montant des dépenses concernant :

- ↳ Travaux de coupe/arrachage : 3.000€/ha
- ↳ Location de bennes pour évacuation des résidus de coupe : 200€/benne de 30 m<sup>3</sup>
- ↳ Location d'engins pour travaux réalisés en régie : 200€/j
- ↳ Mise en œuvre d'actions de conservation lorsque réalisées par la structure animatrice en régie : 4 interventions/an de 2 à 5j/intervention => 4.000€ à 10.000€ / an selon la teneur de l'intervention.

A noter que la mise en œuvre des chantiers d'élimination ou de limitation d'une EEE éligible aux financements Natura 2000 est soumise aux conditions réunies suivantes :

- ↳ Un ou plusieurs habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire sont menacés ou dégradés par la présence d'une EEE,
- ↳ La station d'EEE est de faible dimension,
- ↳ Les conditions techniques d'élimination ou de limitation de cette espèce sont décrites et validées par la structure animatrice et le service instructeur.

#### c)- Communication :

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction des outils pédagogiques élaborés.

A titre indicatif, montant des dépenses concernant :

- ↳ Panneaux provisoires/chantier : 150€ HT / panneau
- ↳ Élaboration et édition de fiches descriptives et d'observation d'EEE (A4) : 3.000 exemplaires => 300€ TTC

**Financeurs potentiels** : Europe, Etat, Région, Département, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, ONF.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, CREN, ONF, CBNSA, structures scientifiques, naturalistes locaux, associations environnementales, observatoires de plantes exotiques envahissantes du FMA (ORENVA), FDGDON.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

### Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :

Temps passé sur les diverses opérations de cette action.

Nombre et durée des chantiers et autres opérations de l'action.

### Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :

Surface traitée et/ou renaturée (nombre de sites renaturés).

Evolution des EEE.

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche FD2 « Gestion conservatoire et restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire ».

Fiche FD3 « Gestion conservatoire et restauration des habitats dunaires d'intérêt communautaire ».

Fiche FD4 « Restauration d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dégradés par les anciennes décharges et les débordements de lagunage ».

Fiche H1 « Gestion adéquate des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sanglier notamment) ».

Fiche H2 « Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) ».

Fiche H3 « Restauration et gestion des mares et roselières dunaires ».

Fiche C1 « Gestion conservatoire et restauration des habitats de pelouses calcaires ».

Fiche A2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».

**OCLT** : préserver les espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats-Faune-Flore.

**ODD** : réaliser des opérations ciblées de restauration d'habitats d'espèces.

#### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des habitats à chauve-souris d'intérêt communautaire, notamment des gîtes.</li> <li>• Maintien, voire une augmentation, des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<p><u>Milieux dunaires</u> : dunes boisées littorales thermoatlantiques à chêne vert (2180-2)</p> <p><u>Milieux humides des dépressions dunaires</u> : mares dunaires (2190-1) + bas-marais dunaires (2190-3) + roselières et cariçaies dunaires (2190-5).</p>
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	<p><u>Les chauves-souris</u> : Barbastelle d'Europe (1308) + Grand Rhinolophe (1304) + Petit Rhinolophe (1303) + Rhinolophe euryale (1305) + Murin de Bechstein (1323).</p>
<b>Localisation</b>	Ensemble du site Natura 2000
<b>Surface concernée</b>	2.898,5 ha
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les objectifs de l'action sont de :

- ↳ Permettre l'installation de nouvelles colonies d'hibernation ou de reproduction de chauves-souris d'intérêt communautaire en favorisant les dispositifs de gîtes ou de cavités artificielles,
- ↳ Protéger les colonies existantes en les isolant de l'extérieur (éviter la pénétration du public et le dérangement),
- ↳ Permettre le suivi et la surveillance des colonies.

#### Pourquoi ?

Dans les secteurs où la présence des espèces d'intérêt communautaire est avérée, les menaces potentielles concernent la destruction de leurs habitats : monocultures forestières, dégradation de massifs forestiers feuillus ou mixtes, diminution des linéaires arborés (et autres éléments des continuités écologiques), disparition des milieux humides (notamment les mares) et utilisation de traitements chimiques (en bâti ou en espaces agricoles). Néanmoins, la principale menace sur le site reste le manque de gîtes, éléments indispensables durant les périodes d'hibernation et de reproduction des espèces. Au regard des inventaires biologiques actualisés en 2014, la préservation des chiroptères constitue un enjeu fort à modéré selon l'espèce de chauve-souris.

Suite à l'inventaire LPO réalisé en 2000 dans le cadre de la rédaction du DOCOB, et au suivi de l'activité chiroptérologique réalisé par le réseau Mammifères de l'ONF (par parcours d'écoute et captures filet), 34 gîtes à chiroptères ont été installés en 2007 par l'ONF. Ces gîtes ont été répartis sur les massifs domaniaux de St-Trojan-les-Bains (29 gîtes) et des Saumonards (5 gîtes). En 2008, 2009, 2010 et 2011, un suivi d'occupation de ces gîtes a été mené par l'ONF (sans identification au genre ou à l'espèce). Sachant qu'un gîte a été vandalisé en 2008 et qu'un autre a disparu en 2010, seuls 32 gîtes ont été suivis sur 4 années consécutives. Il en a résulté les conclusions suivantes :

12 gîtes jamais occupés (37.5 %)

20 gîtes occupés (62.5 %), dont :

- ↳ 8 gîtes occupés 4 années consécutives (25 %),
- ↳ 5 gîtes occupés 3 années consécutives (15,6 %),
- ↳ 2 gîtes occupés 2 années consécutives (6,2 %),
- ↳ 1 gîte occupé 2 années non consécutives,
- ↳ 4 gîtes occupés 1 seule année (2011).

Aussi, le site du fort des Saumonards constitue un enjeu fort pour les chiroptères.

En continuité des installations et suivis menés depuis 2007, il est important de poursuivre les actions favorables aux chiroptères d'intérêt communautaire.

**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE :**

Pour toutes prestations, les modalités techniques devront être discutées entre l'animateur, les partenaires et les structures compétentes et faire l'objet de cahiers des charges adaptés au site.

**a)- Mettre en place une politique pour la protection et la création de gîtes à chauves-souris** d'intérêt communautaire dans les structures bâties :

↳ Réaliser un inventaire des blockhaus, des maisons forestières et autres bâtis patrimoniaux, non visités en 2014 du fait de financements dédiés insuffisants. Se concentrer sur le bâti forestier et les lisières, car les dunes et la frange forestière littorale ne semblent pas favorables. Le cahier des charges pourra être rédigé juste avant la mise en place de l'action afin que diverses méthodes bénéficiant des évolutions techniques du moment puissent être proposées par différents prestataires.

↳ Aménager les blockhaus et le bâti patrimonial hébergeant ou pouvant héberger des chiroptères ou créer des cavités artificielles pour l'hibernation, la reproduction ou le repos des espèces de chauves-souris à l'intérieur du bâti déjà existant (ruines, greniers de maisons...) ; par exemple, construction de murs et cloisons, mise en place de nichoirs à l'intérieur de la cavité (briques plâtrières, nichoirs spéciaux chauves-souris...), pose de petit matériel (grillage...), pose de portes ou de grilles pour le suivi et la surveillance, système d'obstruction des ouvertures présentes pour garantir l'obscurité de la cavité... Si murage (par exemple pour les blockhaus), laisser des fentes d'accès ; la pose de portes cadénassées peut également être envisagée mais avec un risque de vandalisme de ces cadenas.

Dans tous les cas, doivent être assurés :

- L'obscurité du gîte.
- La possibilité d'accès pour les chauves-souris.
- L'impossibilité d'accès libre pour l'être humain.
- L'accès pour les opérations de suivi et de surveillance au moyen d'une trappe, porte, grille... avec un système de fermeture (clé, cadenas...).

En cas de contractualisation de greniers ou de combles, ne pas traiter les charpentes avec un produit toxique pour les chauves-souris, traitement à effectuer de début novembre à fin janvier,

En cas de mise en lumière du bâti, ne pas orienter les projecteurs vers la façade par laquelle les animaux s'envolent,

Laisser libre accès aux aménagements pour les personnes chargées des opérations d'inventaire, de suivi et d'évaluation demandées dans le DOCOB.

↳ Favoriser l'installation de gîtes artificiels au sein de bâti patrimonial et réaliser des aménagements lors de la rénovation ou de la construction de ponts ; par exemple, aménagements de cavités accessibles ou de gîtes dans le corps même de ponts, au sein de greniers de maisons, clochers, etc.

↳ Une fois le fort des Saumonards vendu<sup>38</sup> :

- 1- Rencontrer le futur propriétaire,
- 2- Si le propriétaire est d'accord, prospecter le fort en été et en hiver pour déterminer le type d'occupation, les espèces qui le fréquentent et la localisation précise des individus.
- 3- S'assurer de la destination du bâti (ouverture au public ou pas) et si nécessaire, réaliser des aménagements en faveur des chiroptères :
  - Dans la mesure du possible, faire en sorte que les salles fréquentées par les chiroptères soient sécurisées (portes fermées à clefs, grilles si ouvertures pénétrables) et que leur fréquentation soit limitée.

<sup>38</sup> Fort des Saumonards : année prévisionnelle de cession = 2018, le fort, enclave appartenant au ministère de la défense (référence cadastrale : BK 04) située au nord de la forêt domaniale a été mis en vente.

- Si le fort est restauré (pour ouverture au public ou pas), considérer la présence de chiroptères lors des travaux de rénovation afin de minimiser leurs impacts sur les chiroptères présents (produits de traitement des charpentes, périodes de travaux, localisation des travaux dans les salles, ...).

#### **b)- Maintenir et suivre des gîtes artificiels existants en forêts domaniales :**

↳ Vérifier (année n) l'occupation des gîtes artificiels installés en 2007 ; sachant que le suivi a eu lieu jusqu'en 2011 et qu'ils n'ont pas été visités en 2014 lors des inventaires biologiques pour la révision du DOCOB, par manque de financements. Il s'agit d'identifier les gîtes à supprimer, à adapter ou à conserver. Il est préconisé de ne pas ajouter de gîtes artificiels (actuellement, les suivis ne sont pas réguliers et les espèces exploitant ces gîtes ne sont pas connues => cela ne semble pas pertinent). Pour les méthodes d'investigations, le cahier des charges pourra être rédigé juste avant la mise en place de l'action afin que diverses méthodes bénéficiant des évolutions techniques du moment puissent être proposées par différents prestataires.

↳ Déplacer et regrouper les gîtes non occupés sur les secteurs où il y a de l'activité en tenant compte de la période non sensible pour ces déplacements (hiver, puisque ce ne sont pas des gîtes d'hibernation). Il s'agit de désinstaller les gîtes n'ayant jamais été occupés (absence de guano dans le bol de récupération) et les repositionner auprès de gîtes régulièrement utilisés (en fonction de la quantité de guano dans le bocal).

**c)- Surveillance annuelle de la présence des chauves-souris, du bon état des aménagements et de leur capacité d'accueil.**

#### **d)- Actions de communication :**

↳ Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux liés à la conservation des habitats des chiroptères d'intérêt communautaire et sur les dispositifs existants en faveur des chauves-souris, notamment en matière de gîtes et de précautions à prendre lors de travaux de rénovation de bâti (maison, pont, ...) à l'occasion de réunions, sorties nature, etc.

↳ Prévoir un triptyque sur les habitats d'espèces et espèces de chiroptères d'intérêt communautaire dans le cadre de la collection des publications « Oléron, mon île nature » (éditées par la Communauté de communes afin d'informer et sensibiliser sur la faune, la flore et les milieux naturels de l'île).

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

#### **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

Tous les travaux seront réalisés en dehors de la période d'hibernation (mi-octobre à mi-mars) pour les gîtes hivernaux et en dehors de la période de reproduction pour les gîtes estivaux (mi-avril à mi-septembre).

#### **OUTILS**

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, charte Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

#### **ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

ONF, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes, propriétaires ou ayant-droits.

#### **COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**

#### **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**

##### **a)- Animation :**

↳ Coordination : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

↳ Information / sensibilisation : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations : rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc. : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

## **b)- Mise en œuvre des actions :**

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction du bâti patrimonial identifié et concerné et des aménagements et/ou gîtes nécessaires et adaptés.

A titre indicatif, montant des dépenses concernant :

- ↳ Achat et pose des aménagements et dispositifs en faveur des chauves-souris : sur devis estimatif détaillé.
- ↳ Actions récurrentes de surveillance et le suivi de la présence des chauves-souris, la mesure des paramètres physiques de la cavité et le suivi du bon état des aménagements réalisés : *100 euros TTC/site visité/an*.

## **c)- Communication :**

↳ Elaboration et édition de documents d'information et sensibilisation sur les chiroptères tel qu'un triptyque : *3.000 exemplaires => 300€ TTC*

**Financiers potentiels :** Europe, Etat, collectivités territoriales (Région Département).

### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, ONF, associations environnementales, structures scientifiques.

### **INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

#### **Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :**

Temps passé sur les actions de dispositifs favorables aux chiroptères.

#### **Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Nombre de gîtes suivis et évaluation de leur efficacité au regard de la capacité d'accueil (mesure hygrométrie, température, obscurité, présence de prédateurs, etc.).

Nombre d'aménagements réalisés, évaluation de leur efficacité au regard de la capacité d'accueil (mesure hygrométrie, température, obscurité, présence de prédateurs, etc.).

Présence/absence des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire : période, nombre d'individus, activités (hibernation, repos temporaire, reproduction).

### **FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES**

Fiche FD2 « Gestion conservatoire et restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire ».

Fiche FD3 « Gestion conservatoire et restauration des habitats dunaires d'intérêt communautaire ».

Fiche H3 « Restauration et gestion des mares et roselières dunaires ».

Fiche A2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».

Fiche S2 « Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

**OCLT** : maintenir et optimiser l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site en acceptant le fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'intérêt communautaire.

**ODD** : favoriser la gestion des forêts, boisements et végétations dunaires en considérant les usages et activités.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien du bon état des dunes grises.</li> <li>• Amélioration de l'état des dunes grises dégradées.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<u>Végétations dunaires</u> : dunes grises des côtes atlantiques* (2130-2)
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	Les espèces associées à l'habitat cité ci-dessus et en particulier la flore : Cynoglosse des dunes* (1676)
<b>Localisation</b>	Dunes de l'ensemble du site Natura 2000, en particulier celles du massif forestier domanial de St-Trojan-les-bains.
<b>Surface concernée</b>	5 garennes
<b>Planification</b>	Tous les 5 ans en fonction des besoins

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de cette action est de mener une gestion conservatoire du lapin de Garenne, favorable au maintien et à la restauration de dunes grises, habitat favorable au Cynoglosse des dunes, *Omphalodes littoralis*, espèce d'intérêt communautaire prioritaire.

**Pourquoi ?**

Le Cynoglosse des dunes, *Omphalodes littoralis*, est une espèce pionnière, héliophile et thermophile. Il prospère principalement dans la dune grise, légèrement perturbée par l'activité des divers mammifères (lapins, sangliers, chevreuils, renards). Il supporte difficilement la concurrence végétale et les tapis compacts et complets de mousses ou de lichens terricoles. L'espèce se rencontre aussi en sous-bois, lorsque la lisière forestière à Pin maritime est peu dense et le sol peu végétalisé, ou dans les clairières sous Pin maritime et Chêne vert à proximité de la dune grise.

Les connaissances sur le Cynoglosse des dunes montrent donc que cette plante endémique pousse sur des secteurs à végétation rase et supporte mal l'embuissonnement. Cette plante affectionne les zones de sable nu ou écorchures au milieu de ces pelouses rases, ce qui correspond à l'impact d'une population de lapins sur un milieu de dune grise.

Sur le secteur concerné, aucune pratique ne vise à favoriser les populations de lapins, aujourd'hui en déclin (fermeture des milieux, virus VHD, ...).

C'est pourquoi, l'ONF, avec l'expertise de l'ONCFS, a mené des aménagements de conservation du lapin de Garenne sur certains secteurs du massif forestier domanial de St-Trojan-les-Bains afin de maintenir les populations présentes.

En 2011, 5 garennes (gîtes à lapins) ont été aménagées en employant des matériaux disponibles dans l'environnement immédiat (branchages et sable). Puis, des clôtures ont été posées sur 1 ha pour protéger les lapins de la prédation par les sangliers et les chiens.

Sur ces secteurs, les populations de Cynoglosse sont désormais stables. Leur dynamique est plus naturelle car elles se maintiennent grâce à la présence du lapin.

De plus, les habitats dunaires, entre autres les dunes grises, sont déjà soumis à l'impact de facteurs naturels tel l'érosion marine et éolienne et à l'impact de facteurs humains, tel que le piétinement lorsque la fréquentation n'est pas correctement canalisée. Les inventaires biologiques actualisés confirment une amélioration de l'état des végétations dunaires, en particulier les dunes grises du fait des actions menées en leur faveur (accueil du public, gestion conservatoire du lapin, ...). Leur préservation reste cependant un enjeu modéré étant donné les risques de nuisances encore existants (les actions menées doivent être continuées).

Sur ces constats, dans les secteurs où l'augmentation / stabilisation des effectifs de lapin n'est pas constatée, l'action d'aménagement de nouvelles garennes, favorable au Cynoglosse des dunes, doit être continuée.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE (CAHIER DES CHARGES, ITINERAIRES TECHNIQUES...)

Il s'agit d'installer de nouvelles garennes en employant les matériaux disponibles sur place (pas « importés » de l'extérieur du site) : trous + tas de branchages + sable.

En cas de besoin, une fois la garenne aménagée, des clôtures peuvent être mises en place afin d'éviter la prédation par les sangliers ou les chiens.

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

Sans objet

## OUTILS

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

ONF

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

#### a)- Animation :

↳ Coordination : 1j/an => 1 x 500 € = 500€/an

#### b)- Création d'enclos et de garennes :

↳ Création : 3.800€/garenne

**Financeurs potentiels** : Europe, Etat, ONF.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, EPHE-CEFE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive)-CNRS, structures scientifiques et associations environnementales.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

### Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :

Temps passé sur l'installation de Garennes.

### Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :

Nombre de garennes aménagées,

Population de lapins pérenne utilisant les garennes,

Nombre de pieds de Cynoglosses des dunes (ou surface des stations).

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche H1 « Gestion adéquate des populations de grand gibier ayant un effet négatif sur habitats et espèces d'intérêt communautaire en cas de densités fortes (sanglier notamment) ».

Fiche A1 « Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire ».



**OCLT** : assurer les potentialités d'accueil du site en adaptant les usages et les pratiques à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, pour répondre à une demande sociale et économique conditionnée par la qualité des espaces naturels.

**ODD** : préserver les habitats en améliorant l'accueil et l'accessibilité du public aux habitats littoraux, notamment de plage et d'estran.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise, voire réduction, des cheminements transversaux et longitudinaux aux dunes et falaises, résultat d'une canalisation des flux de fréquentation et d'aménagements adaptés.</li> <li>• <i>Restauration par revégétalisation spontanée des secteurs dégradés par le piétinement (piétons, cyclistes) et le stationnement de véhicules.</i></li> <li>• Piétinement limité des habitats.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<p><u>Milieux dunaires</u> : dunes boisées littorales thermoatlantiques à chênes verts (2180-2) + végétations de haut de plage (1210-2) + dunes grises des côtes atlantiques* (2130-2) + dunes mobiles (2120-1 et 2110-1).</p> <p><u>Milieux humides des dépressions dunaires</u> : dunes à saules des dunes (2170-1) + mares dunaires (2190-1) + pelouses dunaires des pannes (2190-2) + bas-marais dunaires (2190-3).</p> <p><u>Milieu sur calcaire</u> : pelouses calcicoles (6210) + groupement des falaises Atlantiques (1230-2).</p>
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	<u>Les espèces associées aux habitats cités ci-dessus et en particulier la flore</u> : Liparis de Loësel (1903) + Cynoglosse des dunes* (1676) + Spiranthe d'été (annexe IV)
<b>Localisation</b>	Ensemble du site Natura 2000.
<b>Surface concernée</b>	A définir
<b>Planification</b>	<p>Tout au long de la phase d'animation en fonction des besoins d'aménagements au regard du niveau de fréquentation des sites et de son évolution. Priorité aux sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <u>Pointe de Chassiron et falaises de la Vitrierie</u> (commune de St-Denis d'Oléron) : cheminements sauvages et stationnements, non canalisés et sans mise en défens.</li> <li>↳ <u>Dunes de Garennes</u> (commune de St-Denis d'Oléron) : cheminements sauvages et stationnements, non canalisés (parcelles privées à camper) et sans mise en défens.</li> <li>↳ <u>Dunes des Huttes aux Seulières</u> (commune de St-Denis d'Oléron) : maintenir l'installation d'aménagements (zones de stationnements, cheminements, accès plages) et la mise en défens des dunes (clôtures/ganivelles).</li> <li>↳ <u>Dunes de la forêt domaniale de Domino</u> (commune de St-Georges d'Oléron) : secteurs restants avec cheminements sauvages et parfois stationnements, non canalisés et sans mise en défens.</li> <li>↳ <u>Dunes de la forêt domaniale de St-Trojan-les-Bains</u> (communes de Dolus d'Oléron, Grand-Village-Plage et St-Trojan-les-Bains) : secteurs restants avec cheminements sauvages et parfois stationnements, non canalisés et sans mise en défens =&gt; en conséquence de l'érosion, à marée haute il n'y a plus de plage, les plagistes s'installent donc sur les dunes.</li> <li>↳ <u>Dunes de la forêt domaniale des Saumonards</u> (commune de St-Georges d'Oléron) : secteurs restants avec cheminements sauvages non canalisés et sans mise en défens.</li> </ul>

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif est de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire de milieux dunaires et de milieux calcaires par une canalisation de la fréquentation des sites (cycliste/piéton)

**Pourquoi ?**

Sur l'île d'Oléron, territoire touristique, les groupements d'habitats de forêts, de dunes et de falaises sont soumis à une pression de fréquentation qui, si elle n'est pas canalisée, entraîne une dégradation ou destruction de l'habitat et/ou de l'espèce par piétinement, circulation (piétons, cyclistes) et/ou stationnement (vélos, véhicules).

Aussi, les habitats dunaires sont soumis à l'impact de facteurs naturels que sont l'érosion marine et éolienne ; les conséquences de ces effets naturels sont donc d'autant plus impactant si l'habitat est fragilisé par les facteurs humains tel que le piétinement.

Les actions de canalisation du public (piste cyclable, zones de stationnement) menées par l'ONF, le Département de Charente-Maritime, la Communauté de communes de l'île d'Oléron et les communes concernées peuvent permettre une amélioration de l'état des habitats dunaires (dunes mobiles, dunes grises, végétations de haut de plage) et des milieux calcaires. Néanmoins, concernant en particulier les pelouses calcicoles des falaises de la Vitrierie, l'état de conservation reste très défavorable avec un cortège important d'espèces nitrophiles. En effet, des nuisances liées au

piétinement non canalisé (piétons et cyclistes) sont encore relevées. Leur préservation reste donc un enjeu fort étant donné les risques de nuisances liés à la fréquentation qui doit être canalisée de manière continue.

L'emplacement des cheminements et des zones de stationnement au sein ou en périphérie des habitats naturels est essentiel pour la préservation des habitats.

Pour information, les actions de restauration et gestion des pelouses calcicoles sont traitées dans la fiche C1 « Gestion conservatoire et restauration des habitats de pelouses calcaires » et les actions de restauration et de gestion de milieux dunaires dans la fiche FD3 « Gestion conservatoire et restauration des habitats dunaires d'intérêt communautaire ».

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Pour toutes prestations, les modalités techniques à respecter devront être discutées entre l'animateur, les partenaires et les structures compétentes et faire l'objet de cahiers des charges adaptés au site.

A noter que les travaux éligibles ne prennent pas en compte les aménagements de zones de stationnement mais uniquement les actions de protection des habitats tel que la pose des ganivelles et des clôtures (cheminements piétons).

Bien que les aménagements de zones de stationnements (véhicules et vélos) ne soient pas éligibles au titre de la démarche Natura 2000, ils doivent être pris en compte dans l'analyse des aménagements piétons et cyclistes à réaliser pour la protection des habitats d'intérêt communautaire.

#### a)- Identifier les secteurs à mettre en défens et/ou à aménager :

↳ Identifier les secteurs n'ayant pas à ce jour des aménagements/mobiliers/cheminements ou inadaptés ou non fonctionnels, en considérant les plans de gestion ou études existantes, en cours ou en projet (le schéma de destination des plages de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, l'étude du Département de Charente-maritime pour l'aménagement de la pointe de Chassiron, ...).

- pour les secteurs à maîtrise foncière départementale, Conservatoire du littoral, intercommunale ou communale, identification des secteurs à mettre en défens et/ou à aménager réalisée par l'équipe du service Espaces naturels de la Communauté de communes de l'île d'Oléron.
- pour les secteurs à maîtrise foncière domaniale, identification des secteurs par l'ONF.

#### b)- Aménager des cheminements (piétons, vélos) et des accès aux sites fréquentés et mettre en défens les habitats à protéger (habitats dunaires, de pelouses calcaires et groupements de falaises) :

↳ une fois le secteur à mettre en défens et/ou à aménager identifié, réaliser une étude préalable et les premières esquisses d'aménagements et/ou de mise en défens pour concertation avec la DREAL et l'ABF avant passage en commission des sites.

↳ Rédiger l'itinéraire technique propre au secteur concerné au vu des résultats de l'étude préalable et réaliser les travaux : pose, dépose, entretien de ganivelles et de clôtures avec ou sans branchage ou revégétalisation ; création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; création de linéaires de végétation écran par plantation d'espèces autochtones, entretien d'équipements.

#### c)- Surveiller annuellement et suivre les aménagements réalisés et les évolutions des habitats mis en défens afin d'évaluer l'impact des aménagements et mise en défens.

#### d)- Informer et sensibiliser le grand public :

↳ Elaborer des panneaux d'entrée de sites à cibler afin d'éviter la multiplicité des panneaux :

- informer sur la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et décrire l'habitat et/ou l'espèce concernés par l'action de mise en défens et d'aménagement du secteur,
- expliquer les travaux de mise en défens et d'aménagement et leur finalité (panneaux provisoires).

↳ Poser les panneaux au niveau des accès plages et/ou entrée de parking/cheminements.

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

#### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

↳ Passage des demandes d'autorisations en commission des sites au titre du site classé (avec études d'incidences Natura 2000).

#### OUTILS

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

#### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Communauté de communes, ONF, Département, Conservatoire du littoral et propriétaires ou ayant-droits.

#### COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

##### a)- Animation :

↳ Coordination : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

↳ Information / sensibilisation : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations (travaux de restauration et d'entretien) : *rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc.* : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

##### b)- Mise en œuvre des actions :

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction du linéaire et des surfaces identifiées.

Achats et pose des aménagements et dispositifs de mise en défens en faveur des habitats dunaires et de falaises : sur devis estimatif détaillé.

A titre indicatif :

↳ Fourniture et mise en œuvre de ganivelles basses : 20€ HT / ml

↳ Fourniture et mise en œuvre de ganivelles hautes : 25€ HT / ml

↳ Fourniture et mise en œuvre de barrières : 700€ HT / unité

↳ Fourniture et mise en œuvre de lices vélos : 80€ HT/ unité

↳ Fourniture et pose de flèches directionnelles : 285 € HT / unité

↳ Fourniture et pose de panneaux d'accueil : 1.500€ HT/unité

↳ Fourniture de panneaux provisoires / chantier : 150€ HT/unité

↳ Location de matériel (en cas de travaux menés par la structure animatrice, en régie) : selon matériel sur devis estimatif.

↳ Suivi drone : 7.700€/an (pour une dizaine de sites survolés)

↳ Identification des secteurs à aménager et/ou à mettre en défens : 5j/an => 5 x 500 € = 2.500€/an

##### c)- Communication :

↳ Panneaux provisoires/chantier : 150€ HT / panneau

**Financeurs potentiels** : Europe, Etat, Région, Département, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, ONF.

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, ONF, associations environnementales, structures scientifiques.

**Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :**

Temps passé sur le suivi de la fréquentation des sites, du linéaire et des aménagements à restaurer ou à entretenir.

Nombre de marchés.

**Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Linéaire installé et entretenu,

Surface renaturée (nombre de sites renaturés) suite à l'aménagement et/ou mise en défens (suivi photos aériennes et drone + terrain).

Type de végétation et/ou espèces patrimoniales après restauration.

## FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche H2 « Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) ».

Fiche C1 « Gestion conservatoire et restauration des habitats de pelouses calcaires ».

Fiche EIC2 « Gestion conservatoire d'une espèce clé de voute (le lapin de Garennes) pour la préservation de l'habitat de dunes grises ».

Fiche FD5 « Nettoyage raisonné des plages et dunes pour la protection des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche A2 « Information sur la démarche Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

Fiche S2 « Animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » ».

Cf. DOCOB « Pertuis charentais – Rochebonne », ZPS FR 5412026, avec des enjeux oiseaux et habitats associés, tel que l'habitat de végétation de haut de plage (plan de gestion en cours de rédaction par l'Agence des Aires Marines Protégées et valant DOCOB).

**OCLT** : assurer les potentialités d'accueil du site en adaptant les usages et les pratiques à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, pour répondre à une demande sociale et économique conditionnée par la qualité des espaces naturels.

**ODD :**

- ↳ Élaborer une stratégie de communication et une information harmonieuse sur le site Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement.
- ↳ Informer les propriétaires/gestionnaires et usagers sur les pratiques favorables à la biodiversité dans le cadre de leurs activités touristiques et socio-économiques.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance et prise en compte des enjeux écologiques du site Natura 2000 par les acteurs locaux et le grand public =&gt; une meilleure préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</li> <li>• Implication des acteurs locaux et du grand public dans la démarche Natura 2000 du site.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	Tous les habitats du site.
<b>espèces d'intérêt communautaire</b>	Toutes les espèces du site.
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site Natura 2000 concerné.
<b>Surface concernée</b>	2.898,5 ha
<b>Planification</b>	Tout au long de la phase d'animation en fonction des opportunités, des besoins et des demandes avec à minima, 2 modules organisés / an

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de cette action est d'informer et de sensibiliser tout public et les structures relais accueillant du public (écoles nautiques, campings, etc.) à la démarche Natura 2000 afin de les rendre acteurs de cette démarche. Il s'agit de :

- ↳ Informer et sensibiliser tout public sur la démarche Natura 2000 et sa mise en œuvre sur le site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».
- ↳ Former, si nécessaire, des « acteurs relais » tel que les associations de sport, les écoles d'activités nautiques, etc. afin de démultiplier l'effet d'information.
- ↳ Élaborer des outils de communication ciblés et outils pédagogiques.
- ↳ Développer et/ou accompagner des actions éco-citoyennes.

**Pourquoi ?**

Le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » est un lieu accueillant diverses activités économiques, notamment liées au tourisme et au loisir. Ces activités ont un impact sur les habitats et espèces concernés par le site qui sera positif ou négatif selon comment l'activité est menée. En effet, la méconnaissance des fonctions, de la fragilité et de l'importance des habitats et des espèces concernées par le site Natura 2000 ainsi que la négligence des impacts de leur détérioration et/ou destruction peut entraîner des pratiques non adaptées à leur préservation et conservation.

C'est pourquoi, l'information et la sensibilisation sur la démarche Natura 2000 auprès des acteurs concernés de près ou de loin par les habitats et les espèces du site semblent incontournables. Connaître et comprendre la richesse biologique du site favorisent sa prise en compte dans la mise en œuvre des activités locales et donc, favorisent sa préservation et sa conservation.

**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE**

**a)- Organiser et mettre en œuvre des réunions d'information et/ou des groupes de travail** sur les sujets liés à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; les thématiques de travail (biologie, gestion, réglementation, etc.) et contenu de réunion seront à déterminer en fonction des besoins.

↳ public ciblé : *membres des groupes de travail thématiques existants (« Gestion des milieux » et « Tourisme et loisirs ») et tout public concerné de près ou de loin par le site Natura 2000 « dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».*

**b)- Organiser et mettre en œuvre des modules de formation** ; leur contenu sera à déterminer en fonction des besoins identifiés sachant que les grands axes sont l'amélioration de la connaissance des richesses biologiques du site ainsi que les modes de gestion et les comportements adéquats à leur préservation :

↳ public ciblé : *élus et services des collectivités (communes et intercommunalité), propriétaires/gestionnaires, professionnels du tourisme et de loisirs (écoles de surf et d'autres activités nautiques, randonneurs, structures de location/vente/prêt de vélos et engins motorisés, sauveteurs, organisateurs d'évènements, campings, centres équestres, associations de chasse, office de tourisme, etc.), professionnels du bâtiment concernés par le site, notamment en lien avec l'enjeu chiroptères.*

**c)- Organiser des sorties terrain**. Le contenu de ces sorties sera à déterminer en fonction des besoins identifiés et des opportunités (des compétences et plus-values des intervenants) :

↳ public ciblé : *tout public.*

**d)- Créer un réseau d'acteurs relais référents :**

↳ public ciblé : *professionnels du tourisme et de loisirs, associations environnementales, gestionnaires, etc.*

**e)- Favoriser les rencontres ponctuelles** en fonction des besoins identifiés :

↳ public ciblé : *propriétaires, structures relais (écoles nautiques, structures de location/vente/prêt, randonneurs, etc.), gestionnaires, etc.*

**f)- Elaborer des outils de communication et pédagogiques :**

- cycle de conférences et/ou exposition itinérante et/ou concours de photographies, etc.
- panneaux et/ou affiches et/ou poster de vulgarisation sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site à apposer sur les structures relais tel que les écoles de surf, triptyques sur les diverses habitats et espèces concernées par le site, ...
- réalisation d'une lettre d'information dédiée à la démarche Natura 2000.
- création d'un site internet dédié à la démarche Natura 2000.
- élaboration de projets pédagogiques avec les écoles locales et d'outils pédagogiques (mallette, jeux, etc.).

↳ public ciblé : *tout public, dont le jeune public (scolaire).*

Les contenus des outils pédagogiques sont à construire avec les gestionnaires concernés (ONF, Département 17, Conservatoire du littoral, ...) et le réseau Education à l'Environnement et Développement Durable (réseau EEDD), qui regroupe des associations environnementales.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

Sans objet

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

## OUTILS

Animation Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Tous les acteurs du site.

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

#### a)- Animation :

- ↳ Lettre d'information dédiée à la démarche Natura 2000 : 5j/an =>  $5 \times 500 \text{ €} = 2.500\text{€/an}$
- ↳ Site internet dédié à la démarche Natura 2000 : 12j/an =>  $12 \times 500 \text{ €} = 6.000\text{€/an}$
- ↳ Réunions d'information et/ou de groupes de travail : 2j/an =>  $2 \times 500 \text{ €} = 1.000\text{€/an}$
- ↳ Interventions au sein de modules de formation organisés : 2j/an =>  $2 \times 500 \text{ €} = 1.000\text{€/an}$
- ↳ Rencontres ponctuelles : 2j/an =>  $2 \times 500 \text{ €} = 1.000\text{€/an}$

#### b)- Mise en œuvre des actions :

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction des outils de communication et pédagogiques créés (expos, malles pédagogiques, jeux, poster, etc.) et du contenu des modules de formation organisés : sur devis estimatif détaillé.

A titre indicatif :

- ↳ Modules de formation : 500€/intervenant/j
- ↳ Poster (type A2) : 300 € / 100 exemplaires
- ↳ Mallette pédagogique : 5.000 € / unité
- ↳ Jeu : 3.000 € / unité
- ↳ Guide : 1.000 € / 2.000 exemplaires

### Financeurs potentiels :

Europe, Etat, Région, Département, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice DOCOB, services de l'Etat (DREAL, DDTM), collectivités (Département de Charente-Maritime, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communes), Conservatoire du littoral, ONF, associations environnementales (réseau EEDD), structures scolaires (écoles, collèges, lycées), structures de loisirs et professionnelles, syndicats de propriétaires.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

### **Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :**

Temps passé sur les actions d'informations et de sensibilisation.

Nombre de sorties, réunions, formations organisées.

Nombre de documents produits et diffusés.

### **Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Nombre de personnes sensibilisées (inscriptions, contacts téléphoniques, nombre de charte signées, etc.).

L'ensemble des fiches actions du DOCOB, en particulier :

Fiche FD5 « Nettoyage raisonné de plages et dunes pour la protection des habitats d'intérêt communautaire »

Fiche H2 « Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) ».

Fiche H3 « Restauration et gestion des mares et roselières dunaires »

Fiche C1 « Gestion conservatoire et restauration des habitats de pelouses calcaires »

Fiche EEE1 « Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour la protection des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ».

Fiche EIC1 « Dispositifs en faveur des chauves-souris ».

Fiche A1 « Gestion de l'accueil du public pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire »

Cf. DOCOB « Pertuis charentais – Rochebonne », ZPS FR 5412026, avec des enjeux oiseaux et habitats associés, tel que l'habitat de végétation de haut de plage (plan de gestion en cours de rédaction par l'Agence des Aires Marines Protégées et valant DOCOB).



**OCLT** : approfondir les connaissances des enjeux biologiques et socio-économiques du site et évaluer les résultats pour adapter les méthodes de gestion durables et les inscrire dans le long terme.

**ODD** : améliorer la connaissance sur les habitats et espèces du site afin d'adapter et d'affiner les mesures de gestion.

#### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la connaissance sur certains groupes faunistiques et certains habitats.</li> <li>• Amélioration de la connaissance sur les modes de gestion favorables à la biodiversité.</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	<u>Boisements humides</u> <u>Milieux humides des dépressions dunaires</u> : dunes à Saules des dunes (2170-1) + pelouses dunaires des pannes (2190-2) + bas-marais dunaire (2190-3) + roselières et cariçaies dunaires (2190-5) + mares dunaires (2190-1) <u>Milieux calcaires</u> : Pelouses calcicoles (6210) + groupement des falaises Atlantiques (1230-2).
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	<u>Chauve-souris</u> : Rhinolophe euryale (1305) + Pipistrelle de Khul et de Nathusius. <u>Mollusque</u> : Vertigo de Desmoulins (1016)
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site Natura 2000 concerné.
<b>Surface concernée</b>	2.898,5 ha
<b>Planification</b>	Non prioritaire

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est d'approfondir la connaissance sur certains habitats et certaines espèces afin d'en adapter la gestion.

#### Pourquoi ?

A l'issue des inventaires biologiques actualisés en 2014 et 2015, en est ressorti un besoin d'approfondir des connaissances sur le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ». En effet, le cahier des charges (temps imparti et budget dédié) pour l'actualisation des inventaires biologiques du DOCOB n'a pas toujours permis de réaliser les investigations nécessaires à la bonne connaissance de certains habitats et certaines espèces d'intérêt communautaire.

En conséquence, afin de combler ces lacunes, il est nécessaire d'envisager des études complémentaires sur les habitats et espèces suivants :

#### 1)- Les pelouses calcicoles des falaises de la Vitrierie (Chassiron – commune de St-Denis d'Oléron) :

↳ à ce jour, les espèces végétales caractérisant les pelouses calcicoles du site ont pu permettre de rattacher ces pelouses à l'habitat d'intérêt communautaire 6210 ; néanmoins, un travail plus poussé les concernant reste à réaliser, d'autant plus que des groupements de végétaux semblent originaux sur ce site ; par contre, vu l'état de conservation non satisfaisant pour une bonne caractérisation des associations de végétaux de ces pelouses, il est nécessaire, en préalable d'une étude complémentaire, de mettre en œuvre des actions de restauration comme prévu dans la fiche action C1 « Gestion conservatoire et restauration des habitats de pelouses calcaires ». En parallèle, la mise en place d'un suivi des végétations permettrait de suivre l'évolution de la végétation et d'évaluer l'impact des travaux de restauration sur la végétation (état initial avant restauration + suivi pendant et après les travaux de restauration). Le protocole de suivi sera mis en place en collaboration avec les partenaires techniques dont le CBNSA.

#### 2)- Les boisements humides des pannes dunaires du massif de St-Trojan-les-Bains :

↳ ces boisements posent également un problème de rattachement à un habitat d'intérêt communautaire. L'irrégularité saisonnière et annuelle du niveau de la nappe est telle que la flore peut changer en quelques années, prenant des formes distinctes d'association de végétaux ; une étude approfondie est donc à envisager pour ces végétations non décrites à ce jour.

### 3)- Les forêts développées autour du marais de la Maratte posent également quelques questions :

↳ les plus humides ont été attribuées à l'habitat 91F0 (ormaises-frênaies des grands fleuves) dans le DOCOB voisin « Marais de brouage et nord d'Oléron » ; ce rattachement, bien que le plus proche parmi les végétations connues, paraît insatisfaisant ces végétations ayant été décrites dans les vallées des grands fleuves sous climat moins thermophile or, l'île d'Oléron n'est pas un territoire à fleuves.

Autour du marais de la Maratte, les ormaies-frênaies pourraient se rapprocher de l'ormaise littorale de l'*Aro neglecti - Ulmetum minoris* Géhu & Géhu-Franck 1985. L'ormaise littorale dont la strate arborée est dominée par l'Orme et peut se développer dans des situations topographiques variées : bordures de polders, franges sommitales des plateaux littoraux, falaises à couverture limoneuse, pentes littorales ou sublittorales plus ou moins abruptes et têtes de vallons sur colluvions (Géhu & Géhu-Franck 1985). Cette association n'a pour l'instant pas été décrite sur l'île d'Oléron. Le rattachement à cette association reste à confirmer et nécessite une validation de relevés phytosociologiques et des données stationnelles. Cette association a été rattachée au code habitat 9180\* « Ormaies-frênaies de ravin, atlantiques à Gouet d'Italie » dans les cahiers d'habitats. Cependant, cet habitat ne semble pas présenter l'ensemble des caractéristiques établies par le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne.

↳ les plus mésophiles, concernées qu'en partie par le site, occupées par une chênaie pédonculée-frênaie sur une zone d'une dizaine d'hectares, habitat qui présente des similitudes avec les dunes boisées mais pour lequel le cortège de végétaux neutro-nitrophiles mésophiles y paraît trop représenté.

### 4)- Les Chiroptères (chauves-souris) :

↳ Le Rhinolophe euryale est mentionné sur le Formulaire Standard de Données (FSD) d'un autre site Natura 2000 de l'île, le site « Marais de Brouage et nord d'Oléron ». L'espèce est donc connue sur l'île mais n'avait jamais été inventoriée sur le site « Dunes et Forêts littorales de l'île d'Oléron » jusqu'en 2014. Cette donnée est très intéressante sachant que cette espèce est une des chauves-souris résidente la plus rare en Poitou-Charentes. Sa répartition est limitée à une douzaine de sites sur la région. Par conséquent, une recherche plus approfondie serait intéressante sur cette dernière, notamment pour trouver les sites de mises bas, d'hivernage etc. qui lui sont liées afin de les sécuriser et de les suivre.

↳ La Barsbastelle d'Europe, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune sont les 3 espèces mentionnées initialement sur le FSD du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » mais qui n'ont pas été contactées lors de la campagne d'inventaires de 2014 (à plusieurs reprises lors des écoutes, des contacts de chauves-souris ont mis un doute sur la présence de ces dernières ; l'analyse des écoutes n'a pas permis de confirmer ces espèces) et la Noctule commune est aussi absente des données d'inventaires de l'étude de 2006. Un inventaire sur une année de prospection ne peut se prétendre totalement exhaustif. Certaines espèces peuvent échapper à la détection ultrasonore en raison de leurs signaux faiblement audibles, selon les milieux. Elles peuvent aussi ne pas avoir été contactées parce qu'elles n'étaient pas présentes sur le site au moment des inventaires. En conséquence, une étude spécifique ciblée sur ces espèces pourrait s'avérer intéressante afin de confirmer leur présence actuelle.

Aussi, un phénomène intéressant a été observé lors des inventaires : le déplacement de niches acoustiques entre la Pipistrelle de Khul et la Pipistrelle de Nathusius ; celle de Khul pourrait émettre des cris sonars anormalement haut dans les zones d'absence de celle de Nathusius ; une étude spécifique ciblée sur ce phénomène lié à ces espèces peut s'avérer intéressante.

### 5)- Le Vertigo de Desmoulins (mollusque) :

↳ malgré l'application de 2 méthodes d'inventaires, la première étant complémentaire à la deuxième, ce mollusque initialement sur le FSD du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron », n'a pas été identifié lors de la campagne d'inventaires de 2014. Il serait opportun de prévoir une nouvelle recherche de l'espèce.

### 6) Entreprendre un bilan hydrologique du site Natura 2000 :

↳ Caractériser le fonctionnement hydrologique et étudier l'hydro-géomorphologie de secteurs de l'île d'Oléron, en particulier des panes et mares dunaires du sud-ouest de l'île d'Oléron (inclus dans le périmètre Natura 2000 du site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »).

- ↳ Etudier le rôle et les interactions avec le bassin versant (nature, importance et périodicité des échanges entre zone humide, nappes d'eau et eaux de surface)
- ↳ suivre l'évolution des niveaux et de la qualité physico-chimique de la masse d'eau souterraine locale (au-delà du niveau stationnel) et les restaurer quand nécessaire.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

Pour chaque étude, les modalités techniques pourront être précisées sur la base des propositions de méthodologie des structures scientifiques candidates aux marchés correspondants à chaque étude lancée.

Pour toutes prestations, les modalités techniques à respecter par le prestataire devront être discutées entre l'animateur, les partenaires et les structures compétentes et faire l'objet de cahiers des charges adaptés au site.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

Demandes d'autorisations nécessaires.

## OUTILS

Animation Natura 2000, subventions ou tout autre outil ou projet y concourant.

## ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Communauté de communes de l'île d'Oléron, ONF, Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, structures scientifiques, associations environnementales.

## COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

#### a)- Animation :

↳ Coordination : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

↳ Sollicitation des structures compétentes pour la réalisation de prestations (travaux de restauration et d'entretien) : *rédaction des cahiers des charges, lancement des marchés, etc.* : 2j/an => 2 x 500 € = 1.000€/an

#### b)- Etudes :

Coûts prévisionnels difficilement estimables car fonction du contenu des cahiers des charges des études : sur devis estimatif détaillé.

**Financeurs potentiels :** Europe, Etat, Région, Département, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, ONF.

## PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Département de Charente-Maritime, Conservatoire du littoral, ONF, Communauté de communes de l'île d'Oléron, communes, structures scientifiques, associations environnementales.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

### Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :

Temps passé sur les cahiers des charges pour lancer les marchés nécessaires au lancement des études.

Nombre de marchés.

### Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :

Nombre et type d'études réalisées.

Type de végétation et/ou espèces patrimoniales.

Fiche H2 « Restauration et gestion des dépressions humides dunaires et gestion conservatoire du Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) ».

Fiche H3 « Restauration et gestion des mares et roselières dunaires ».

Fiche C1 « Gestion conservatoire et restauration des habitats de pelouses calcaires ».

Fiche EIC1 « Dispositifs en faveur des chauves-souris ».

**Fiche n° S2 - Animation de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »** **Priorité : /**

**OCLT** : approfondir les connaissances des enjeux biologiques et socio-économiques du site et évaluer les résultats pour adapter les méthodes de gestion durables et les inscrire dans le long terme.

**ODD** : mettre en œuvre le DOCOB, suivre l'évolution du site et évaluer les résultats des actions.

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de la démarche Natura 2000 sur le site « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».</li> <li>• Mise en œuvre des actions du DOCOB</li> </ul>
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>	Tous les habitats du site.
<b>espèces d'intérêt communautaire</b>	Toutes les espèces du site.
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site.
<b>Surface concernée</b>	2.898,5 ha
<b>Planification</b>	Continu

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

L'objectif de cette action est d'assurer l'animation du site Natura 2000 « Dunes et forêts de l'île d'Oléron » selon les clauses de la convention cadre signée entre les services de l'Etat (DREAL) et la structure animatrice du site.

**Pourquoi ?**

Du fait de la présence d'habitats, d'habitats d'espèces et d'espèces d'intérêt communautaire (prioritaires et non prioritaires) inventoriés dans le document d'objectifs approuvé par arrêté préfectoral le 11/12/2001, le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » a été désigné par arrêté ministériel le 10/11/2006. Ce site s'étend, à ce jour, sur 2.898,5 ha, répartis sur 5 communes de l'île (Dolus d'Oléron, Le Grand-Village-Plage, St-Denis d'Oléron, St-Georges d'Oléron et St-Trojan-les-Bains). Le DOCOB intégral, c'est à dire complété de la charte qui a été validée par le comité de pilotage du site le 09/04/13, a été approuvé par arrêté ministériel le 08/07/13. Le DOCOB est révisé en 2017.

Le site Natura 2000 « Dunes et forêts de l'île d'Oléron, c'est :

- une ZSC, Zone Spéciale de Conservation (directive habitat) mais pas de ZPS, Zone de Protection Spéciale (directive oiseaux).
- 2.898,5 ha, répartis en 3 secteurs distincts, principalement les trois secteurs de forêts et dunes domaniales (St-Trojan-les-Bains, Domino et Les Saumonards) mais aussi :
  - ↳ Les falaises de Chassiron et les dunes des Seulières aux Huttes, principalement propriétés départementales,
  - ↳ Le marais de Gatseau dépendant du Domaine Public Maritime (DPM),
  - ↳ La forêt de Briquet, propriété du Conservatoire du littoral,
  - ↳ Des propriétés privées.
- 16 habitats de la directive Habitats-Faune-Flore, dont 1 prioritaire (dunes grises) : forêts dunaires, végétations de haut de plage, dunes mobiles, dunes grises, dépressions humides et mares dunaires, pelouses, falaises, vasières.
- 2 espèces végétales de l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore dont 1 prioritaire (Cynoglosse des dunes).
- 9 espèces animales de l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore dont 1 prioritaire (Rosalie des alpes).

**MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE**

La structure animatrice est responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB. Cependant, elle peut réaliser elle-même l'ensemble des missions citées ci-dessous ou les sous-traiter en partie ou leur ensemble. Selon les actions proposées et les zones d'interventions, divers opérateurs peuvent être sollicités. En revanche, le rôle de la structure animatrice est de garantir une coordination de ces actions et la cohérence des interventions à l'échelle du territoire insulaire qui sont indispensables.

La structure animatrice doit également être disponible pour apporter informations et conseils auprès des acteurs locaux (collectivités, professionnels, associations, grand public, etc.).

Une convention triennale signée entre la structure désignée animatrice du site et la préfecture permet de cadrer les missions et le financement nécessaire à l'animation du site.

L'animation du site consiste à :

**1- Animer :**

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de communication tout public (élus, professionnels, grand public, etc.).
- Préparer et animer les comités de pilotage.
- Echanger avec d'autres animateurs de sites Natura.
- Garantir l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques (Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, documents d'urbanisme, etc.).
- Participer aux réunions techniques organisées par les services de l'Etat.

**2- Assurer l'assistance technique :**

- Mettre en œuvre des actions contractuelles (forestiers, agricoles et autres) et non contractuelles du DOCOB.
- Assister techniquement des porteurs de projets et signataires de contrats Natura 2000.
- Recenser les signataires potentiels : propriétaires ou mandataires, exploitants agricoles, porteurs de projets pouvant avoir une incidence sur le site Natura 2000 (EDF, bâtiments, etc.), utilisateurs des espaces (chasseurs, pêcheurs, randonneurs, pratiquants d'activités sportives, etc.).

**3- Assurer l'assistance administrative :**

- Elaborer des dossiers de demande de subventions pour l'animation du site.
- Elaborer les bilans d'activités intermédiaire et annuel.
- Assister administrativement des porteurs de projets et signataires et les expertises pour le compte de l'Etat (évaluation d'incidences).

**4- Suivre le DOCOB :**

- Le mettre à jour (diagnostics et actions).
- Assurer le suivi biologique du site, habitats, espèces et modes de gestion.
- Evaluer l'état de conservation du site.
- Suivre et évaluer les contrats conformément aux modalités de gestion du DOCOB et aux cahiers des charges.
- Suivre l'état d'avancement des dossiers.
- Assurer la veille locale des nouveaux projets et programmes.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

Sans objet

#### OUTILS

Animation Natura 2000.

#### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Structure animatrice du site Natura 2000 et Président du comité de pilotage.

#### COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

##### **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**

Le coût de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 est estimée à : 20.000€ / an.

**Financeurs potentiels :** Europe, Etat.

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

DREAL, DDTM, Préfecture.

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

##### **Indicateur de mise en œuvre (que faire pour atteindre l'objectif ?) :**

Temps passé en animation.

##### **Indicateur de performance (l'objectif est-il atteint ?) :**

Nombre d'actions du DOCOB mises en œuvre et évolution du pourcentage d'actions mises en œuvre.

Nombre de réunions du comité de pilotage.

Nombre de sollicitations envers la structure animatrice par les porteurs de projets.

#### FICHES ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

L'ensemble des fiches actions du DOCOB.

## E. CHARTE NATURA 2000 :

### 1 CADRE REGLEMENTAIRE :

#### 1.1 Objet de la charte :

Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12-I du code de l'environnement

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document d'objectifs d'un site. Son objectif est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » la gestion qui permet le maintien des habitats.

#### 1.2 Contenu de la charte :

La charte contient :

- ↳ Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.
- ↳ Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par type de milieux naturels ou d'activités.

#### 1.3 Quels avantages ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- ↳ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :** cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un DOCOB approuvé par arrêté préfectoral. Elle ne s'applique pas aux quatrièmes et septièmes catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières. Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable. Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.
- ↳ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :** cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDT) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de 18 ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793 2.7° du Code général des impôts). L'exonération s'élève à ¾ des droits de mutations.
- ↳ **Garantie de gestion durable des forêts :** l'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé. La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon pour les droits de mutation, et Impôt sur les grandes fortunes).



## **1.4 Modalités d'adhésion :**

### **1.4.1 Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 ?**

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des " mandataires " (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation, ...), il devra veiller à informer ses " mandataires " des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée.

Dans le cas de parcelles dont le propriétaire a confié par bail une partie de ses droits (ex : bail rural ou bail de chasse, ...), alors l'adhésion devra être obligatoirement cosignée pour que le propriétaire puisse prétendre à l'exonération de TFNB.

### **1.4.2 Modalités d'adhésion :**

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans renouvelables. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées distinctes.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelle).

L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Avec l'aide de la structure animatrice du DOCOB, l'adhérent :

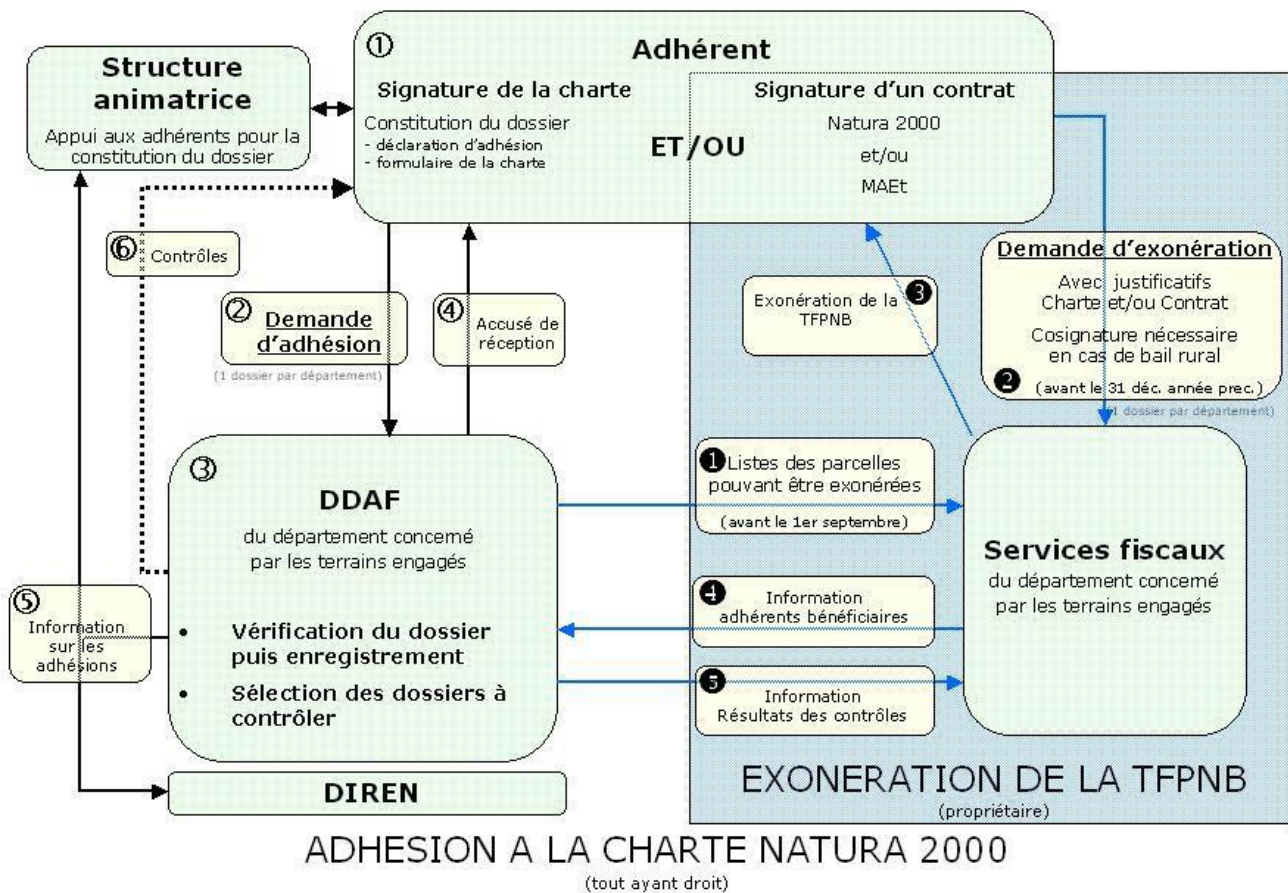
- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieu » correspondants à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable,
- établit un plan de situation des parcelles engagées, qui permet de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000<sup>ème</sup> ou plus précise).

Selon les cas (cf. 1.4.1), il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire ou le mandataire.

Puis, l'adhérent transmet à la DDT une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée d'adhésion court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDT, indiquée sur l'accusé réception que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

**Figure 1 : schéma de la procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFPNB (modifié d'après la circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 / DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007)**



### 1.5 Contrôle :

Les contrôles sont effectués par la DDT prioritairement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements. La circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 / DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 précise « la suspension de l'adhésion à la charte par le préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R 414-12-1) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés. ».

## 2 PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 FR5400433 (RAPPELS)

### 2.1 Descriptif et enjeux du site (rappels) :

#### **2.1.1 Situation géographique et présentation générale du site :**

Le site « dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » est composé de trois secteurs distincts s'étendant au sud-ouest (massif de St-Trojan), au nord-ouest (massif de Domino) et au nord-est (massif des Saumonards) de l'île d'Oléron, sur une superficie de 2.898,51 ha, sur les communes de Dolus d'Oléron, Le Grand-Village-Plage, St Denis-d'Oléron, St Georges-d'Oléron et St Trojan-les-Bains.

Il présente deux ensembles écologiquement distincts, mais liés sur le plan fonctionnel et dynamique : trois forêts littorales sur un système de dunes fossiles ainsi qu'un linéaire de cordons dunaires d'une largeur variable allant de quelques mètres à plus de 500 mètres qui occupe l'essentiel de la façade ouest de l'île (interrompu toutefois par quelques secteurs urbanisés). Très ponctuellement au sud de la forêt de St Trojan, des vasières et de petits prés salés se sont développés à l'abri de flèches sableuses, tandis que vers le nord de l'île (pointe de Chassiron), les dunes laissent la place à des micro-falaises calcaires.

#### **2.1.2 Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, principales activités économiques, sociales et culturelles :**

##### **HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Seize habitats d'intérêt communautaire, dont un habitat prioritaire, sont répertoriés sur le site (tel que présenté dans le tableau ci-après), présentant notamment une séquence évolutive complète de la dune depuis le haut de plage jusqu'à la forêt dunaire à Pin maritime et Chêne vert, en passant par les dunes blanches et grises.

**Tableau 1 : principales caractéristiques de chaque habitat d'intérêt communautaire (rappel).**

Habitats d'intérêt communautaire (* prioritaire)	Intérêt patrimonial	% aire d'étude du site	Exigences Ecologiques	Principales activités en inter action
1210-1 Laises de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord (végétations de haut de plage)	Faible	NC <sup>39</sup>	Plages soumises aux marées. Habitat constitué d'annuelles se développant au niveau des plus hautes laises de mer, profitant des apports azotés des débris en décomposition. Flore fugace, adaptée à la sécheresse, à l'exposition fréquente aux embruns.	Fréquentation + nettoyage mécanique de plages
1220-1 Végétation des hauts de cordon de galets	Faible	NC	Habitat constitué d'espèces se développant au niveau des plus hautes laises de mer, sur substrat graveleux et profitant des apports azotés des débris en décomposition. Flore pérenne, adaptée à la sécheresse, à l'exposition fréquente aux embruns.	Fréquentation + durcissement du cordon dunaire (digues, enrochements, épis, ...)
1230-2 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (Groupements des falaises atlantiques)	Très élevé	NC	Végétation développée sur une mince bordure en sommet de falaise. Flore halophile sur roche calcaire dure régulièrement érodée par la mer et régulièrement aspergée par les embruns.	Fréquentation
1310 Végétation pionnière à <i>Salicornia</i> et autres espèces pionnières des zones boueuses et sableuses	Moyen	NC	Végétations de la haute slikke pouvant remonter loin dans le marais, réduites à un liseré sur les berges des rigoles, des chenaux ou des canaux.	/
1320 Prés à <i>Spartina maritima</i>	Moyen	NC	Gazons monospécifiques développés sur accumulation de vases marines, occupant les parties basses de la slikke.	/
1330 Prés salés atlantiques	Moyen	0,29 %	Végétations sur vases salées du schorre moyen et du haut-schorre occupant les espaces les moins souvent atteints par la marée.	/
1410-3 Prairies subhalophiles thermo-atlantiques	Très élevé	NC	indéterminées	NC
1420 Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques ( <i>Sarcocornia fruticosi</i> )	Moyen	0,18%	Végétations sur vases salées occupant le bas-schorre, c'est-à-dire les premiers niveaux recouverts par les plus grandes marées.	/
2110-1 Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	Faible	NC	Premières végétations vivaces de la séquence des végétations dunaires. Arrivent au contact direct des laises de mer et des végétations de haut de plage et juste avant les dunes mobiles à oyat. Constituent les prémices de l'édification de la dune.	Fréquentation

<sup>39</sup> % aire d'étude de l'habitat à NC (rappel) : surfaces très faibles (habitats linéaires ou habitats en mosaïques ou surface fluctuante du fait de la dynamique propre à l'habitat)

Habitats d'intérêt communautaire (*prioritaire)	Intérêt patrimonial	% aire d'étude du site	Exigences Ecologiques	Principales activités en inter action
2120-1 Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques (dunes blanches à Oyat)	Moyen	1,17%	Habitat développé sur substrat meuble en façade atlantique. Occupant les stades d'édification de la dune au contact de l'océan. Habitat résistant à la sécheresse, à la salinité, au criblage par les grains de sable projetés par le vent et à la mobilité du substrat.	Infrastructures, fréquentation
2130-2* Dunes grises des côtes atlantiques	Elevé	14,69%	Habitat issu de la dune blanche après fixation du sable et atténuation de la contrainte représentée par les embruns. Comme le terme « dune fixée » l'indique, correspond à la partie de la dune stabilisée par la végétation. Recouvrement de la végétation relativement important ne laisse que très peu de sol nu. Pelouses extrêmement sèches hébergeant nombre important d'espèces très adaptées aux contraintes du milieu.	Infrastructures, fréquentation
2170-1 Dunes à <i>Salix repens</i> ssp. <i>argentea</i> ( <i>Salicion arenariae</i> ) (dunes à Saule des dunes)	Elevé	0,09%	Habitat développé au sein des dépressions dunaires inondées en hiver ou en ceinture autour des mares ou des bas-marais. Habitat souvent homogène connaissant une variabilité fonction du niveau annuel de la nappe.	/
2180-2 Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert	Faible	64,48%	Premières formations boisées établies sur sables dunaires plus ou moins décalcifiés. Habitat issu de la séquence des végétations dunaires après affranchissement des contraintes marines : submersion, embruns et mobilité du substrat. Tête d'une série issue de l'évolution des ourlets thermophiles.	Sylviculture, infrastructures, fréquentation
2190 Dépressions humides intradunales (4 types de dépressions humides dunaires : mares, pelouses des pannes, bas-marais et roselières-cariçaies dunaires)	Très élevé à élevé	1,05%	Variabilité des niveaux d'eau et fluctuation des nappes phréatiques (ex : assèchement des mares aux étés très secs)	/
3150-3 Voiles flottant des eaux stagnantes eutrophes (voiles à Lentille d'eau)	Faible	NC	Communautés végétales flottantes se développant dans les eaux eutrophes stagnantes. Ces voiles peuvent se superposer à une végétation enracinée. Groupements à caractère pionnier pouvant devenir très envahissants. Ils présentent un cycle saisonnier marqué, avec éventuellement des successions de communautés correspondant à des changements importants de dominance spécifique	/
6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles sur calcaires tendres ou friables	Elevée	0,18%	Végétations occupant tous les sols maigres sur calcaires de l'Europe. A Chassiron forme très spécialisée aux falaises calcaires littorales. Milieux ouverts structurés par des graminées. Apport de sel par la mer en bordure de falaise, se traduisant par un nanisme des espèces du cortège.	Infrastructures, fréquentation

### **ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Onze espèces de l'annexe II de la directive Habitats (2 espèces végétales et 9 espèces animales), dont deux espèces prioritaires (en gras), ont été inventoriées sur le site tel que présenté dans le tableau ci-après (mollusque, insectes, mammifères).

Le site compte également une espèce végétale (Spiranthes d'été) et quatorze espèces animales de l'annexe IV de la directive habitats : Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius, Oreillard sp, Noctule commune, Noctule de Leisler, Murin de Daubenton, Lézard vert, Lézard des murailles, Triton marbré, Pélobate cultripède, Rainette méridionale et Bacchante.

Douze espèces de l'annexe I de la directive oiseaux sont également répertoriées sur le site : l'Aigrette garzette, l'Alouette calandrelle, l'Alouette lulu, le Busard des roseaux, le Circaète Jean le Blanc, l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou, le Martin pêcheur, le Milan noir, la Mouette mélanocéphale, la Pie-grièche écorcheur, le Pipit rousseline.

### **PRINCIPALES ACTIVITES :**

Le site, composé pour 98% de propriétés publiques (dunes et forêts domaniales, terrains du conservatoire du littoral, acquisitions du département au titre des Espaces Naturels Sensibles, des communes, DPM), est soumis à une pression touristique très importante. Les autres activités qui y ont été recensées sont la sylviculture, la chasse, l'urbanisation et le camping sur parcelles privées. La conchyliculture, la pêche et le nautisme, exercés en dehors du site, le concernent indirectement.

**Tableau 2 : principales caractéristiques de chaque espèce d'intérêt communautaire (rappel).**

Espèces végétales d'intérêt communautaire (* prioritaire)	Intérêt patrimonial	Exigences Ecologiques	Principales activités en inter action
1903 – Liparis de Loesel	Très élevé	Espèce pionnière, oligotrophe et basiphile des milieux humides. Habitats très proches de la mer à sols hygromorphes, engorgés une bonne partie de l'année avec une oscillation plus ou moins importante du toit de la nappe d'eau. En règle générale, sols jeunes et peu évolués	Fréquentation/cueillette.
1676* - Cynoglosse des dunes	Très élevé	Espèce pionnière, héliophile et thermophile. Prospère dans la dune grise, légèrement perturbée par l'activité des divers mammifères et par de légers piétinements. Supporte difficilement la concurrence végétale et les tapis compacts et complets de mousses ou de lichens terricoles. Se rencontre aussi en sous-bois, en lisière forestière peu dense à Pin maritime, avec sol peu végétalisé, ou dans les clairières sous Pin maritime et Chêne vert à proximité de la dune grise.	/
Espèces animales d'intérêt communautaire (* prioritaire)			
1308 – Barbastelle d'Europe	Forte	Espèce spécialisée, peut être classée parmi les espèces forestières. En hiver, occupe, généralement en solitaire, des gîtes très variés qui peuvent être peu protégés : fissures de roches, arbres creux, grottes, carrières souterraines abandonnées, etc. Chasse en lisière, le long de corridors forestiers et dans différents types d'habitats forestiers. Terrain de chasse en futaie plus ou moins âgée, feuillue ou mixte avec une strate buissonnante. Gîtes de mises bas en bâtis agricoles de type granges, des maisons, ou des cavités, des fissures ou sous les écorces des vieux arbres. Evite les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux intensives, les milieux ouverts et les zones très urbanisées.	Sylviculture et gestion forestière, agriculture et élevage, aménagements urbains.
1304 – Grand rhinolophe	Forte	En hiver, espèce essentiellement cavernicole. Utilise divers types de cavités naturelles ou artificielles, telles des grottes, des mines, des caves, etc. En été, largement anthropophile. Forme des colonies de reproduction et occupe des gîtes de mises bas variés, souvent de vastes dimensions et sombres (combles d'églises et de châteaux, greniers, granges, etc.). Très fidèle au gîte de reproduction et d'hivernation. Fréquente des paysages avec une forte diversité d'habitats composés de bocages, d'agglomérations, de parcs, de jardins, de boisements feuillus, de ripisylves, etc.	Sylviculture et gestion forestière, agriculture et élevage, aménagements urbains.
1323 – Murin de Bechstein	Forte	Espèce réputée forestière. Préférence pour les forêts de feuillus âgées avec sous-bois dense. Les ruisseaux, mares ou étangs sont des milieux qui ont également une importance pour lui, où il exploite les proies disponibles. Exploite également la strate herbacée forestière (clairières, allées forestières, prairies à proximité des forêts, etc.). Les terrains de chasse fonction des cavités naturelles disponibles essentiellement dans les arbres (trous, fissures, etc.) qu'il utilise comme gîte temporaire nocturne et également en gîte d'hivernation. Rarement rencontré en milieux souterrains en période hivernale. Espèce difficilement observable en hiver. Gîtes de reproduction peuvent être des arbres creux ou des nichoirs plats ou plus rarement des bâtiments.	Sylviculture et gestion forestière, agriculture et élevage, aménagements urbains.

Espèces animales d'intérêt communautaire (* prioritaire)	Intérêt patrimonial	Exigences Ecologiques	Principales activités en inter action
1303 – Petit rhinolophe	Forte	En hiver, espèce essentiellement cavernicole. Utilise divers types de cavités naturelles ou artificielles. Cavités de petite taille préférées. Sa petite taille et son vol manœuvrable lui permettent d'accéder à des gîtes très étroits et peu accessibles tels des caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus (maisons particulières, moulins, forts militaires, blockhaus, etc.). En été, gîtes de mises bas de l'espèce dans les combles des bâtiments (maisons particulières, granges, etc.), des milieux assez chauds et clairs. Si les conditions adéquates sont présentes, les individus peuvent même naviguer au sein d'un même bâti au gré des variations thermiques, passant du grenier à la cave.	Sylviculture et gestion forestière, agriculture et élevage, aménagements urbains.
1305 – Rhinolophe euryale	Forte	Des informations sont à acquérir pour les habitats préférentiels de cette espèce. En hiver, hiverne dans de profondes cavités naturelles où les conditions sont constantes. En transit, espèce à priori moins exigeante et utilise différents types de gîtes, comme les greniers de granges par exemple. En été, espèce cavernicole. Ces cavités ont souvent des températures assez chaudes et peu de courants d'air sont présents. Les colonies semblent changer fréquemment de gîte de reproduction selon les années, ce qui rend difficile le suivi et la caractérisation de cette espèce.	Sylviculture et gestion forestière, agriculture et élevage, aménagements urbains.
1088 – Grand capricorne	Forte	Fréquente les milieux forestiers caducifoliés avec du chêne, mais également tous milieux avec de vieux chênes (haies, bosquets), même parfois très anthropisés (alignements de bord de route, jardins, parcs urbains, arbres isolés, etc...). Espèce thermophile, peu abondante dans les milieux froids.	Gestion forestière et sylviculture.
1083 – Lucane cerf-volant	Moyen	Larves saproxylophages, donc consomment le bois mort en se développant dans le système racinaire des arbres. Essentiellement liée aux chênes ( <i>Quercus</i> spp.), mais parfois rencontrée sur d'autres essences feuillues : Châtaignier ( <i>Castanea sativa</i> ), Cerisier ( <i>Prunus</i> spp), Frêne ( <i>Fraxinus</i> spp.), Peuplier ( <i>Populus</i> spp.), Aulne ( <i>Aulus</i> spp.), Tilleul ( <i>Tilia</i> spp.), Saule ( <i>Salix</i> spp.) et rarement sur les conifères.	Sylviculture et gestion forestière, agriculture et élevage.
1097* - Rosalie des Alpes	Forte	Larves xylophages, donc consomment du bois vivant, sénescant et déperissant. En plaine, se développent principalement sur les Saules ( <i>Salix</i> spp.) et les Frênes ( <i>Fraxinus</i> spp.). Ces arbres sont souvent âgés et taillés en têtards. D'autres espèces peuvent être exploitées : Noyer ( <i>Juglans</i> spp.) ; Châtaignier ( <i>Castanea sativa</i> ), Orme ( <i>Ulmus</i> spp.), Charme ( <i>Carpinus betulus</i> ), Tilleul ( <i>Tilia</i> spp.), Aulne ( <i>Alnus</i> spp.), Chêne ( <i>Quercus</i> spp.) et Aubépine ( <i>Crataegus</i> spp.).	Sylviculture et gestion forestière, agriculture et élevage.
1016 – Vertigo de Desmoulins	Forte	Espèce des zones humides calcaires. Se retrouve dans les marais, mais aussi en bordure d'étangs, de lacs, au niveau de berges de rivières, dans de petites dépressions humides, des prairies toujours humides à Jonc ( <i>Juncus</i> spp.). Recherche une humidité importante et une végétation haute se développant sur des sols saturés en eau voire inondés : Grande glycérie ( <i>Glyceria maxima</i> ), cypéracées ( <i>Carex riparia</i> , <i>Cladium mariscus</i> ...), Roseau ( <i>Phragmites australis</i> ), Massettes ( <i>Typha</i> spp.), Iris ( <i>Iris</i> spp.), etc.	Populiculture, agriculture et élevage, gestion hydraulique, assainissement, lutte contre les organisme dits nuisibles.



### 2.1.3 Objectifs et enjeux du DOCOB :

La mise en parallèle des diagnostics écologique et socio-économique a permis de déterminer les enjeux de conservation du site et de définir quatre Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT ou objectifs généraux)<sup>40</sup> déclinés en douze Objectifs de Développement Durable (ODD ou objectifs opérationnels)<sup>41</sup>.

**Tableau 3 : objectifs du DOCOB.**

Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)	Objectifs de Développement Durable (ODD)	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés
OCLT-1- Maintenir et optimiser l'état de conservation du site en tenant compte du fonctionnement dynamique de ses habitats et habitats d'espèces d'intérêts communautaires.	ODD-1- Favoriser une gestion des <u>forêts/boisements</u> et des <u>végétations dunaires</u> (de l'estran à la dune grise) favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.	Végétations de haut de plage. Dunes boisées. Dunes grises et mobiles. Milieux humides de dépressions dunaires. Liparis de Loësel. Cynoglosse des dunes.
	ODD-2- Préserver et restaurer les <u>milieux humides des dépressions dunaires</u> .	Milieux humides de dépressions dunaires. Liparis de Loësel
	ODD-3- Préserver et restaurer les <u>milieux de falaises calcaires</u> en tenant compte des usages et activités.	Pelouses calcicoles. Groupements de falaises.
	ODD-4- Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), végétales et animales.	Tous les habitats.
OCLT-2- Préserver les espèces d'intérêts communautaires de la directive Habitats.	ODD-5- Réaliser des opérations ciblées de <u>restauration d'habitats d'espèces et d'espèces</u> .	Chiroptères (chauves-souris). Dunes grises. Liparis de Loësel. Cynoglosse des dunes
OCLT-3- Assurer les potentialités d'accueil du site en adaptant les usages et pratiques à la préservation de ses habitats et espèces, pour répondre à une demande sociale et économique, conditionnée par la qualité des espaces naturels.	ODD-6- Préserver les habitats en améliorant <u>l'accueil et l'accessibilité du public</u> .	Tous les habitats et espèces.
	ODD-7- Elaborer une <u>stratégie de communication et d'information</u> harmonieuse sur le site Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement.	
	ODD-8- <u>Informers les propriétaires/gestionnaires et usagers</u> sur les pratiques favorables à la biodiversité dans le cadre de leurs activités touristiques et/ou socio-économiques.	
	ODD-9- Accompagner la prise en compte des enjeux écologiques et socio-économiques du site dans les <u>projets et politiques publiques</u> du territoire oléronais.	
OCLT-4- Approfondir les connaissances des enjeux biologiques et socio-économiques du site et évaluer les résultats pour adapter les méthodes de gestion durable et les inscrire dans le long terme.	ODD-10- Améliorer la <u>connaissance</u> sur les habitats et espèces du site afin d'affiner les mesures de gestion.	Tous les habitats et espèces.
	ODD-11- Mettre en œuvre le <u>DOCOB</u> , suivre l'évolution du site et évaluer les résultats des actions.	
	ODD-12- Instaurer une concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation.	

<sup>40</sup> OCLT : objectifs à atteindre à long terme ; ils sont définis à partir d'un état optimal qu'il est souhaitable d'atteindre dans le site Natura 2000 en faisant abstraction de tous les facteurs qui peuvent avoir une influence sur la gestion (ex : assurer le maintien et l'état de conservation, des habitats et espèces en tenant compte du fonctionnement dynamique de ces habitats).

<sup>41</sup> ODD : objectifs opérationnels qui prennent en compte l'existence des facteurs et des contraintes qui vont influencer les objectifs à long terme ; il faut donc définir des objectifs qui en tiennent compte et qui soient réalisables dans les six premières années de mise en œuvre du DOCOB ; ils permettent d'orienter l'action et la définition des mesures (ex : préserver et restaurer les milieux de falaises calcaires en tenant compte des usages et activités).

#### **2.1.4 Définition des grands types de milieux et des activités du site**

Les engagements et les recommandations de gestion de la Charte Natura sont présentés sous forme de fiches organisées en fonction des grands types de milieux présents sur le site. La Charte a pour objectif de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire mais elle concerne également l'ensemble des milieux qui leurs sont associés.

Cinq grands types de milieux ont été retenus sur le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron », regroupant chacun un à cinq habitats d'intérêt communautaire.

**Tableau 4 : correspondance entre grands types de milieux et habitats d'intérêts communautaires et activités associées**

Grand type de milieu	Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Espèces d'intérêt communautaire visées (annexe 2 directive Habitats)	Autres habitats associés (Code CORINE et appellation)	Principales activités associées
Dunes boisées	2180-2 Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (Dunes boisées).	Grand rhinolophe. Petit rhinolophe. Murin de Bechstein. Barbastelle. Lucane cerf-volant. Rosalie des Alpes.	44.92 : saussaies marécageuses. 87.2 : zones rudérales. 89.24 : stations d'épuration, campings, maisons forestières,...	Sylviculture. Urbanisation. Fréquentation. Manifestations sportives et éducatives. Activités de loisirs ( <i>promenade, randonnée pédestre et équestre et cycliste, camping, baignade, chasse, etc.</i> ).
Végétations dunaires de l'estran à la dune grise	1210-1 Laisses de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord (Végétations de haut de plage). 1220-1 Végétation des hauts de cordons de galets. 2110-1 Dunes mobiles embryonnaires atlantiques. 2120-1 Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques (dunes blanches). 2130-2 Dunes grises des côtes atlantiques.	Omphalodes littoralis (Cynoglosse des dunes).	87.2 : zones rudérales	Urbanisation. Fréquentation. Manifestations sportives et éducatives. Activités de loisirs. Nettoyage mécanique des plages.
Milieu humides des dépressions dunaires	2170-1 Dunes à <i>Salix repens</i> ssp. <i>Argentea</i> 2190-1 Mares dunaires. 2190-2 Pelouses dunaires des pannes. 2190-3 Bas-marais dunaires. 2190-5 Roselières et cariçaies dunaires. 3150-3 Voiles flottant des eaux stagnantes eutrophes (Voiles à Lentille d'eau).	Vertigo de Desmoulins Liparis de Loesel	53.11 : phragmitaies	/
Vases salées	1310 Végétation pionnière à <i>Salicornia</i> et autres espèces pionnières des zones boueuses et sableuses. 1320 Prés à <i>Spartina maritima</i> . 1330 Prés salés atlantiques. 1410-3 Prairies subhalophiles thermo-atlantiques. 1420 Fourrés halophiles méditerranéens et thermos-atlantiques	/	Activités de loisirs (promenade et randonnée pédestre, équestre ou cycliste, course d'orientation, sports nautiques, camping, baignade, manifestations sportives...)	/
Milieu sur calcaire	6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles sur calcaires tendres ou friables 1230-2 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	/	82.1 Cultures 84.2 bordures de haies	Fréquentation.

## 2.1.5 Mesures de protection réglementaires présentes sur le site Natura 2000 :

Six types de mesures de protections réglementaires sont présents sur le site Natura 2000. Ils répondent en partie à certains objectifs de conservation du site. Les protections foncières concernées sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 5 : statuts de protection existants sur le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron »**

Intitulé de la protection	Texte	Secteurs concernés	% surface du site	Objectifs/Principes de la protection
Site classé selon la loi de 1930	Décret du 01/04/11	Ensemble du site	100%	L'objectif est la conservation et la préservation d'un paysage remarquable. Il offre une protection renforcée du patrimoine bâti et naturel du territoire en soumettant tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état du site à une autorisation spéciale. De nombreux travaux sont soumis à autorisation en site classé s'ils modifient l'état ou l'aspect des lieux (plantations, reconfiguration de claires, permis de construire, défrichement, etc.). Il est indispensable de s'adresser à la mairie préalablement à tout projet de travaux.
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB)	Arrêté préfectoral du 03/08/95	Marais de la Maratte	/	L'objectif est de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. L'APB du marais de la Maratte qui concerne le site Natura 2000 interdisent l'altération du biotope par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- apport de matériaux divers ou toxiques,</li> <li>- comblement de fossés, chenaux et bassins,</li> <li>- assèchement du réseau hydraulique (drainage, pompage ou modification des ouvrages)</li> <li>- atteinte à l'écosystème que constitue la roselière, la phragmitaie, la cladiaie,</li> <li>- défrichement des espaces boisés ou par boisement,</li> <li>- construction de toute nature exceptée celle nécessaire au maintien du pâturage extensif,</li> <li>- circulation d'engins motorisés autres que ceux nécessaires à l'élevage extensif,</li> <li>- la pratique du camping caravanning, du bivouac ou de toutes autres activités susceptibles de nuire à la conservation du biotope.</li> </ul> Seuls le pâturage extensif, le faucardage ou la fauche de prairies naturelles sont compatibles avec l'équilibre du milieu.
Forêt de protection	Décret du 10/02/83	Forêt des Saumonards	21,47%	L'objectif est de conserver l'intégralité d'un massif forestier afin d'éviter son morcellement. Ceci concerne les forêts reconnues nécessaires à la défense contre les érosions et envahissements des eaux et des sables (fixation des dunes) ainsi que celles proches des grandes agglomérations. Cette réglementation interdit tout défrichement, toute fouille, toute extraction de matériaux, toute emprise d'infrastructures ou de circulation de véhicules motorisés.
Réserve Biologique Intégrale	Arrêté interministériel du 15/09/16	Forêt de St-Trojan-les-Bains	5,42%	L'objectif de protéger des habitats ou espèces particulièrement représentatives du milieu forestier et/ou vulnérables. Dans les réserves intégrales les interventions humaines sont réduites au strict minimum (suivi et inventaires scientifiques) dont les conditions et autorisations sont établies par l'ONF, pour laisser la nature évoluer dans des conditions proches de ce qu'elles seraient en l'absence d'impacts anthropiques.

Intitulé de la protection	Texte	Secteurs concernés	% surface du site	Objectifs/Principes de la protection
Maîtrise foncière publique domaniale	/	Massifs forestiers de St-Trojan-les-Bains, des Saumonards et de Domino.	94,56%	L'objectif est l'acquisition foncière afin d'en assurer ou de déléguer à une autre instance publique la gestion du foncier acquis dans une perspective de préservation d'espaces naturels.
Maîtrise foncière publique départementale	/	Falaises de la Vitrierie Massif dunaire des Seulières aux Huttes.	1,64%	
Maîtrise foncière publique du Conservatoire du littoral	/	Fort Briquet (au nord du massif domaniale des Saumonards).	1.52%	
Loi littorale	/	Ensemble du site	100%	<p>L'objectif est de limiter l'urbanisation des zones littorales, de protéger les espaces remarquables essentiels au maintien des équilibres biologiques et de conserver les massifs forestiers les plus remarquables.</p> <p>Ce texte de loi est opposable aux documents d'urbanisme qui lui sont obligatoirement inférieurs. Les effets juridiques qui en découlent peuvent être regroupés en trois groupes : la maîtrise de l'urbanisation, la protection des espaces littoraux remarquables et les règles d'implantation des nouveaux équipements.</p> <p>En ce qui concerne la maîtrise de l'urbanisation, les documents d'urbanisme doivent tenir compte des espaces et des milieux remarquables, doivent prévoir des espaces naturels faisant office de coupure d'urbanisation et doivent étendre l'urbanisation en continuité des agglomérations afin de limiter le mitage des espaces naturels. Pour les zones proches du rivage, toutes les installations, sauf exceptions (service public, travaux d'utilité publique, activité économique en lien direct avec l'eau), sont proscrites dans une bande de littorale de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage.</p> <p>La protection des espaces littoraux remarquables se fait par le biais de l'obligation de classer les parcs et espaces boisés les plus significatifs de la commune et par la préservation dans les documents d'urbanisme des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques (dunes, landes côtières, plages et lidos, falaises et leurs abords, forêts et zones boisées proches du rivage).</p> <p>Enfin, les nouveaux équipements sont également réglementés. Les nouvelles routes de transits doivent être localisées à 2 kilomètres du rivage. Les routes de desserte ne peuvent être réalisées sur le rivage ni le longer. Les installations de camping et de caravanage en dehors des espaces urbanisés sont subordonnées aux documents d'urbanisme et ne peuvent pas intervenir dans la bande littorale des 100 mètres.</p>

La Charte ne se substitue pas à la réglementation en vigueur.

### 3 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION :

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par fiche :

↳ **Une fiche pour les engagements et les recommandations de portée générale**, systématiquement signée par tout adhérent.

↳ **Huit fiches qui présentent les engagements et les recommandations propres à chaque type de milieu** ; l'adhérent signera celle(s) correspondant aux caractéristiques de(s) parcelle(s) pour laquelle (lesquelles) il souhaite adhérer :

- FICHE M1 : DUNES
- FICHE M2 : FORETS
- FICHE M3 : DEPRESSIONS HUMIDES ET MARES
- FICHE M4 : HABITATS COTIERS
- FICHE M5 : PELOUSES CALCAIRES

↳ **Trois fiches relatives aux engagements et recommandations de gestion par type d'activité pratiquée sur le site** :

- FICHE A1 : ACTIVITES DE LOISIRS
- FICHE A2 : COMMUNICATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL
- FICHE A3 : NETTOYAGE DES PLAGES

### 3.1 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

*NB : Ces engagements et recommandations doivent être proposés à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte.*

#### Engagements minimums

**Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :**

- 1- Ne pas détruire les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.  
*Point de contrôle : contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des habitats d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale des habitats figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.*
- 2- Autoriser l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au moins deux semaines avant la visite. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.  
*Point de contrôle : absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.*
- 3- En dehors du bail rural, informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement écrit pour les rendre conformes aux engagements de la charte.  
*Point de contrôle : document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.*  
  
*Remarque :* dans le cas d'un bail, propriétaire et locataire doivent co-signer la charte.
- 4- Informer tout prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.  
*Point de contrôle : document signé par le(s) prestataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits.*
- 5- Signaler à la structure animatrice les travaux ou aménagements (sauf opérations de gestion courante) concernant des habitats d'intérêt communautaire et ne relevant pas d'opérations prévues dans le DOCOB.  
*Point de contrôle : absence de travaux/aménagements sans information préalable de la structure animatrice.*
- 6- Mettre en conformité mon plan de gestion ou document de gestion des forêts avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la Charte.  
*Point de contrôle : mise en conformité du document ou du plan simple de gestion dans les 3 ans.*

#### Recommandations

- 1- Maintenir et développer des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- 2- Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles.
- 3- Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, d'origine humaine ou naturelle.
- 4- Veiller à ne pas démanteler les talus, haies, murets, et autres éléments structurant le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire.
- 5- Veiller à ne pas introduire ou favoriser le développement d'espèces animales ou végétales exotiques à caractère envahissant.
- 6- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants.
- 7- Ne pas stocker de produits chimiques ou organiques sur la ou les parcelles engagées.

**Rappel réglementaire :** la loi interdit la circulation des engins motorisés en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, du Département et de la Commune, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur sauf pour les activités professionnelles liées à l'exploitation des sols ou cultures marines (loi du 3 janvier 1991).

## **3.2 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATION PAR MILIEU**



## M1 - DUNES

### Habitats d'intérêt communautaire correspondants :

H2110-1 **Dunes mobiles embryonnaires** atlantiques

H2120-1 **Dunes mobiles** à *Ammophila arenaria* subsp. *arenaria* des côtes atlantiques (dunes blanches)

H2130-2 **Dunes grises** des côtes atlantiques

### Espèces d'intérêt communautaire correspondantes :

E1676 **Cynoglosse des dunes**

## ENGAGEMENTS

### Je m'engage à :

1 – Ne pas détruire les habitats d'intérêt communautaire, notamment par dépôt de matériaux inertes, travail du sol, extraction de matériaux, etc. (les travaux de restauration ou de gestion dunaire, par plantation d'oyat ou dépôt de branches de végétaux non invasifs pour la fixation de la dune par exemple, ne sont pas considérés comme des travaux pouvant être destructeurs)

*Point de contrôle : contrôle sur place de la non destruction des habitats du fait du signataire de la charte.*

2 – En deçà du seuil d'autorisation réglementaire, informer la structure animatrice préalablement à la mise en œuvre de travaux de profilage ou remodelage des dunes faisant appel à des engins lourds. La structure animatrice sera amenée à donner son avis sur les travaux projetés et à proposer éventuellement des solutions alternatives.

*Point de contrôle : absence de travaux lourds sans avis de la structure animatrice.*

3 - Ne pas introduire d'espèces végétales exotiques à caractère envahissant (Ailante, Sénéçon en arbre, Canne de Provence, Herbe de la pampa, etc.). Veiller notamment à ne pas utiliser ces végétaux en couverture morte lors des travaux de fixation des dunes, pour éliminer le risque de semis ou de bouturage.

*Point de contrôle : absence d'espèces exotiques introduites du fait du signataire de la charte.*

4 – Ne pas boiser ou planter d'arbustes cultivés à vocation décorative (espèces ornementales).

*Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de boisement et de plantation.*

5 – Ne pas utiliser de produits chimiques.

*Point de contrôle : contrôle sur place de la non utilisation de produits chimiques.*

## RECOMMANDATIONS

1 - Favoriser les actions visant à limiter l'accès du public aux habitats par leur mise en défens.

2 - Réduire le nombre d'accès aux plages.

3 - Réduire le nombre et l'emprise des équipements et infrastructures existantes (parkings, routes, pistes, etc.).

4 - Ne pas autoriser de manifestations festives ou sportives sur les habitats d'intérêt communautaire, notamment entre le 15 mars et le 30 juin, période très sensible pour la faune.

5 – Contribuer aux suivis et inventaires réalisés sur ces milieux.

6 – Informer le public sur la fragilité du milieu, sa valeur patrimoniale et sur sa gestion conservatoire.

## M2 - FORETS

### Habitats d'intérêt communautaire correspondants :

H2180-2 **Dunes boisées** littorales thermo-atlantiques à Chêne vert.

### Espèces d'intérêt communautaire correspondantes :

#### Chauves-souris :

E1304 Grand rhinolophe  
E1303 Petit rhinolophe  
E1305 Rhinolophe euryale  
E1308 Barbastelle  
E1323 Murin de Bechstein

#### Insectes :

E1083 Lucane cerf-volant  
E1088 Grand Capricorne  
E1087 Rosalie des Alpes

## ENGAGEMENTS

### Je m'engage à :

1 – Maintenir les peuplements de façon à conserver l'habitat d'intérêt communautaire et à favoriser un mélange des essences dominantes caractéristiques de l'habitat (Pin maritime et Chêne vert). Ces essences pourront être en proportions variables en fonction des stations.

Point de contrôle : *contrôle sur place du maintien de l'habitat.*

2 - Renouveler les peuplements préférentiellement par régénération naturelle, par parquet dont la surface n'excède pas 5 ha. Les éventuels compléments ponctuels nécessaires à la régénération ne seront réalisés qu'avec des essences caractéristiques de l'habitat.

Point de contrôle : *contrôle sur place de la surface des parquets de régénération et des essences plantées en complément de régénération.*

3 – Ne pas utiliser de produits chimiques. Cet engagement ne s'applique pas dans les cas suivants : traitement insecticide collectif contre la chenille processionnaire du pin en application d'un arrêté préfectoral relatif à la santé publique.

Point de contrôle : *contrôle sur place de la non utilisation de produits chimiques.*

4 - Ne pas introduire d'espèces végétales exotiques envahissantes (Ailante, Robinier, Sénéçon en arbre, etc.).

Point de contrôle : *contrôle sur place de l'absence d'espèces exotiques introduites du fait du signataire de la charte.*

5 – Conserver en l'état les milieux associés : dépressions humides, mares, etc.

Point de contrôle : *contrôle sur place de l'absence de destruction de milieux associés.*

6 – Conserver au moins 3 arbres de diamètre supérieur à 35cm sénescents et/ou fissurés ou à cavités par hectare dans les peuplements adultes, sauf si la sécurité du public est compromise ou si un risque sanitaire est avéré.

Point de contrôle : *contrôle sur place de la présence d'au moins 3 arbres sénescents et/ou à cavités par hectare.*

7 – Conserver au moins 10 m<sup>3</sup>/ha de bois mort, sur pied ou au sol.

Cet engagement ne s'applique pas dans les zones de protection prévues au plan de prévention des risques naturels PPRN (50m autour des habitations et des campings, 10m le long des routes publiques)

Point de contrôle : *contrôle sur place de la présence de bois mort sur pied ou au sol.*

## RECOMMANDATIONS

- 1 – Favoriser les individus isolés d'essences appartenant au cortège local rares ou peu représentés (chênes caducifoliés, érable champêtre, etc.).
- 2 – Maintenir un couvert forestier clair permettant le développement de strates arbustives et herbacées riches et variées.
- 3 – Ne pas débroussailler totalement les sous-bois pour conserver la richesse patrimoniale de la strate arbustive, cistes notamment.
- 4 – Ne pas boiser les milieux ponctuels associés à l'habitat tels que clairières, dépressions humides, ...
- 5 - Ne pas autoriser de manifestations festives ou sportives sur les habitats d'intérêt communautaire, notamment entre le 15 mars et le 30 juin, période très sensible pour la faune.
- 6 – Contribuer aux suivis et inventaires réalisés sur ces milieux.
- 7 – Informer le public sur la fragilité du milieu, sa valeur patrimoniale et sur sa gestion conservatoire.

## M3 - DEPRESSIONS HUMIDES ET MARES

### Habitats d'intérêt communautaire correspondants :

H2170-1 : Dunes à *Salix repens* ssp. *argentea* (*Salicion arenariae*)

H2190 : Dépressions humides intradunales

H3150-3 : Voiles flottant des eaux stagnantes eutrophes.

### Espèces d'intérêt communautaire correspondantes :

E1016 : *Vertigo* de Desmoulins

E1903 : *Liparis* de Loesel

## ENGAGEMENTS

### Je m'engage à :

1 – Ne pas réaliser de travaux susceptibles de modifier le milieu et son fonctionnement écologique tels que drainage, remblaiement, terrassement, retournement de sol, ...

*Point de contrôle* : contrôle sur place de l'absence de ces travaux.

2 – Ne pas utiliser de produits chimiques dans les dépressions humides et dans les mares, ainsi que dans un rayon de 50 mètres autour de celles-ci.

*Point de contrôle* : absence de traces d'utilisation de produits chimiques.

3 - Ne pas introduire d'espèces végétales ou animales exotiques à caractère envahissant (Ailante, Robinier, Sénéçon en arbre, Jussie, Perche du Canada, Poisson-chat, ...).

*Point de contrôle* : non introduction d'espèces exotiques du fait du signataire de la charte après signature de celle-ci.

4 – Respecter une période d'intervention entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 28 février lors de travaux d'entretien et de restauration de ces milieux, cette période étant moins sensible pour la faune et la flore.

*Point de contrôle* : respect de la période d'intervention lors de travaux.

## RECOMMANDATIONS

1 – En cas de boisement naturel des dépressions et marais, contrôler le développement des ligneux par coupe avec exportation des rémanents hors de l'habitat. Une partie des ligneux pourra être conservée, de préférence sur le pourtour de la zone entretenue.

2 – Limiter au strict nécessaire la pénétration d'engins dans les habitats ou à proximité. Intervenir de préférence en période sèche, en fin d'été ou début d'automne.

3 – Ne pas introduire d'espèces végétales ou animales exogènes.

4 – Pratiquer une fauche tardive, biennale et sectorielle des habitats herbeux.

5 – Lors de curage de mares, respecter les vieux fonds-vieux bords et conserver une partie des vieilles vases pour favoriser la recolonisation rapide par la faune et la flore aquatique.

6 – Contribuer aux suivis et inventaires réalisés sur ces milieux.

## M4 - HABITATS COTIERS

### Habitats d'intérêt communautaire correspondants :

- 1210-1 **Laisses de mer** sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord
- 1220-1 **Végétation des hauts de cordons de galets**
- 1230-2 **Falaises** à végétation des côtes atlantiques et baltiques
- 1310 **Végétation pionnière à *Salicornia*** et autres espèces pionnières des zones boueuses et sableuses
- 1320 **Prés à *Spartina maritima***
- 1330 **Prés salés atlantiques**
- 1410-3 **Prairies subhalophiles** thermo-atlantiques
- 1420 **Fourrés halophiles** thermo-atlantiques

### Espèces d'intérêt communautaire correspondantes :

Aucune

## ENGAGEMENTS

### Je m'engage à :

1 – Ne pas réaliser de travaux susceptibles de modifier le milieu et son fonctionnement écologique tels que remblaiement, terrassement, prélèvement de matériaux, ...

*Point de contrôle : contrôle sur place du maintien de l'habitat.*

2 – Favoriser le maintien de la dynamique naturelle en proscrivant les enrochements à l'exception des travaux autorisés de défense contre la mer pour des raisons de sécurité.

*Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'enrochements.*

3 – Ne pas prélever ni déposer de matériaux (sable, ...), à l'exception des travaux autorisés de défense contre la mer pour des raisons de sécurité.

*Point de contrôle : absence de prélèvement ou de dépôt de matériaux.*

4 – Ne pas introduire d'espèces végétales exotiques à caractère envahissant (Séneçon en arbre, ...).

*Point de contrôle : non introduction d'espèces exotiques du fait du signataire de la charte, après signature de celle-ci.*

## RECOMMANDATIONS

1 – Préserver la laisse de mer et la végétation de haut de plage, dont l'intérêt biologique est important et qui participent au renforcement des dunes et à la défense des côtes, en restreignant au maximum le nettoyage des plages et en le limitant au ramassage sélectif des macro déchets et manuel assisté d'un véhicule ou de traction animale.

2 – Informer le public sur l'intérêt biologique de ce milieu et sa nécessaire préservation.

## M5 - PELOUSES CALCAIRES

### Habitats d'intérêt communautaire correspondant :

6210-12 **Pelouses calcicoles** méso-xérophiles sur calcaires tendres ou friables

### Espèces d'intérêt communautaire correspondant :

Aucune

## ENGAGEMENTS

### Je m'engage à :

1 – Maintenir les pelouses calcaires en proscrivant tous travaux susceptibles de détruire les habitats d'intérêt communautaire (retournement du sol, dépôt de matériaux inertes, extraction de matériaux, ...)

*Point de contrôle : contrôle sur place de la non destruction des habitats du fait du signataire de la charte.*

2 – Ne pas boiser ou planter d'arbustes cultivés à vocation décorative (espèces ornementales).

*Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de boisements et de plantations.*

3 - Ne pas introduire d'espèces végétales exotiques à caractère envahissant (Ailante, Séneçon en arbre, Canne de Provence, Herbe de la pampa, etc.).

*Point de contrôle : absence d'espèces exotiques introduites du fait du signataire de la charte.*

4 – Ne pas utiliser de produits chimiques

*Point de contrôle : absence de trace d'utilisation de produits chimiques.*

## RECOMMANDATIONS

1 - Favoriser les actions visant à limiter la divagation du public dans l'habitat par sa mise en défens.

2 – Réduire, voire supprimer, le nombre et/ou l'emprise des équipements et infrastructures existants (parkings, routes, pistes, etc.).

3 – Entretenir l'habitat par une fauche ou un débroussaillage tardif, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> mars, avec exportation des produits, afin de permettre à la flore (orchidées notamment) de réaliser son cycle complet.

4 - Ne pas autoriser de manifestations festives ou sportives sur les habitats d'intérêt communautaire, notamment entre le 15 mars et le 30 juin, période très sensible pour la faune.

5 – Informer le public sur la fragilité du milieu, sa grande valeur patrimoniale et sur sa gestion conservatoire.

### **3.3 ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATION PAR ACTIVITE**

## A1 - ACTIVITES DE LOISIRS et MANIFESTATIONS SPORTIVES

### Activités de loisirs et manifestations concernées :

Promenade, randonnée pédestre, équestre ou cycliste, etc.

Courses d'orientation, sports nautiques, etc.

### Habitats d'intérêt communautaire correspondants :

Tous

### Espèces d'intérêt communautaire concernées :

Toutes

## ENGAGEMENTS

### Je m'engage à :

1 – Informer les usagers sur le site Natura 2000 et sur les pratiques favorables à sa bonne conservation :

- ↳ Cheminer uniquement sur les itinéraires dédiés à chaque type d'activité,
- ↳ Respecter des clôtures afin de ne pas piétiner la flore,
- ↳ Ramener ses déchets pour les jeter à la poubelle de l'hébergement,
- ↳ Tenir son chien en laisse et ne pas le laisser divaguer sur le site,
- ↳ Ne pas faire de feu en forêt ni sur la plage ou la dune (rappel réglementaire),
- ↳ Respecter les interdictions de cueillette des espèces patrimoniales et limiter la cueillette des espèces banales à des fins domestiques.

*Point de contrôle : prise en compte de Natura 2000 dans les plaquettes d'information ou les bulletins de l'association (présence d'un courrier d'information aux adhérents).*

2 – Informer la structure animatrice du programme des manifestations prévues sur le site lors de son établissement et au plus tard 1 mois avant celles-ci.

*Point de contrôle : présence d'un courrier adressé à la structure animatrice.*

3 - Informer les utilisateurs de ne pas pénétrer hors des zones autorisées, notamment pour respecter les habitats naturels notamment la dune, la flore, et la faune.

*Point de contrôle : vérification que l'information des usagers a bien été réalisée.*

4- Privilégier les manifestations sportives sur les habitats d'intérêt communautaire, en dehors de la période allant du 15 mars au 30 juin, période très sensible pour le cycle biologique des espèces, notamment la faune.

*Point de contrôle : date des manifestations organisées.*

## RECOMMANDATIONS

1 - Sensibiliser tous les pratiquants d'activités de loisirs aux dérangements et dégradations qu'ils peuvent occasionner sur la faune et la flore du seul fait de leur présence.

2 - Fournir aux usagers un exemplaire de cette charte afin qu'ils prennent connaissance des engagements à respecter en faveur du site Natura 2000.

3 – Inciter les usagers à :

- ↳ Respecter la propreté du site.
- ↳ Respecter la tranquillité du site : éviter tout bruit intempestif.
- ↳ Pique-niquer dans les espaces publics aménagés à cet effet.
- ↳ Stationner sur les aires de stationnement publiques prévues à cet effet.



## A2 - COMMUNICATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

### Habitats d'intérêt communautaire correspondants :

Tous

### Espèces d'intérêt communautaire concernées :

Toutes

## ENGAGEMENTS

### Je m'engage à :

1 - Associer la structure animatrice à l'élaboration des documents d'information relatifs à l'environnement au sein du site Natura 2000.

*Point de contrôle : vérification de la participation de la structure animatrice à l'élaboration des documents d'information.*

2 – En cas de création, ou de renouvellement, de signalétiques « loisir » dans le périmètre du site Natura 2000, intégrer en collaboration avec l'animateur du site une information signalant aux usagers du site Natura 2000 son caractère rare, remarquable et sensible sur le plan écologique.

*Point de contrôle : échanges par courrier (postal ou électronique) avec l'animateur Natura 2000 lors de la création ou du renouvellement de signalétique.*

3 – Relayer l'information sur la démarche Natura 2000 et ses sites en île d'Oléron : documents, site internet, etc.

## RECOMMANDATIONS

1 - Informer le public sur la sensibilité des milieux, les précautions d'usage dans le site Natura 2000, et le maintien des bonnes pratiques favorables à l'environnement.

2 - Développer des animations-nature en collaboration avec des structures associatives compétentes.

## A3 - NETTOYAGE DES PLAGES

### Habitats d'intérêt communautaire correspondants :

H1210-1 **Laisses de mer** sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord

H2110 **Dunes mobiles embryonnaires** atlantiques

### ENGAGEMENTS

#### Je m'engage à :

1 – Préserver la laisse de mer et la végétation de haut de plage, dont l'intérêt biologique est important et qui participent au renforcement des dunes et à la défense des côtes. En cas de risque sanitaire avéré les algues collectées ne devront pas être stockées et/ou enfouies sur place.

*Point de contrôle : absence de ramassage de la laisse de mer. Absence de stockage ou d'enfouissement sur place des algues récoltées.*

2 – Ne pas réaliser de nettoyage mécanique des plages et privilégier un ramassage sélectif des déchets d'origine anthropique manuel assisté d'un véhicule ou de traction animale.

*Point de contrôle : absence de nettoyage mécanique des plages.*

3 – Ne pas installer de poubelles sur les plages.

*Point de contrôle : absence de poubelles sur les plages.*

### RECOMMANDATIONS

1 – Privilégier le nettoyage manuel des plages en dehors de la période de nidification qui s'étend d'avril à août.

2 - Réaliser le tri sélectif des déchets ramassés sur les plages et en assurer le suivi.

3 – Proposer des sessions de formation aux responsables et personnels intervenant dans le nettoyage des plages pour une meilleure connaissance de ce milieu et sa prise en compte dans la gestion des hauts de plage.

4 – Développer des actions d'information du public et de communication, en association avec la structure animatrice, relatives au site Natura 2000, à la dynamique des dunes et au nettoyage des plages.

5 – Enlever les poubelles et les remplacer par des panneaux d'information sur la gestion des déchets.

# LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX :

## FIGURES

<b>Figure 1</b> : constitution du réseau de sites européens, Natura 2000.....	p 10
<b>Figure 2</b> : démarche de désignation des sites Natura 2000.....	p 11
<b>Figure 3</b> : organisation des acteurs autour du DOCOB.....	p 14
<b>Figure 4</b> : comment est choisi l'opérateur/animateur Natura 2000 ?.....	p 15
<b>Figure 5</b> : carte du périmètre du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».....	p 19

## TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : données administratives.....	p 21
<b>Tableau 2</b> : données abiotiques.....	p 24
<b>Tableau 3</b> : grandes entités écologiques du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».....	p 31
<b>Tableau 4</b> : habitats d'Intérêt Communautaire (IC) justifiant la désignation du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».....	p 32
<b>Tableau 5</b> : espèces d'Intérêt Communautaire (IC) de la directive Habitats justifiant la désignation du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».....	p 35
<b>Tableau 6</b> : synthèse des activités répertoriées sur le site Natura 2000.....	p 54
<b>Tableau 7</b> : enjeux écologiques et facteurs d'influence des habitats d'intérêt communautaire.....	p 56
<b>Tableau 8</b> : enjeux écologiques et facteurs d'influence des espèces d'intérêt communautaire.....	p 57
<b>Tableau 9</b> : impacts des activités humaines sur les habitats (HIC) et les espèces d'intérêt communautaire (EIC).....	p 59
<b>Tableau 10</b> : impacts des facteurs naturels sur les habitats (HIC) et les espèces d'intérêt communautaire (EIC).....	p 65
<b>Tableau 11</b> : objectifs de conservation et fiches actions associées.....	p 67
<b>Tableau 12</b> : hiérarchisation des actions.....	p 70

## FIGURE DE LA CHARTE

<b>Figure 1</b> : schéma de la procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFPNB (modifié d'après la circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 / DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007).....	p 130
---	-------

## TABLEAUX DE LA CHARTE

<b>Tableau 1</b> : principales caractéristiques de chaque habitat d'intérêt communautaire (rappel).....	p 132
<b>Tableau 2</b> : principales caractéristiques de chaque espèce d'intérêt communautaire (rappel).....	p 135
<b>Tableau 3</b> : objectifs du DOCOB.....	p 137
<b>Tableau 4</b> : correspondance entre grands types de milieux et habitats d'intérêts communautaires et activités associées.....	p 139
<b>Tableau 5</b> : statuts de protection existants sur le site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron ».....	p 140